



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 26-Jul-2012, 15:54
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

20 juillet 2012
Journée d'audience n° 81

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Andrew IANUZZI
Jasper PAUW
ANG Udom
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
SE Kolvuthy

Pour le Bureau des co-procureurs :

Tarik ABDULHAK
CHAN Dararasmey
SONG Chorvoïn
Salim NAKHJAVANI

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
HONG Kimsuon
Christine MARTINEAU
LOR Chunthy
TY Srinna
Olivier BAHOUGNE
CHET Vanly

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

M. DAVID CHANDLER (TCE-11)

Interrogatoire par M. Abdulhak (suite).....	page 6
Interrogatoire par Me Hong Kimsuon	page 55
Interrogatoire par Me Martineau.....	page 90
Interrogatoire par Me Bahougne	page 106

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. ABDULHAK	Anglais
Me ANG UDOM	Khmer
Me BAHOUGNE	Français
Mme la juge CARTWRIGHT	Anglais
M. CHAN DARARASMEY	Khmer
M. CHANDLER (TCE-11)	Anglais
Me HONG KIMSUON	Khmer
Me IANUZZI	Anglais
Me KONG SAM ONN	Khmer
Me MARTINEAU	Français
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PAUW	Anglais
Me PICH ANG	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h02)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Nous allons ce matin poursuivre avec l'interrogatoire de l'expert

6 par l'Accusation. La parole sera ensuite donnée à la Partie

7 civile.

8 Madame la greffière, veuillez faire rapport sur la présence et

9 les statuts des parties.

10 LE GREFFIER:

11 Bonjour, Monsieur le Président.

12 Toutes les parties sont présentes à l'exception de Me Karnavas,

13 conseil de la défense de Ieng Sary.

14 M. Ieng Sary, quant à lui, est présent dans la salle de détention

15 temporaire du tribunal. L'accusé a expressément renoncé à son

16 droit de participer directement à l'audience dans le prétoire,

17 demande présentée par le truchement de sa Défense, pour le reste

18 de la journée. Le document de renonciation a déjà été remis au

19 greffier de la Chambre.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Je vous remercie.

22 La Chambre va maintenant se prononcer sur la demande de Ieng

23 Sary. La Chambre de première instance est saisie d'une demande de

24 Ieng Sary en date du 21... du 20 juillet 2012, demande par laquelle

25 l'accusé renonce à son droit de participer directement à

2

1 l'audience et demande à pouvoir suivre les débats à distance, par
2 moyens audiovisuels, depuis la cellule de détention temporaire du
3 tribunal pour le reste des audiences d'aujourd'hui.

4 [09.04.29]

5 L'accusé dit avoir de la difficulté à pouvoir suivre les débats
6 dans le prétoire. Nous notons aussi les recommandations du
7 médecin traitant des CETC en date du 20 juillet 2012,
8 recommandations voulant que la Chambre permette à Ieng Sary de
9 suivre les audiences par moyens audiovisuels pour causes
10 d'étourdissement et d'épuisement. L'état de l'accusé a empiré par
11 rapport à hier.

12 La Chambre note que Ieng Sary a renoncé à son droit de participer
13 directement à l'audience dans le prétoire... et pour pouvoir ainsi
14 suivre les débats depuis la cellule de détention temporaire par
15 moyens audiovisuels.

16 La Chambre note que l'accusé peut donner des instructions à sa
17 Défense depuis cette même cellule. La Chambre fait droit à la
18 demande et permet à l'accusé de demeurer dans la cellule de
19 détention temporaire. L'accusé participera aux débats à distance
20 par moyens audiovisuels pour le reste de la journée.

21 [09.05.54]

22 La Chambre enjoint maintenant les services techniques d'assurer
23 le lien audiovisuel entre le prétoire et la cellule de détention.
24 Afin d'assurer une déposition efficace de l'expert... ainsi que des
25 dépositions à venir, la Chambre laisse la parole à Mme la juge

3

1 Cartwright pour la réponse de la Chambre à la demande de la
2 défense de Nuon Chea sur les documents auxquels elle souhaite
3 faire référence lors des audiences.

4 Il est ici fait référence au courriel envoyé à la juriste hors
5 classe de la Chambre de première instance, notamment le
6 paragraphe 5 du mémorandum de la Chambre.

7 Mme la juge Cartwright.

8 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Hier, la Chambre a tranché sur la question posée par la Défense,
11 qui était le reflet de celle "donnée à" la défense de Ieng Sary,
12 c'est-à-dire que les documents présentés comme nouveaux éléments
13 en vertu de la règle 87.4 doivent satisfaire les exigences de
14 cette même règle, mais notant que l'on faire référence au
15 contenu... que l'on peut se fonder sur le contenu de ces documents
16 dans la cadre de l'interrogatoire.

17 Un grand nombre de documents ont été versés "à" l'interface des
18 débats en tant que copies de courtoisie, dont avait besoin la
19 Chambre.

20 Cela rend plus... enfin, effectivement, caduque la décision.

21 La Chambre souhaite rappeler les dispositions... que les
22 dispositions de la règle 87.4 sont en vigueur. Aucun document ne
23 peut servir dans les délibérations de la Chambre à moins qu'il
24 ait été versé aux débats conformément à toutes les dispositions
25 de la règle 87, y compris celle de l'alinéa 4, qui porte sur les

4

1 éléments de preuve nouvellement découverts.

2 La Chambre souhaite s'assurer que les parties comprennent bien
3 que... que "de" notifier les parties en déposant des copies de
4 courtoisie de documents qui ne sont pas conformes à la règle 87
5 sert à permettre à toutes les parties et à la Chambre de bien
6 comprendre la nature des questions qui seront posées à l'expert.

7 [09.09.47]

8 "De" verser dans l'interface plus de 1100 documents rend cette
9 notification de courtoisie plus ou moins inutile. La Chambre
10 souhaite donc rappeler aux parties qu'elles ne devraient verser
11 que très peu de documents dans cette catégorie, pas plus de cinq
12 ou dix, et au moins deux semaines en avance... de l'interrogatoire,
13 afin de permettre à la Chambre et "les" parties de les réviser.
14 La décision d'hier a aussi "précisé" que l'on ne peut se servir
15 de ces documents comme s'ils avaient été versés aux débats. Ce
16 n'est que leur contenu ou la substance même de ces documents qui
17 peut servir à l'interrogatoire de l'expert.

18 Par conséquent, la Chambre ne permettra aucune citation de ces
19 documents et ne permettra pas non plus que l'on révèle l'identité
20 du document dans les débats.

21 Dans l'éventualité où la Défense ou les parties, c'est-à-dire,
22 utilisent ces documents dans leur interrogatoire, ces documents
23 doivent être pertinents pour la portée du procès 002/1. Le
24 Président ne permettra aucune question qu'il juge dénuée de
25 pertinence ou répétitive.

5

1 [09.11.37]

2 Deuxième décision que la Chambre souhaite que j'explique aux
3 parties aujourd'hui, les coavocats principaux ont eu... ont,
4 c'est-à-dire, à leur disposition la deuxième moitié de la matinée
5 et l'après-midi pour l'interrogatoire de l'expert.

6 Il faut s'assurer que cet interrogatoire soit pertinent et non
7 répétitif. Je suis certain que les coavocats principaux le savent
8 bien. Et le Président interrompra et "abréviera" le temps qui
9 leur est accordé, le cas échéant.

10 Merci, Monsieur le Président.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 La parole est à la défense de Nuon Chea.

13 Me PAUW:

14 Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

15 J'ai bien compris la décision expliquée par la juge Cartwright,
16 mais, à des fins de clarification, vous avez fait référence,
17 Madame la juge, à 1100 documents qui auraient été versés à
18 l'interface. Je ne sais pas qui l'aurait fait, mais ce n'est pas
19 quelque chose qui est venu de notre équipe... ou du moins "par"
20 exprès. C'est peut-être par erreur.

21 Nous n'avons jamais voulu mettre plus de documents que ceux que
22 nous avons déjà annoncés dans notre requête, conformément à la
23 règle 87.4. S'il y a eu un problème avec les logiciels, nous le
24 regrettons, mais nous ne sommes pas au courant de quelque 1100
25 documents et nous n'aurions jamais cherché à le faire..

6

1 Je vérifierai donc pendant la pause si la faute est la nôtre, si
2 c'est le cas, je vous présente mes excuses, mais ce n'était pas
3 du tout une tentative délibérée de notre part.

4 Je vous remercie.

5 Peut-être que d'autres parties pourraient apporter des
6 précisions?

7 Enfin, je le répète, si c'est notre faute, je le regrette.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 La Chambre laisse maintenant la parole à l'Accusation pour la
10 suite de l'interrogatoire de l'expert.

11 M. ABDULHAK:

12 Merci, Monsieur le Président.

13 J'aimerais avoir une petite précision. On nous a laissé hier une
14 heure et demie pour terminer notre interrogatoire, ce qui nous
15 "mettra" 15 minutes "pendant" la pause.

16 Pourrons-nous poursuivre après la pause matinale - pour que je
17 puisse prévoir mon interrogatoire?

18 [09.14.55]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Allez-y.

21 INTERROGATOIRE

22 PAR M. ABDULHAK:

23 Merci.

24 Bonjour, Monsieur Chandler.

25 Merci d'être revenu. Comme vous l'avez entendu, nous terminerons

7

1 notre interrogatoire dans une heure et demie, en temps réel. Nous
2 essaierons de le faire de la façon la plus efficace possible.
3 [09.15.23]
4 Hier, nous avons discuté de la création et du fonctionnement...
5 enfin, de la mission de S-21 ainsi que de certains aspects de son
6 fonctionnement. Le format des aveux que vous avez parcourus dans
7 les archives de S-21, pour terminer avec ce sous-élément,
8 j'aimerais vous demander de me donner un bref aperçu de ce que
9 vous avez décrit comme étant les deux grandes purges s'étant
10 produites en 75 et 76 et après 76.
11 Je lirai les passages pertinents de votre ouvrage "S-21 ou le
12 crime impuni des Khmers rouges" pour mieux comprendre quel était...
13 pour bien illustrer, c'est-à-dire, votre (inintelligible).
14 Il s'agit du document D108/50/1.4.6. ERN en khmer: 00191880; ERN
15 en anglais: 00192724; et nous vous remettrons une copie papier.
16 L'ERN en français: 00357311.
17 Je vais donc lire deux brefs extraits de ce passage de votre
18 ouvrage, je cite. Si nous pouvions peut-être avoir la version
19 khmère à l'écran "pour" les fins du public?
20 Je cite: "Les purges menées par le Centre du Parti et 'exécutées'
21 à S-21 peuvent être divisées en deux phases. La première a duré
22 de septembre 75 à septembre 1976; la seconde a durée jusqu'à la
23 chute du Kampuchéa démocratique. La plupart des personnes
24 touchées par la première vague de purges étaient les responsables
25 civils et militaires affiliés au régime de Lon Nol. Dans les

8

1 remous de la victoire, des milliers d'entre eux furent raflés et
2 assassinés."

3 [09.17.54]

4 Je saute une phrase, un peu plus loin: "Au Kampuchéa
5 démocratique, l'ordre des tueries de 1975 venait des dirigeants."

6 Le passage suivant est un petit peu plus loin, je cite:

7 "Au Cambodge, le Centre du Parti mit fin à la campagne de

8 massacres en juin 1975. Peu après, des procédures plus

9 documentées et plus circonscrites (phon.) au Santebal furent

10 mises en place pour s'occuper des ennemis."

11 Q. Monsieur le Juge... Monsieur l'expert [se reprend l'interprète],

12 pouvez-vous nous parler de ces rafles et de ces assassinats des

13 personnes associées au régime de Lon Nol qui s'étaient produits

14 jusqu'à, vous avez dit, je crois, jusqu'en juin 75... et, par la

15 suite, que d'autres procédures ont été mises en œuvre.

16 Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez tiré de telles

17 conclusions et quels événements importants montrent ce

18 changement?

19 [09.19.19]

20 M. CHANDLER:

21 R. Merci et bonjour.

22 Les purges contre les anciens membres du régime de Lon Nol et les

23 militaires, on... je les ai "vues" dans des rapports de réfugiés,

24 dans certains documents datant du Kampuchéa démocratique qui ne

25 m'étaient pas disponibles quand j'ai rédigé cet ouvrage mais qui

9

1 confirmaient ce que j'avais déjà vu dans les interviews que
2 j'avais faites dans les années 80... et que j'avais lus aussi dans
3 des ouvrages rédigés dans les années 80 auprès de réfugiés par
4 d'autres auteurs.

5 Donc, il s'agit d'une première phase bien connue, notamment Noam
6 Chomsky a dit que cela était un peu comme les assassinats de
7 vengeance en France à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je
8 pense que c'était plus important quand on compare les tailles des
9 populations entre la France et le Cambodge, mais cette vengeance
10 exécutée par le régime, notamment dans les prisons provinciales,
11 des éléments de preuve montrent que si l'on "découvert" que
12 quelqu'un avait participé à "un" régime... il était... information
13 suffisante pour "lui" retirer de la main-d'œuvre, la force de
14 travail... de "les" mettre en prison et, dans plusieurs cas, "les"
15 exécuter.

16 [09.20.55]

17 Q. Merci.

18 Si l'on pouvait en revenir à ce que vous décrivez comme étant
19 l'idéologie du Kampuchéa démocratique quant au traitement réservé
20 aux ennemis. Une fois de plus, on le retrouve dans "S-21".

21 ERN en khmer: 00191976; en anglais: 00192813; et en français:
22 00357393.

23 Si l'on pouvait l'afficher à l'écran? Le passage est très bref.

24 Il est écrit:

25 "L'idéologie du Kampuchéa démocratique, comme nous l'avons vu,

10

1 était fondée sur la lutte des classes constante. Les ennemis
2 -entre guillemets - étaient partout et ils devaient être
3 détruits. Certains étaient dans les... près des frontières,
4 d'autres étaient plus loin. Certains s'étaient... stationnés à la
5 frontière cambodgienne et d'autres étaient encore plus loin, mais
6 il en restait toujours plusieurs enterrés dans le Parti, creusant
7 de l'intérieur. Les ennemis se présentaient sous la forme
8 déguisée d'amis. Pour les dévoiler, des mesures extrêmes devaient
9 être prises."

10 [09.22.21]

11 J'aimerais maintenant vous montrer un extrait de... du magazine
12 "Étendard révolutionnaire" dont vous avez parlé dans votre
13 ouvrage "Tragédie de l'histoire du Cambodge".

14 Il s'agit de l'"Étendard révolutionnaire" d'août 1975. Document
15 E3/5.

16 J'aimerais simplement en lire quelques extraits pour voir si vous
17 les juger pertinents aux fins de cette discussion.

18 ERN en khmer: 00063341 à 2; en anglais: 00401501 à 502; et en
19 français: 00538976 à 77.

20 Il s'agit d'un document assez volumineux, je ne vais en lire que
21 trois extraits.

22 Je cite: "En raison de cela, notre... notre armée doit respecter la
23 mission de vigilance révolutionnaire constante."

24 Passage suivant, deux phrases plus loin, c'est-à-dire: "Quant à
25 la défense de Phnom Penh et... écraser les groupes d'espions et les

11

1 saboteurs qui veulent saboter et détruire notre révolution, nous
2 continuerons d'écraser les restes de l'ennemi défait pour
3 consolider notre victoire."

4 Finalement, la dernière phrase que j'aimerais vous lire: "Les
5 ennemis de l'extérieur et les ennemis intérieurs existent
6 toujours. Les combats de classes et le combat 'de' peuple
7 national existent toujours."

8 [09.24.12]

9 Les extraits que je vous ai lus parlent donc de vigilance
10 révolutionnaire, de combats de classes et le besoin, la
11 nécessité, d'éliminer les saboteurs.

12 Ces passages que je vous ai lus sont-ils pertinents pour la lutte
13 des classes continue et l'importance de débusquer les ennemis?

14 R. En effet, oui, et c'est pourquoi je les ai cités dans mon
15 livre. Il me semble que cela est une déclaration d'objectifs très
16 simple, très directe, et en relisant cela après plusieurs années,
17 quand on voit "ennemis de l'intérieur", on "la" retrouve déjà en
18 décembre 75. On voit donc que ces personnes étaient déjà dans le
19 collimateur... ou c'était déjà, plutôt, une flèche dans leur
20 carquois pour les purges contre les ennemis internes, qui
21 n'avaient pas encore commencé.

22 Mais l'on fait déjà... dans ce discours prononcé, l'on demande aux
23 auditeurs de demeurer vigilant contre les ennemis de l'intérieur.

24 J'aurais dû le préciser hier, ces ennemis ne sont pas définis.

25 Donc, par exemple, je suis ici et je suis entouré d'ennemis

12

1 internes potentiels et vous aussi, mais personne, donc, dans
2 cette pièce est digne de confiance. Ce qui crée une... cette espèce
3 d'atmosphère en effervescence du Kampuchéa démocratique.

4 [09.25.55]

5 Autrement dit, il n'y a pas vraiment de preuve, c'est un peu
6 comme la phrase française "du" contrerévolutionnaire: "qui savent
7 qui ils sont." Et tout cela, en fait, sert à garder tout le monde
8 dans un état d'ambivalence.

9 Q. Et, pour que ce soit bien clair, qui... au nom de qui, en vous
10 fondant sur vos travaux de recherche, au nom de qui l'"Étendard
11 révolutionnaire" est-il écrit? À qui appartient le message qu'il
12 véhicule?

13 R. C'est un magazine qui n'est "circulé" que... que parmi les
14 membres du Parti. Les articles sont rédigés par des membres du
15 Parti de hauts rangs ou les articles sont des discours prononcés
16 par des membres très élevés du Parti, mais qui ne sont pas nommés
17 comme tels.

18 [09.27.04]

19 Q. Merci.

20 Vous avez discuté hier avec la juge Cartwright de l'importance de
21 la décision de mars 1976, la décision sur le pouvoir d'exécuter
22 contenue dans ce document. Je ne m'y attarderai pas, mais c'est
23 un bon point de référence alors que l'on aborde la période de
24 1976.

25 J'aimerais vous montrer un autre extrait d'"Étendard

1 révolutionnaire", où l'on "voir" le message qui y est donné.

2 Il s'agit du document E3/4, "Étendard révolutionnaire" du mois de
3 juillet 1976.

4 L'ERN en khmer: 00062922; en anglais: 00268927; et en français:
5 00349980.

6 S'il était possible d'afficher la version khmère à l'écran.

7 Si vous voulez bien porter votre attention à la page terminant
8 par l'ERN 927. Je cite:

9 "Mais, en évaluant un autre aspect de façon objective, de façon
10 subjective, objectivement, il existe des ennemis."

11 Deux phrases plus loin:

12 "L'aspect du harcèlement est de routine. Ils nous attaquent par
13 tous les moyens, de l'intérieur et de l'extérieur, mais ne
14 peuvent nous attaquer de l'extérieur, donc, ils nous attaquent de
15 l'intérieur. Pour nous attaquer de l'intérieur, ils doivent
16 attaquer la ligne et causer des perturbations dans la ligne à
17 l'intérieur du Parti, à l'intérieur de l'armée, à l'intérieur de
18 notre peuple, pour qu'il soit facile à diviser."

19 [09.29.35]

20 L'extrait suivant, avant que je vous pose d'autres questions, est
21 à l'ERN 0062935; en anglais: terminant par 938; et en français:
22 00349989.

23 Je cite:

24 "De par le passé, un grand nombre des introductions de membres
25 dans le Parti était approprié, mais un... un grand nombre ont été

14

1 mal introduits dans le Parti, en particulier en 1970 et en 1971.
2 Par conséquent, plusieurs éléments opportunistes y sont entrés,
3 mais le Parti a fermé ses portes et a purgé [entre guillemets],
4 sélectionné au maximum."

5 Je saute une phrase.

6 "Ce faisant, l'expérience a démontré qu'il est impératif de bien
7 comprendre les biographies. Si les biographies ne sont pas
8 claires, même si les candidats sont bons, il ne faut pas les
9 introduire tout de suite dans le Parti. Il faut faire preuve de
10 vigilance vis-à-vis de la CIA, ils ont infiltré..."

11 [09.31.04]

12 Cela est-il un reflet de la considération des ennemis par le
13 régime à cette période?

14 R. Ce paragraphe est un peu inquiétant, d'ailleurs... identifie les
15 ennemis comme étant des gens qui ont... qui sont déjà entrés dans
16 le PCK. Nous n'avons pas les chiffres exacts dans le Parti. On ne
17 parle pas de centaines de milliers de personnes, c'était au total
18 quelque 10000... quelques dizaines de milliers de personnes.

19 Et, quand la guerre civile était devenue une opération menée par
20 les Khmers rouges, plutôt qu'avec le soutien des Vietnamiens,
21 contre... de Lon Nol, les Khmers rouges devaient, et c'est normal,
22 développer des rangs de cadres qu'ils... en qui ils pouvaient avoir
23 confiance. Il fallait donc les faire entrer dans le PCK pour que
24 ces personnes deviennent des officiers de l'armée et des leaders
25 militaires - ce n'était pas le terme qu'ils employaient - ou

15

1 ministres potentiels.

2 [09.32.20]

3 Donc, je n'ai pas vu d'autres preuves documentaires d'une
4 accélération de l'augmentation des rangs du Parti. Il est donc
5 vrai que l'on a peut-être fait rentrer dans le Parti des gens
6 dont les biographies avaient mal été lues ou pas assez dans les
7 détails.

8 En temps de guerre, quelqu'un pouvait simplement dire "je suis un
9 pauvre paysan" et, en fait, ils découvrent quelques années plus
10 tard que quelqu'un avait une origine de classe différente ou
11 qu'un membre de leur famille avait travaillé pour Lon Nol.
12 Donc, il fallait refiltrer ces... ces gens. Et donc il... il y a ce
13 changement... et que l'on cible par... de façon plus importante les
14 ennemis de l'"interne" plutôt que les "restes" de ceux qui
15 avaient collaboré avec le régime de Lon Nol.

16 [09.33.18]

17 Q. Hier, vous nous avez dit avoir étudié des biographies de
18 gardiens et d'autres membres du personnel de S-21. Le passage que
19 nous venons de lire insiste sur le besoin de maîtriser les
20 biographies. Comment à votre avis étaient ces biographies
21 utilisées par le régime?

22 R. Les biographies étaient fréquemment utilisées par le régime.
23 Il s'agissait d'un nouveau genre de littérature au Cambodge. Tous
24 les membres du Parti devaient préparer les biographies à des fins
25 de séance d'étude. Les dirigeants du Parti - y compris Pol Pot -

16

1 avaient des biographies et donnaient des détails sur d'autres
2 personnes. Dans les aveux, il y a des informations qu'on peut
3 vérifier par ailleurs.

4 On estimait que les aspects du passé d'une personne indiquaient
5 sa manière de se comporter. Si vous étiez paysan de... du niveau
6 moyen, vous serez moins fidèle qu'un paysan pauvre. Si vous avez
7 été moine pendant un certain temps, on vous soupçonnait, vous
8 étiez moins pur.

9 Ils essayaient donc d'extraire toutes ces informations, même
10 lorsque les personnes n'étaient pas accusées, on exigeait
11 constamment les biographies pour les comparer, pour voir s'il y
12 avait des changements ou des omissions. C'était une arme
13 importante du régime.

14 Non, je ne devrais pas utiliser un mot aussi fort. C'était un
15 outil utilisé par le régime pour essayer de connaître les
16 personnes qui les représentaient.

17 [09.35.33]

18 Q. Merci, Professeur.

19 J'aimerais passer maintenant à un autre domaine que vous abordez
20 en détail dans votre livre "S-21". Il s'agit d'événements du
21 début de l'année 1976, notamment un incident ayant eu lieu à Siem
22 Reap, à... une explosion ainsi que des explosions à Phnom Penh.

23 Pourriez-vous nous expliquer la pertinence de ces événements ou
24 souhaitez-vous que je lise les passages à l'avance, avant
25 d'entendre vos explications - qu'est-ce qui serait le plus

17

1 efficace?

2 R. Je serai bref et je le décrirai rapidement. Cette explosion à
3 Siem Reap n'a jamais été expliquée, même si des universitaires
4 l'ont étudiée, il se peut que c'était un accident dans un dépôt
5 de munitions ou alors un bombardement aérien thaï.

6 Il n'y a aucun élément prouvant qu'il s'agissait de... d'une action
7 des autorités locales. En tout cas, le régime trouvait que cet
8 événement n'aurait pas dû se produire.

9 À Phnom Penh, il y avait eu une explosion proche du Palais Royal.
10 Comme on l'a dit tout à l'heure... non, en fait, on ne l'a pas dit
11 tout à l'heure, les dirigeants du Parti habitaient et
12 travaillaient proche du Palais... royal. L'explosion d'une grenade
13 proche du Palais royal était forcément une attaque contre le
14 régime, mais non pas simplement l'explosion d'une grenade.

15 [09 .37.31]

16 Le corps militaire présent à Phnom Penh provenait des troupes
17 ayant combattues à l'Est pendant la guerre civile. Les
18 commandants avaient été des cadres dans la zone de l'Est. On a
19 donc estimé que la... celui qui aurait lancé la grenade agissait
20 sous les ordres d'un dirigeant militaire opposé au régime.

21 Du coup, on a mis la région de l'Est sous les feux du projecteur.
22 On a toujours soupçonné cette région en raison de sa proximité
23 avec la frontière vietnamienne. On a donc soupçonné les officiers
24 et le centre du lycée. Donc le centre de sécurité du lycée a été
25 mis en place assez rapidement après ces événements et dans la

18

1 suite de ces événements.

2 [09.38.24]

3 Q. Merci pour cette réponse brève et complète.

4 Vous avez parlé donc de cette attention accrue portée à la région

5 Est, vous en parlez dans vos livres.

6 Y a-t-il des éléments de preuve... ou, plutôt, je reformule,

7 s'agissant de l'arrestation du cadre Koy Thuon, dont vous parlez

8 dans votre livre également, que représente cette arrestation à la

9 lumière de ces événements?

10 R. Il s'agissait je pense d'une troisième vague de purge. On est

11 à peu près une année plus tard. À mon esprit, il n'y a pas de

12 lien direct. C'est le début de une purge d'intellectuels au sein

13 du Parti, des gens ayant des liens avec Koy Thuon et qui avaient

14 étudié au... au lycée Sisowath avec d'autres hauts dirigeants.

15 Les purges parmi les militaires de l'Est ont eu lieu en 76. En

16 77, il y a eu une évolution; les cadres dans des zones du pays où

17 les conditions étaient très mauvaises ont été purgés. Le Centre

18 commençait à apprendre que la situation était très mauvaise et a

19 commencé... on a commencé à purger ces gens.

20 [09.40.09]

21 Il semblait que le Nord rencontrait des difficultés et Koy Thuon

22 avait été responsable de cette zone. À nouveau, on n'a jamais su,

23 il se peut qu'il ait été poursuivi pour d'autres raisons, mais on

24 voit ici le début d'une vague d'attaques contre les zones du pays

25 qui se devaient d'être productives - notamment le Nord-Ouest.

19

1 Koy Thuon et son entourage... ou, plutôt, les personnes arrêtées en
2 connexion avec son arrestation étaient des gens hauts placés dans
3 le Parti et non pas des soldats ou des officiels arrêtés dans les
4 premières purges.

5 Donc, avec l'arrestation de Koy Thuon, on a le début d'autres
6 purges, et son aveu... ses aveux représentent environ 800 pages.
7 D'après Duch, il était très bien traité au début: on ne devait
8 pas le torturer, mais simplement l'interroger. Donc, en fait,
9 c'est un nouveau virage.

10 [09.41.24]

11 Q. Merci.

12 Vous venez de faire référence à des arrestations dans l'entourage
13 de Koy Thuon et justement je me réfère à deux passages dans votre
14 livre "S-21" concernant l'une de ces personnes. Il s'agit du
15 document D108/50/1.4.6.

16 L'ERN en khmer: 00191190; en anglais: 00192742 à 43; en français:
17 00347331 à 32.

18 Professeur, je vois que vous avez retrouvé le passage en
19 question.

20 Il y a deux passages pertinents. Je cite:

21 "Deux semaines après l'arrestation de Koy Thuon, Doeun fut emmené
22 à S-21. Doeun avait travaillé étroitement avec Thuon dans la
23 guerre civile... pendant la guerre civile et l'avait brièvement
24 remplacé comme secrétaire du commerce. En 1975, il est devenu
25 officier chargé de l'administration du Bureau 870, le Comité

20

1 central du PCK."

2 Le passage suivant qui nous concerne, et je cite: "Parmi les
3 prisonniers arrêtés jusqu'à présent, jusque-là, avec l'exception
4 possible de Ney Sarann, Doeun était celui qui était le plus
5 proche du Centre du Parti. Il occupait une position importante au
6 sein du bureau 877... 70, pardon, confirmée par le fait qu'il fut
7 remplacé par Khieu Samphan, le chef d'État du Kampuchéa
8 démocratique. Il est possible, comme Heder le propose, que Khieu
9 Samphan ait joué un rôle dans la chute de Doeun. Il était en tout
10 cas le principal bénéficiaire."

11 [09.43.53]

12 Je lis ces passages et... sans vouloir émettre des spéculations,
13 puisqu'il ne s'agit pas de preuves concrètes sur le rôle de Khieu
14 Samphan, mais je voudrais en fait que l'on revienne sur le... les
15 fonctions de Doeun et le poste important qu'il occupait.

16 Pouvez-vous nous expliquer ce passage? Vous dites que

17 l'importance du rôle... du poste qu'occupait Doeun au Bureau 870
18 est confirmée par le fait qu'il fut remplacé par Khieu Samphan.

19 Pouvez-vous nous expliquer cette conclusion?

20 R. Si je pouvais réécrire ce passage, je l'inverserais: je dirais
21 que l'importance du 870 est indiquée par le fait que Doeun fut
22 remplacé, etc.

23 D'autres travaux ont été faits par la suite sur le Bureau 870 par
24 d'autres et qui montrent que c'était un bureau clé et que l'on
25 confondait parfois avec Pol Pot et le nom de code de Pol Pot.

21

1 Pour faire partie de ce bureau, les plus hauts dirigeants du
2 Parti devaient vous faire confiance.
3 Aujourd'hui, je pourrais reformuler la phrase pour dire que
4 l'importance du bureau est confirmée par le fait qu'ils ne sont
5 pas allés recruter des gens à la campagne, dans les régions, ils
6 ont donc recherché son remplacement parmi les hauts responsables
7 à Phnom Penh et ont choisi celui qui était manifestement le chef
8 d'État pour le remplacer.

9 Je ne peux pas me prononcer sur les travaux de Heder, donc je ne
10 voudrais pas que ma... qu'on pense ici que... que je réponds sur les
11 travaux de Heder.

12 [09.45.57]

13 Ce bureau était le centre névralgique; à un moment donné, je
14 l'avais appelé le Comité central. En fait, il y a confusion entre
15 le Comité central, le Comité permanent, le 870, le K-1, et donc
16 différents termes qui font référence à un petit groupe de
17 personnes.

18 Q. Merci, Professeur.

19 Pour passer à une autre arrestation que vous abordez en détail
20 dans votre livre "S-21", vous abordez le traitement réservé à Hu
21 Nim, Ministre de l'information et de la propagande.

22 ERN khmer: 00191900; en anglais: 00192743; et en français:
23 00357332.

24 Je cite:

25 "L'aveu de Koy Thuon a impliqué Hu Nim, alias Poas, Ministre de

22

1 l'information de la propagande du Kampuchéa démocratique et un
2 associé de longue date de Khieu Samphan, qui a été arrêté en
3 avril 77. Né dans une famille de paysans pauvres dans le Kampong
4 Cham en 1930, Hu Nim a étudié à l'école à Kampong Cham en même
5 temps que Khieu Samphan et avant ou après Saloth Sar."

6 Pourriez-vous nous décrire le rôle joué par Hu Nim au sein du
7 Parti pendant les années et quel est... que signifie l'arrestation
8 de cette personne?

9 [09.48.13]

10 R. Hu Nim était l'un des dits "trois fantômes" qui dirigeait le
11 gouvernement de Sihanouk.

12 Khieu Samphan est... aurait été aussi l'un des trois fantômes. Il
13 n'aborde pas ce moment de sa vie dans ses aveux et ce n'est pas à
14 mon avis pour cela... ce n'est pas ce qu'on lui reprochait.

15 Ce qu'on lui reprochait, c'était ses liens avec d'autres
16 personnes qui étaient déjà passées par S-21. On l'impliquait dans
17 des situations - surtout au Nord-Ouest - où on avait placé des
18 cadres qui ne connaissaient pas la région, région peuplée du
19 Peuple nouveau. Donc la situation au Nord-Ouest s'était empirée.
20 Encore plus, "de" Koy Thuon, c'est un intellectuel, c'est une
21 personne connue au sein du Parti.

22 [09.49.39]

23 Il était ciblé à cause de ses liens avec la communauté chinoise à
24 Phnom Penh. Pendant les années 60, il y avait une phase maoïste;
25 et Hu Sim (phon.) avait des liens et il s'est enfui à la campagne

23

1 comme Khieu Samphan, parce qu'il avait été ciblé par Sihanouk
2 comme ennemi du pays en raison de ses liens avec les Chinois.
3 Donc, son passé était connu et c'est pour cela que Kiernan...
4 Kiernan a ciblé ses aveux justement et a estimé que ses aveux
5 devaient être connus du public parce que son passé est connu.
6 C'était un personnage dont on se rappelait, il a fait parti des
7 trois fantômes. Donc, ses aveux étaient intéressants et c'est
8 l'un des seuls aveux qui est... sont reproduits en anglais en
9 entier dans le... dans l'ouvrage.

10 [09.50.38]

11 Q. Merci, Professeur.

12 Je me tourne maintenant "à" un autre groupe de victimes que vous
13 abordez dans votre livre, à nouveau dans "S-21".

14 En khmer: ERN 00191897 à 98; en anglais: 00192739 à 40; et en
15 français: 00357328.

16 Le titre étant "L'épuration des diplomates et des intellectuels".

17 Je ne lirai pas tous les passages. Vous parlez de l'inauguration
18 du plan quadriennal. En décembre 76, vous parlez des raids... des
19 incursions au Vietnam en 1977. Le passage qui me concerne est le
20 suivant:

21 "Alors que le KD se préparait à la guerre, le PCK entama des
22 purges dans les services diplomatiques et au Ministère des
23 affaires étrangères, visant plus précisément les individus
24 suspectés d'être [entre guillemets] pro... prosoviétiques ou
25 provietnamiens. Parmi les victimes principales de ces purges, on

24

1 comptait Sean An (phon.), l'ambassadeur cambodgien au
2 "Vietnamien" et Hak Seang Lay Ny, un haut fonctionnaire du
3 Ministère des affaires étrangères accusé d'avoir fondé un Parti
4 communiste concurrent avec l'encouragement de l'Union soviétique
5 dans les années 60. Plusieurs autres diplomates furent également
6 raflés ou attaqués. Ces mesures punitives reflétaient la méfiance
7 du Centre à l'égard de tous ceux qui avaient bénéficié d'une
8 formation professionnelle, avaient fait de longs séjours à
9 l'étranger ou avaient eu des contacts avec des non-Khmers."
10 [09.52.59]
11 Pourriez-vous, s'il vous plaît, détailler les effets de ce
12 ciblage des éléments prosoviétiques ou pro-Vietnam.. vietnamiens
13 dans le cadre du Ministère des affaires étrangères?
14 R. Le régime ne faisait pas confiance aux personnes ayant eu des
15 activités et n'ayant pas pu être contrôlées, notamment les gens
16 ayant vécu à l'étranger. Si on a fait partie du service
17 diplomatique, par définition, on a vécu à l'étranger et on a vécu
18 d'autres expériences ailleurs.
19 Ces purges au sein du corps diplomatique, qui était très
20 restreint, n'était pas aussi importantes que les purges du
21 Nord-Ouest ou de l'Est. Je pense que les Khmers rouges à la fin
22 de 77... "le" Khmer rouge rompait ses relations avec les
23 Vietnamiens et souhaitait s'assurer que la poignée de gens qu'ils
24 avaient à l'étranger - en Corée du Nord, en Chine, au Vietnam et
25 au Laos - étaient des personnes de confiance.

25

1 Ils ont fait revenir leur représentant au Vietnam et ils l'ont
2 envoyé à S-21, il a été exécuté à... La personne au Laos est restée
3 en place et ceux qui étaient en Chine aussi. Mais ceux qui
4 avaient été diplomates par le passé dans le cadre du FUNK et du
5 GRUNK et qui travaillaient à B-1 en raison de leur expérience ont
6 commencé à être soupçonnés.

7 [09.54.44]

8 Q. Concernant les arrestations au sein du B-1 et au sein du corps
9 diplomatique, pourriez-vous émettre un avis concernant la
10 structure de l'autorité du KD, quelles autorités auraient pu
11 autoriser ce genre d'arrestation?

12 R. Dans le contexte du Cambodge, nous avons très rarement des
13 preuves flagrantes, mais les arrestations au sein du corps
14 diplomatique ou au sein du B-1 devaient être approuvées par... ou
15 connues par Ieng Sary, Ministre des affaires étrangères. On ne
16 venait pas la nuit enlever les fonctionnaires sans qu'il ne le
17 sache, il était au courant.

18 Nous ne savons pas si c'est lui qui les a ordonnées. Nous savons
19 que ces gens ont été enlevés du Ministère des affaires
20 étrangères. Le régime lui faisait confiance. Nous savons donc
21 qu'il aurait été au courant. Nous avons aussi des aveux où il
22 précisé: "Copie envoyée au Frère Van". Il aurait été au courant.
23 Il était dans le domaine des affaires étrangères; il était
24 forcément au courant.

25 [09.56.10]

26

1 On ne peut pas dire qui était l'autorité; l'autorité est toujours
2 au plus haut, mais, comme je l'ai dit, cette autorité, c'est un
3 ensemble de personnes. On n'attend pas la signature d'une
4 personne, non. Les décisions étaient collectives. On ne peut pas
5 donner de nom et dire qui a autorisé les arrestations. On peut
6 dire avec certitude que Ieng Sary était au courant de ces
7 arrestations. Et, à sa décharge, il ne pouvait pas dire: "Ne les
8 arrêtez pas. Ne le faites pas." Sauf s'il y a eu des cas de ce
9 genre dont nous ne sommes pas au courant.

10 [09.56.56]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Monsieur l'expert, veuillez ralentir. Lorsque vous parlez vite,
13 nous... vos propos ne peuvent être entièrement interprétés.

14 L'Accusation, vous pouvez poursuivre.

15 M. ABDULHAK:

16 Je vous remercie, Monsieur le Président.

17 Q. Je reviens sur la notion de décisions prises collectivement..
18 et les liens avec le dirigeant d'un ministère ou d'un organe au
19 sein du Kampuchéa démocratique.

20 D'après vos recherches, existait-il un processus de prise de
21 décision sur les arrestations de personnes faisant partie du
22 corps diplomatique par exemple ou d'autres corps?

23 M. CHANDLER:

24 R. Sur ce sujet, nous n'avons aucune information.

25 [09.58.33]

27

1 Q. Merci de cette réponse concise.

2 J'aimerais passer rapidement à un autre sujet. Je vais essayer de
3 ne pas citer trop de passages. Tout à l'heure, nous avons
4 mentionné votre analyse des incursions effectuées par le Cambodge
5 aux Vietnamiens... au Vietnam. On est... dans votre livre "S-21",
6 vous parlez de la détérioration des relations diplomatiques entre
7 les deux pays et la rupture de ces relations en janvier.

8 Donc, cette détérioration, j'aimerais savoir si elle aurait eu un
9 effet sur l'idée de l'ennemi.

10 En khmer: ERN 00191910; en anglais: 00192751; et en français:
11 00357341.

12 Je cite:

13 "Dans la première moitié de 1978, les ennemis ciblés par le
14 Centre du Parti, étaient... on disait qu'ils avaient des corps
15 cambodgiens et des têtes de vietnamiens. À S-21, les prisonniers
16 têtus étaient obligés à rendre hommage à un dessin qui
17 représentait un chien avec la tête de Ho Chi Minh."

18 Sur la base de ce passage de votre livre, que pouvez-vous
19 conclure concernant cette évolution où on a commencé à parler des
20 personnes avec des corps cambodgiens et des têtes de Vietnamiens?

21 [10.00.51]

22 R. Dans la première moitié de 1978, les Cambodgiens étaient au
23 courant d'incursions secrètes des forces vietnamiennes effectuées
24 en novembre et décembre 1977; secrètes, car jamais avouées par le
25 pays.

28

1 Les Cambodgiens ont commencé à se rendre compte qu'il fallait se
2 concentrer moins sur le nettoyage du Parti au Nord-Ouest et les
3 purges intellectuelles pour se concentrer davantage sur des
4 groupes ethniques vietnamiens ou des personnes ayant été
5 impliquées dans cette défaite sévère des Cambodgiens. Les
6 Vietnamiens sont entrés sur le territoire sans rester et puis se
7 sont retirés au lieu d'être refoulés par l'armée cambodgienne.
8 Deuxièmement - et cela n'a jamais été dit en public, donc, c'est
9 une supposition de ma part -, il y avait des raids
10 transfrontaliers au Vietnam en 1977 qui étaient
11 contre-productifs. C'est ce qui avait provoqué les Vietnamiens;
12 nous avons des preuves documentaires de cela. Et les résultats
13 n'étaient pas ceux escomptés par le régime.
14 En 78, ces raids transfrontaliers étaient moins féroces qu'en 77.
15 On commence à voir l'ouverture... ou, plutôt, la désintégration du
16 régime du KD en raison de la guerre avec le Vietnam; c'est ce qui
17 a causé la chute du... du régime et c'est ce qui a provoqué cette
18 crainte et l'attention concentrée qu'on voit dans ces purges.
19 [10.02.51]
20 Q. Je vous remercie.
21 Avant de revenir à la dernière phase de la purge, une question,
22 donc, que vous avez évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire ces
23 incidents sur la zone Est. J'aimerais voir avec vous si certaines
24 des déclarations publiques du gouvernement pendant la période de
25 1977 sont pertinentes pour cette discussion sur les ennemis. Le

29

1 document que j'aimerais vous montrer est E3/201.
2 Il s'agit d'un discours d'anniversaire que l'on attribue à Khieu
3 Samphan, 15 avril 1977.
4 L'ERN en khmer: 00292805; en anglais: 00419413; nous vous
5 remettrons bien sûr une copie papier; et en français: 00612166.
6 [10.04.21]
7 Je cite:
8 "Cependant... - bon, j'aimerais aussi demander à ce que l'on
9 affiche la version khmère à l'écran.
10 Cependant, nous devons maintenir la tâche de défendre notre
11 Cambodge démocratique, protéger notre administration des
12 travailleurs paysans et de préserver les fruits de notre
13 révolution cambodgienne, en éliminant résolument toutes les
14 catégories d'ennemis et en les empêchant de mener des actes
15 d'agression, d'interférence ou de subversion à notre encontre.
16 Maîtrisant la situation, nous devons balayer l'ennemi en suivant
17 les lignes de la politique intérieure, de la politique étrangère
18 et de la politique militaire de notre organisation
19 révolutionnaire.
20 Nous devons assumer tous nos devoirs soigneusement et en
21 profondeur. Nos victoires passées ne doivent pas nous distraire,
22 nous devons... nous rendre négligents ou nous étourdir (phon.)."
23 Et j'en resterai là.
24 Je vous cite ce passage car il s'agit d'une déclaration
25 supposément publique. J'aimerais savoir votre avis d'expert, à

30

1 savoir si cette déclaration est un reflet d'une politique... de
2 cette politique du Parti dont nous parlons ce matin?

3 R. Je pense que c'est en effet un très bon reflet de la politique
4 du Parti. Cela répète des phrases, des expressions que l'on
5 entend depuis trois jours.

6 [10.06.09]

7 Q. Merci beaucoup et j'apprécie énormément vos réponse concises.
8 Vous avez déjà parlé des purges dans le Nord - dans le Nord-ouest
9 -, il ne nous reste pas assez de temps pour aller dans les
10 détails. J'aimerais que l'on parle de ce que vous décrivez comme
11 la purge de la zone Est.

12 Vous l'avez évoquée brièvement; vous avez dit que c'était une
13 purge importante, c'est pourquoi j'aimerais vous poser quelques
14 questions à ce sujet.

15 [10.07.01]

16 Je vais lire un extrait donc de "S-21 ou... crime impuni des Khmers
17 rouges", j'aimerais que vous décriviez ce que signifiait cette
18 purge.

19 C'est à l'ERN en khmer: 00191910 à 13; en anglais: 00192752; et
20 en français... ou à 753; et en français: 00357341 à 43 - c'est un
21 long document.

22 Vous avez d'abord parlé de l'arrestation de Chou Chet - le
23 secrétaire de la zone Est et de l'hospitalisation de So Phim.

24 Le passage qui suit va comme suit:

25 "Le Centre du Parti s'est lancé 'sur' une purge des cadres de la

31

1 zone Est. En avril 1978, il y en a eu tellement qui sont arrivés...
2 en avril 78, ils furent tellement nombreux à être amenés à S-21
3 que certains camions transportant des prisonniers durent être
4 renvoyés. Ces prisonniers étaient alors vraisemblablement emmenés
5 pour être exécutés sans interrogatoire; les purges étaient
6 conduites par des membres importants du PCK et dirigés par Son
7 Sen avec l'aide de troupes royales de la zone Sud-Ouest et de la
8 Zone centrale, sous la direction de Ke Pauk.

9 Vous avez donc parlé plus tôt des soupçons initiaux, mais, dès
10 1976, vis-à-vis de la zone Est. Pouvez-vous nous dire ce qui vous
11 a poussé à tirer des conclusions à propos de... des effets sur la
12 zone Est de ces purges?

13 R. Je pense que c'est ce qui a mené aux purges...

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Monsieur l'expert, veuillez attendre.

16 La défense de Ieng Sary demande la parole. Allez-y.

17 [10.09.15]

18 Me ANG UDOM:

19 Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Madame, Messieurs les
20 juges.

21 Je regrette cette interruption. J'ai deux points à soulever.

22 Tout d'abord, la référence de la part de l'Accusation aux aveux
23 obtenus à S-21. Comme nous le savons tous, ces aveux obtenus par
24 la torture... sont obtenus par la torture.

25 Deuxième point: l'expert utilise plusieurs expressions en

32

1 anglais, comme "je crois", "je pense" - nous en avons parlé hier
2 et... qu'il ne fallait pas employer ces mots.

3 Je demande donc l'avis de la Chambre. Si l'expert dit "je crois",
4 "je pense", c'est un... cela peut être considéré comme de la
5 spéculation de sa part.

6 Donc, si le témoin ne le sait pas, il n'a pas à répondre à la
7 question.

8 M. ABDULHAK:

9 Monsieur le Président, je ne comprends pas le fondement de ces
10 objections. En fait, je pense qu'elles sont dénuées de fondement.
11 Je n'ai pas demandé au professeur de me parler du contenu d'aveux
12 et la juge Cartwright a dit mercredi que l'on ne pouvait pas
13 faire référence au contenu d'aveux, et d'ailleurs nous ne l'avons
14 pas fait.

15 [10.11.08]

16 Pour ce qui est de l'emploi des mots "je pense", "je crois",
17 lorsque l'on fait venir une... un témoin expert, eh bien, il dépose
18 en donnant son opinion d'expert. Son opinion d'expert, c'est ce
19 qu'il croit, et c'est exactement ce que fait le professeur
20 Chandler. Ça n'est... complètement absurde de suggérer qu'il ne
21 peut pas employer un terme qui décrit exactement... ce qu'on lui
22 demande de faire.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Bon, la Chambre rejette l'objection de la défense de Ieng Sary.

25 L'Accusation a posé les questions appropriées à l'expert et, pour

33

1 ce qui est des mots qu'emploie le professeur Chandler, la Chambre
2 est d'avis qu'il est approprié pour lui d'utiliser ces
3 expressions, car il dépose ici en qualité de... d'expert.

4 Un témoin ordinaire ne pourrait employer de telles expressions,
5 car les témoins ordinaires ne sont pas des experts, et c'est
6 pourquoi il y a une différence entre l'expert et le témoin.

7 La parole est à l'Accusation.

8 [10.12.36]

9 M. ABDULHAK:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Q. Monsieur Chandler, alors que nous en arrivons à la dernière
12 partie de notre discussion sur S-21 et la mise en œuvre de la
13 politique relative aux ennemis, vous vous souviendrez que nous
14 vous avons envoyé, par le truchement de la Section d'appui aux
15 témoins et aux experts, un certain nombre de documents "dans le"
16 S-21 qui étaient des extraits de dossiers de prisonniers qui
17 contenaient des notes manuscrites, et c'était pour les fins,
18 justement, de ces notes manuscrites et de leur analyse que nous
19 vous avons envoyé ces documents.

20 [10.13.29]

21 J'aimerais que l'on... les passe en revue par... ensemble. Donc,
22 première... les premiers trois aveux dont j'aimerais que l'on
23 parle... je demande maintenant que l'on donne les documents au
24 professeur.

25 Je vais lire les ERN. Le premier document est IS5.16. Il s'agit

34

1 d'un... cela vient du dossier de Chout Nhe.

2 Deuxième document: D288/6.5/2.47; la personne s'appelle Chap Mit.

3 Dernier document: IS5.41, qui porte aussi le numéro E3/1565. Une
4 personne du nom de Kung Kien, alias Kung Kien (phon.).

5 Donc, s'il était possible de remettre ces trois documents à
6 l'expert.

7 Ces documents font partie des documents que nous vous avons
8 demandé d'étudier; nous allons simplement vous donner quelques
9 exemples.

10 [10.14.50]

11 Nous vous... les deux premières, nous avons des traductions en
12 anglais, mais, pour la troisième, nous vous remettrons la version
13 en khmer, car nous n'avons pas une version officielle du tribunal
14 en anglais.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Allez-y. Le procureur peut-il nous donner les noms en khmer de..
17 des personnes, car la traduction... enfin, ce n'est pas clair par
18 l'interprétation en khmer... de ce que le procureur a dit.

19 Donc, s'il était possible pour le procureur cambodgien de lire
20 les noms de ces personnes.

21 M. DARARASMEY:

22 Je vais maintenant lire les... je vais maintenant lire les noms en
23 khmer.

24 La première personne, il s'agit de Chout Nhe.

25 La deuxième personne, il s'agit du document de Chap Mit, Chap

35

1 Mit, secrétaire du district de Kandal.

2 La troisième personne s'appelle Kung Kien: Kung Kien, alias Eung
3 Vet.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Merci.

6 [10.17.22]

7 M. ABDULHAK:

8 Merci, Monsieur le Président, et merci à mon confrère cambodgien.

9 Professeur Chandler, dans l'ordre qui vient d'être lu,
10 pouvez-vous, je vous prie...

11 L'ERN: 000054003; en anglais: 00185061; nous "vous" allons donc
12 mettre la version khmère à l'écran. Je pense que c'est la bonne
13 page.

14 Est-ce que les services techniques pourraient maintenant les
15 "indiquer" à l'écran?

16 Merci beaucoup.

17 Donc, ce qui nous intéresse ici, ce sont les annotations que vous
18 pouvez voir... et, je crois, il s'agit du 11 novembre 77.

19 Pouvez-vous nous lire cette annotation, Monsieur l'expert?

20 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

21 Intervention inaudible: micro à moitié fermé.

22 M. CHANDLER:

23 Q. "À Frère Nuon, une copie".

24 Laissez-moi ajouter quelque chose. Vous m'aviez demandé de...

25 d'étudier ces annotations, j'aimerais dire que je les ai lues

36

1 hier et ce matin, donc, j'ai lu le recueil qui m'avait été remis,

2 et je les ai lues et je suis prêt à en parler.

3 [10.20.36]

4 Q. Merci et je vous remercie de vos efforts, Professeur.

5 Nous savons que nous vous avons demandé beaucoup de chose. Si

6 vous pouviez maintenant consulter le deuxième document;

7 l'annotation qui m'intéresse est un peu plus longue.

8 Donc, il s'agit des aveux de Chap Mit.

9 ERN en khmer: 00226401; en anglais: 00284069.

10 Je crois que vous avez devant vous la version en anglais. Bon,

11 la... pouvez-vous, s'il vous plaît, lire celle qui est la plus

12 facile pour vous?

13 Donc, peut-on montrer le document à l'écran?

14 En khmer: 00226401. Voilà.

15 Pouvez-vous nous lire cette annotation? Peut-être sera-t-il plus

16 facile pour vous de lire la copie papier.

17 [10.20.40]

18 Oui, nous attendons que quelqu'un allume votre... serait-il

19 possible d'ouvrir le micro du professeur?

20 R. Merci.

21 Et... on a suggéré que je puisse lire le khmer plus rapidement que

22 l'anglais, c'est bien aimable.

23 Pon était un autre responsable à S-21 et... mais c'est l'écriture

24 de Duch. Tout cela est bien connu. Donc, c'est... ce sont ses

25 recommandations. Et ce qui est important ici, c'est le paragraphe

37

1 2, qui fait référence en chiffres romains à Frère numéro Deux.

2 Frère numéro Deux, on le sait, est l'un des noms de Nuon Chea.

3 Donc, ici, il est écrit:

4 "Tel que recommandé", donc cela signifie sans doute que cette

5 recommandation venait de Nuon Chea à Son Sen, puis donnée à... à

6 Duch, qui, lui, en avait... "les" avait remis à ses subordonnés; il

7 s'agit donc d'un ordre de retirer les noms de cette liste.

8 Pourquoi il faut les retirer? Ce n'est pas expliqué.

9 Q. Merci.

10 Pour... t-il... maintenant, je pourrais vous demander de consulter le

11 troisième document que je vous ai remis, et c'est celui que je

12 n'ai qu'en khmer.

13 Et nous avons une traduction officieuse; j'espère que vous serez

14 en mesure de résumer les annotations pour nous.

15 Il s'agit du document IS5.41, aussi portant la cote E3/1565,

16 troisième aveu, dont mon confrère vous a lu le nom: Kung Kien,

17 alias Eung Vet.

18 Donc, ERN en khmer: 000... 0001850... [L'interprète se reprend:]

19 00017305; et en anglais: 00182773.

20 [10.23.01]

21 Il y a plusieurs annotations sur la page en question. Si vous

22 pouviez lire les encadrés en bleu?

23 R. Une fois de plus, il ne s'agit pas d'une écriture tout à fait

24 lisible; il est écrit, je crois: "Présenté à Frère Nuon, une

25 copie."

38

1 Cette phrase, "Chun Bong Nuon", je l'ai déjà vu écrite à la main,
2 donc, c'est pour ça que je l'ai lue.

3 Q. Pouvez-vous aussi nous lire l'annotation à droite, paragraphe
4 1 et 2?

5 R. Un... "C'est très clair. Un grand nombre de gens..."

6 Et, à la fin, il est écrit: "Un certain nombre viennent 'du'
7 secteur 33 et 35."

8 Et il me manque un... une charnière. Je pense que c'est écrit
9 "unité 901".

10 Je suis désolé, je n'ai pas mon dictionnaire khmer avec moi, mais
11 je crois que c'est ce que cela veut dire. Mais au début c'est
12 marqué... il est écrit... au premier... il est écrit au premier
13 paragraphe: "Ce document est très clair."
14 [10.24.56]

15 Q. Merci beaucoup, Monsieur Chandler, "pour" nous aider à la
16 lecture de ce document et pour éviter tout doute...

17 Dans deux de ces documents, une référence au Frère Nuon et, sur
18 un autre, référence à Frère numéro Deux.

19 Donc, pour éviter... pour dissiper tout doute, pouvez-vous nous
20 dire qui est cette personne et qu'est-ce que cela signifie quant
21 aux rôles de ces personnes.

22 R. Bien, Bong Nuon et Bong numéro Deux sont des expressions
23 employées quand des gens envoyaient des documents à Nuon Chea.
24 Quant à son rôle dans ces aveux, c'est un peu plus difficile à
25 décrire. Il n'y a aucune indication qu'il ait lu les aveux. De

39

1 toute façon, les exemplaires qui lui ont été envoyés n'ont pas
2 survécus. Il y a une note disant "envoyé à Nuon Chea", donc une
3 autre copie a été envoyée à Nuon Chea.
4 Il est certain que celle qui est revenue avec les... avec
5 l'écriture de Duch, "ils" disent... où il est écrit "Frère numéro
6 Deux conseille que...", bon, cela montre qu'il les avait lus.
7 Et le fait qu'on lui envoie des documents, cela démontre qu'il
8 était au courant du fonctionnement de S-21 et qu'il a travaillé
9 étroitement avec Son Sen tout au long du régime. C'est tout ce
10 que je peux dire à propos de ses connaissances. Je peux vous
11 parler de ses connaissances, mais je ne peux pas vous donner plus
12 de détails sur son rôle.
13 [10.26.54]
14 Q. Je vous remercie pour ces détails.
15 J'aimerais vous montrer un autre document. Il s'agit du document
16 D288/6.5.2.32 (phon.).
17 Cette... on vous a parlé du dossier de quelqu'un du nom de So Kim
18 An, alias Mey.
19 ERN pertinente en khmer: 00227819; en anglais: 00284045.
20 Nous vous remettrons des copies papier.
21 En français: 00800646 à 59.
22 Pourriez-vous, je vous prie, "de me" prononcer aux fins de la
23 transcription, le nom en khmer, car "je" ne semble pas être en
24 mesure de pouvoir le faire.
25 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

40

1 L'expert parle à micro fermé.

2 M. CHANDLER:

3 R. Il est un achar: c'est quelqu'un qui a des fonctions
4 religieuses. Achar Mey, et je suppose que c'est son nom
5 révolutionnaire, son nom est So Kim An.

6 [10.28.42]

7 M.ABDULHAK1

8 Q. Merci.

9 R. Je le lis en khmer, je... en khmer, ça me semble être écrit
10 "Tim" et pas "Kim"; je ne sais pas ce que votre confrère
11 cambodgien en pense, mais... je suis désolé de "faire" des retards,
12 mais j'aimerais au moins bien prononcer son nom.

13 En haut des commentaires de Duch, et c'est toujours... c'est bien
14 écrit, avec l'écriture très lisible de Duch.

15 M. DARARASMEY:

16 Monsieur le Président, je lis ce passage.

17 Il est écrit: "À propos de l'achar Mey, entre parenthèses, So Kim
18 An." D'après ce que je lis, c'est So Tim An.

19 M. ABDULHAK:

20 J'aimerais que l'on "mettre" à l'écran le document... donc, ERN en
21 khmer: 002313331... donc, ERN, donc: 00227819; et en français:
22 00800646; et en anglais: 00231321... ou plutôt [L'interprète se
23 reprend:] 00284045.

24 Si vous pouviez me résumer les annotations, nous n'avons pas
25 besoin de lire le passage au complet?

41

1 [10.30.51]

2 R. Il est difficile de le faire brièvement. Ce que démontre ce
3 document, c'est le niveau de détail dans lequel les gens
4 pouvaient aller quand une personne était d'intérêt... et "de"
5 s'assurer que ces aveux étaient aussi vérifiables que possible,
6 pas nécessairement que la personne a dit qu'elle était un agent
7 de la CIA, mais plutôt d'où venait cette personne, qui "il"
8 connaissait, comment il les connaissait. C'était le type
9 d'enquête que l'on menait.

10 Q. À la dernière page de cet extrait en khmer - c'est la deuxième
11 page en anglais - je suis... ce qui m'intéresse, c'est le point
12 numéro 3, où il est écrit "suggestions".

13 Pourriez-vous nous lire en anglais ce qui est écrit?

14 R. C'est un... c'était peu fréquent, mais c'était en fait assez
15 rare, mais c'était justement un tel cas où Duch fait un rapport à
16 l'échelon supérieur.

17 Donc, il dit: "Veuillez, Angkar, s'il vous plaît, considérer ce
18 cas de l'achar Mey."

19 Il ne pouvait pas parler... Duch ne pouvait pas parler directement
20 à Pol Pot. En fait, il communiquait avec Son Sen. Donc, ce qu'il
21 disait sans doute à Son Sen... parce qu'il est écrit, bon: "Notre
22 bien-aimé Frère".

23 Donc, lui, en fait, envoyait l'information à quelqu'un, à
24 l'échelon supérieur, et cela n'est pas clair. Ce qui... ce qui veut
25 dire que ce cas nécessite plus... une étude plus approfondie.

42

1 [10.32.36]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie, Monsieur le témoin.

4 Le moment est venu de prendre la pause. Nous allons observer une
5 pause de 20 minutes. La Chambre reprendra les débats à 11 heures
6 moins 10.

7 Huissier d'audience, veuillez apporter votre soutien à l'expert
8 pendant la pause; vous assurer qu'il soit de retour au prétoire à
9 11 heures moins 10.

10 Je remarque que la Défense demande la parole. Allez-y.

11 [10.33.12]

12 Me PAUW

13 Merci, Monsieur le Président. Je serai bref.

14 Nous voulons tous profiter de la pause.

15 Je reviens sur le point soulevé par la juge Cartwright ce matin
16 au sujet des 11... des 1100 documents qui auraient été téléchargés
17 sur l'interface.

18 J'ai dit que j'allais voir si nous en étions éventuellement
19 responsables et j'ai vu la juge Cartwright opiner de la tête; je
20 vois maintenant qu'elle confirme justement que ce n'était pas le
21 cas. Je voudrais juste préciser que les 1100 documents
22 téléchargés ou placés sur l'interface n'ont pas été placés sur
23 l'interface par l'équipe de Nuon Chea. Nous avons placé 150
24 documents, y compris des traductions; 68 documents dans leur
25 version d'origine. Je ne veux pas suggérer que ce soit

43

1 l'Accusation qui l'ait fait, mais l'Accusation y a placé 700
2 documents.

3 Donc, je voudrais préciser que ce n'est pas l'équipe de la
4 défense de Nuon Chea qui l'a fait, j'ai l'impression, comme je
5 l'ai déjà dit, que nous sommes souvent montrés du doigt, et je
6 pense que cette fois-ci cela ne devrait pas être le cas.

7 [10.34.32]

8 M. ABDULHAK:

9 Rapidement, le chiffre de 700 doit être divisé par trois, car il
10 y a les traductions. Nous avons placé 200... plus de 200 documents
11 dans le dossier; il y a un grand nombre de documents, puisque
12 nous avons envoyé des aveux au professeur, et ces aveux ont été
13 placés dans l'interface, toutes les parties le savent.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Je vous remercie.

16 L'avocat de la défense est prié de se référer à la décision de ce
17 matin. Il me semble qu'on a rappelé à toutes les parties que
18 lorsque vous soumettez les documents vous devez respecter la
19 procédure. Ce n'est pas une décision qui s'applique uniquement à
20 la défense de Nuon Chea.

21 L'audience est suspendue.

22 (Suspension de l'audience: 10h35)

23 (Reprise de l'audience: 10h53)

24 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

25 L'avocat de la défense de Khieu Samphan demande la parole. Vous

1 avez la parole.

2 Me IANUZZI:

3 Je vous remercie.

4 Nous serons brefs avant de céder la parole à nos confrères.

5 Nous demandons à la Chambre ou à quelqu'un de la Chambre de nous
6 permettre de recevoir la transcription d'aujourd'hui pendant ce
7 week-end. Je tiens à soulever cette requête au cas où il y ait
8 des problèmes techniques à résoudre. Nous l'attendrons par
9 courrier électronique et nous présumons pouvoir citer cette
10 transcription pour interroger le professeur Chandler sur ses
11 propos tenus ici devant la Chambre.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Maître Ang Udom, vous avez la parole.

14 Me ANG UDOM:

15 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

16 Toutes mes excuses d'interrompre.

17 Avant la suspension des débats, la Chambre s'est prononcée sur la
18 demande de l'Accusation de prolonger le temps qui lui est imparti
19 du... de 15 minutes. Je ne sais pas si ce prolongement aura un
20 impact sur le temps imparti aux parties civiles. J'ai peur que la
21 Partie civile renouvelle sa demande de temps supplémentaire.

22 [10.55.30]

23 Donc, j'aimerais savoir s'il y aura une décision à cet égard?

24 Cela peut avoir un impact sur l'horaire imparti à la Défense;

25 nous prévoyons des objections de l'Accusation; le cas échéant,

45

1 cela aussi aura un impact sur le temps qui nous est imparti.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Nous avons déjà attribué du temps aux parties et une prolongation
4 à l'Accusation. La décision est à la discrétion de la Chambre. Si
5 besoin est, nous pouvons prolonger la journée jusqu'à 16 heures
6 30. L'Accusation, vous avez la parole. Je vous rappelle qu'il
7 vous reste 15 minutes.

8 M. ABDULHAK:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Professeur Chandler, dans les 15 minutes restantes, nous allons
11 essayer... je vous prie d'essayer d'être le plus concis possible;
12 nous n'avons pas le temps de regarder tous les aveux que vous
13 avez reçus et leurs annotations.

14 Q. Vous dites les avoir lus; pouvez-vous tirer des conclusions
15 des annotations, notamment concernant le lien entre S-21 et ce...
16 et des personnes de l'échelon supérieur et des rapports envoyés à
17 ces derniers par S-21?

18 M. CHANDLER:

19 R. Nous savons que certains aveux étaient envoyés à Son Sen; les
20 archives "découverts" au sein du Ministère de la défense, faisant
21 partie de l'archive personnelle de Son Sen, confirment que Son
22 Sen reliait certains aveux à ses supérieurs. Il siégeait au
23 Comité central et on constate des notes... des annotations
24 manuscrites; ce n'est pas l'écriture de Duch, mais certains
25 documents sont envoyés à Frère Van, et j'ai vu parfois Frère Pol,

46

1 il me semble, mais je n'en ai pas la certitude; je ne peux pas
2 dire s'il les a envoyés.

3 [10.58.05]

4 Nous savons qu'ils ont été envoyés. Nous ne savons pas s'ils ont
5 été lus parce que, au-delà de Son Sen, c'était un autre
6 exemplaire. Tout ce que nous savons, c'est que certains documents
7 ont été envoyés. Nous ne savons pas s'ils ont été reçus.

8 Q. Je vous remercie.

9 Êtes-vous en mesure de dresser des conclusions concernant
10 l'implication du Centre du Parti eu égard à ces annotations? Si
11 vous ne pouvez pas en tirer des conclusions, n'hésitez pas à me
12 le dire.

13 R. Son Sen faisait partie du Centre du Parti; il s'occupait des
14 questions importantes. Duch ne le lui envoyait pas tous les
15 aveux, seulement les aspects importants, y compris des textes de
16 certains aveux.

17 [10.58.57]

18 Q. Merci.

19 J'aimerais regarder un autre document des archives de S-21; c'est
20 l'avant... l'avant-dernier document que nous allons regarder.

21 Document IS5.30, disponible dans les trois langues. ERN khmère:
22 00008923; anglais: 00249844 à 45; et en français: 00766902.

23 Ce document vous a été remis. Il s'agit d'une communication par
24 Hu Nim envoyée à un certain nombre de personnes.

25 Mes collègues vont l'afficher à l'écran pour en permettre la

47

1 lecture de la version khmère de cette communication.

2 Je vais le lire et je vous poserai quelques questions.

3 Premièrement: "Le respecté Parti communiste du Kampuchéa, mes
4 respects au Frère Pol, au Frère Van, au Frère Vorn, aux cadres
5 Khieu et Hem."

6 Le paragraphe suivant commence par: "Aujourd'hui, le 10 avril
7 1977, alors que j'étais très occupé à préparer une émission radio
8 commémorant le deuxième anniversaire de la grande victoire du 17
9 avril 1975, le cadre Pang m'a téléphoné pour travailler avec
10 Angkar, j'étais très surpris et ne m'attendais pas à être arrêté
11 par nos militaires."

12 Plus tard, dans ce même passage, il précise: "Je m'efforce de
13 prouver ma fidélité à Angkar pour obtenir un jugement juste."

14 Et il termine en précisant: "Je tiens à assurer le Parti que je
15 ne l'ai jamais trahi; je n'ai jamais travaillé avec la CIA, les
16 Vietnamiens, je n'ai jamais... ou les agents de Son Ngoc Thanh ou
17 les 'libéralistes'."

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 La défense de Ieng Sary, vous avez la parole.

20 [11.01.57]

21 Me ANG UDOM:

22 Merci, Monsieur le Président.

23 Je regrette, mais je constate que l'Accusation vient de lire un
24 aveu... qui n'est pas la même chose que de lire les annotations.

25 Lire les aveux d'une victime, et j'utilise le mot "victime", de

48

1 S-21 à cet expert n'est pas approprié. L'Accusation ne devrait
2 poser des questions que sur les annotations.

3 M. ABDULHAK:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Dans la Convention contre la torture, l'interdiction s'applique
6 uniquement à des documents ayant été obtenus suite à la... à la
7 torture.

8 Il s'agit ici, Monsieur le Président, non pas d'un aveu mais d'un
9 courrier envoyé par un individu arrêté avant son interrogation et
10 torture, donc, qu'il a envoyé à des individus mentionnés.

11 Il explique que... il explique, je cite: "J'ai été aujourd'hui
12 arrêté, le 10 avril."

13 [11.03.13]

14 Donc, c'est une... un courrier envoyé dès son arrestation; c'est
15 une demande; ce n'est pas un aveu. Ce ne sont pas... cela ne fait
16 pas partie des aveux extraits ou "retirés" des prisonniers à
17 S-21. Donc, la Convention contre la torture ne s'applique pas.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 L'objection est rejetée.

20 La Défense fait peut-être erreur concernant le document en
21 question. L'Accusation, poursuivez.

22 M. ABDULHAK:

23 Q. Eu égard de ce courrier, que nous venons de regarder, que
24 signifie le choix de destinataire de cette demande envoyé par Hu
25 Nim?

49

1 [11.04.16]

2 M. CHANDLER:

3 R. Il s'agit des alias révolutionnaires de différents membres du
4 Centre du Parti, en commençant par Pol Pot et poursuivant les
5 différents membres... jusqu'aux membres candidats, son Sen et Khieu
6 Samphan.

7 Je pense que Hu Nim était assez élevé dans les rangs du Parti
8 pour savoir qui étaient les membres du Comité. Ce qui est
9 important ici, comme certains de ces documents de supplication
10 émanant de S-21 envoyés à des hauts "de" cadres, c'est que ces
11 gens... en fait, ces documents n'ont jamais même quitté le
12 bâtiment, n'ont jamais été transmis à ces personnes. Et... et je me
13 souviendrai que dans le dossier 001 Duch aimait bien... beaucoup
14 (inintelligible).

15 Donc, ces documents ont été retrouvés à S-21 mais n'ont jamais
16 été envoyés aux personnes à qui ils étaient adressés. Une fois
17 que la personne était à S-21, cette personne n'avait aucun
18 recours... à une autorité supérieure.

19 [11.05.20]

20 Q. Je vous remercie.

21 Le dernier document que j'aimerais vous montrer aujourd'hui, il
22 s'agit du procès-verbal d'une réunion du 8 mars 76 du Comité
23 permanent: E3/232.

24 Nous vous remettons une copie papier. Et s'il était possible
25 d'afficher la version khmère à l'écran.

50

1 Donc, sur la première page, Professeur, pouvez-vous, je vous
2 prie, nous dire qui étaient les personnes qui avaient participé à
3 la réunion, les quatre premiers noms.

4 Veuillez attendre que votre micro soit allumé, je vous prie.

5 R. Les quatre premiers noms sont: camarade secrétaire,
6 c'est-à-dire Pol Pot; camarade secrétaire adjoint, Nuon Chea;
7 camarade Hem, c'est Khieu Samphan; camarade Doeun, on a déjà
8 entendu son nom; et camarades Sreng, Hang, Soth et Touch. Je ne
9 sais pas exactement à qui ces alias font référence, mais les
10 quatre premiers sont ceux que je viens de vous dire.

11 [11.06.41]

12 Q. Merci.

13 J'aimerais qu'on ne... regarde une partie de cette réunion, il y a
14 un rapport effectué par deux des personnes auxquelles vous venez
15 de faire référence.

16 Vous le retrouverez à l'ERN en khmer: 0017... ERN en anglais se
17 terminant par 933. Bon, je regrette, c'était l'ERN en français..
18 l'ERN en anglais terminant par 130. Et j'aimerais que vous nous
19 "dites"...

20 Donc, sous la rubrique, en chiffres romains, II: "Situation dans
21 les villages.

22 1. La situation à 303. Le camarade Sreng a rendu compte à
23 l'Angkar sur le sujet des activités de, point numéro un, de
24 Loeun, de son groupe et ses associés, 34 personnes qui étaient
25 des militaires de zone et qui ont tous été arrêtés.

51

1 Le groupe de A Uk Moeun, alias Uk Hong, qui a cherché à s'enfuir
2 vers (inintelligible) le Sud-Vietnam avec quatre ou cinq de ses
3 associés, demandant recommandation à l'Angkar."

4 Puis la situation à 106, le paragraphe suivant, c'est le camarade
5 Soth qui rend compte à l'Angkar "sur" le sujet de la situation.
6 Sous le point A, il est écrit que le camarade Soth a soulevé
7 différentes questions, notamment des personnes qui sont tombées
8 malades sur les chantiers... perdu 40 pour cent de la
9 main-d'œuvre."

10 [11.08.14]

11 Je vais aller directement aux instructions, aux opinions, aux
12 recommandations de l'Angkar, que vous retrouverez à la rubrique,
13 en chiffres romains, III; s'il était possible de l'afficher à
14 l'écran, je vais commencer à lire:

15 "À propos des problèmes à 303, mesures à prendre.

16 Premier point: il faut convoquer les personnes concernées pour
17 les... pour leur poser des questions et voir quelles sont leurs
18 réponses. Nous n'allons pas encore les retirer de leur position.
19 Ensuite, les faire venir pour d'autres interrogatoires, en face
20 de leurs accusateurs, et voir leur réaction."

21 Il y a donc deux étapes. D'abord, les questions à poser, puis les
22 garder à un endroit, rendre compte à l'échelon supérieur avec les
23 dossiers.

24 Monsieur Chandler, nous avons vu que c'était le camarade Sreng
25 qui avait fait la réaction... enfin, qui avait la... qui avait fait

52

1 rapport sur la situation dans 303 et ensuite on voit les
2 recommandations de l'Angkar à ce sujet.

3 Qu'est-ce que cela signifie... à propos de la participation du
4 Centre du Parti dans la surveillance et les activités des
5 régions?

6 [11.10.02]

7 R. Cela suggère que le Centre du Parti faisait une surveillance
8 accrue des questions importantes. Le nombre de gens concernés,
9 notamment le groupe de 34 personnes, et, ensuite, l'autre groupe
10 qui a cherché à s'enfuir, c'était suffisant pour les préoccuper,
11 donc... et assez préoccupant pour qu'ils les fassent venir pour les
12 interroger, les mettre dans une prison au district et "de" ne pas
13 les retirer de leur position, car ils avaient une position
14 officielle d'une manière ou d'une autre.

15 Donc, ils surveillaient étroitement les questions qui étaient
16 portées à leur attention.

17 [11.10.50]

18 Q. Je vous remercie.

19 Ma dernière question pour aujourd'hui. Nous avons beaucoup
20 discuté au cours des derniers jours et vous avez parlé, donc, de
21 la prise de décision collective aux échelons les plus élevés.

22 J'aimerais donc connaître votre opinion et j'aimerais dissiper
23 les... tout doute sur la façon dont vous avez expliqué votre
24 opinion.

25 J'aimerais citer, dans votre ouvrage "Tragédie de... donc, Une

53

1 tragédie du... l'histoire du Cambodge", à l'ERN 00193302 (phon.),
2 disponible uniquement en anglais.
3 Et vous parlez donc du régime du PCK et de ceux qui l'ont
4 précédé. Vous écrivez:
5 "En pratique, une continuité particulière était que le... le
6 Kampuchéa démocratique a jugé opportun de concentrer le pouvoir.
7 Prince Papa (phon.) et le maréchal Lon Nol 'étaient' suivis par
8 le secrétaire Pol Pot dans une tentative d'essayer de détruire le
9 culte de personnalité qui avait détruit ou qui avait miné les
10 régimes précédents. Le PCK a... a déclaré ou a rendu public le
11 style collectif... et a caché les nombreux... Toutefois, le manque de
12 reddition de comptes, l'édification du propre Parti, son monopole
13 sur les communications et sa voix unique prononçant des ordres
14 étaient considérés comme... étaient à considérer comme le règle... le
15 règne d'un seul... d'un seul homme.
16 [11.12.51]
17 Et donc Pol Pot et Nuon Chea, à partir d'une certaine date,
18 étaient considérés comme synonymes du régime. Après Sihanouk et
19 Lon Nol, le leadership collectif du PCK se voyait comme un
20 nouveau type de dirigeants. Et un... un monarque privé ayant le
21 pouvoir national."
22 C'est assez complexe comme extrait. Et cette idée, donc, d'un
23 règne d'un seul homme et portant une référence à un leadership
24 collectif... et des différents... un groupe de camarades ayant un
25 pouvoir à l'échelle nationale...

54

1 J'aimerais... s'il vous était possible... de nous donner... de vous
2 demander de nous donner plus de détails sur cette... cette idée du
3 règne d'un seul homme par rapport à un leadership collectif d'un
4 groupe de camarades ayant un pouvoir à l'échelle nationale?

5 [11.13.56]

6 R. Après 22 ans, c'est un passage que j'aurais peut-être révisé.
7 Je pense avoir lu beaucoup... je pense que le leadership du
8 Kampuchéa démocratique était plus collectif que je l'aurais cru
9 auparavant.

10 C'est assez vrai, on l'a vu dans les documents, que les décisions
11 prises par Pol Pot étaient les décisions finales. Il était le
12 leader exécutif du pays, et c'est d'ailleurs comme ça que
13 beaucoup de cambodgiens considèrent la période: ils l'appellent
14 "l'ère Pol Pot".

15 Donc, je pourrais peut-être réécrire ce passage, je dirais qu'il
16 s'agissait, d'après tous les documents et les preuves que j'ai
17 vus, que le leadership était plus collectif que me l'avaient
18 porté à croire les documents que j'avais lus à l'époque, car j'ai
19 rédigé cet ouvrage avant de revenir au Cambodge, dans les années
20 80.

21 Q. Je vous remercie, Monsieur Chandler, et je remercie beaucoup
22 la Chambre pour le temps qui nous avait été accordé.

23 [11.14.58]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 La Chambre souhaite maintenant laisser la parole aux coavocats

55

1 principaux pour les parties civiles pour leurs questions à
2 l'expert.

3 Me PICH ANG:

4 Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame, Messieurs les juges.

5 Les coavocats principaux laissent la parole à Me Hong Kimsuon et

6 Me Christine Martineau et Me Bahougne pour l'interrogatoire de

7 l'expert.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Allez-y.

10 INTERROGATOIRE

11 PAR Me HONG KIMSUON:

12 Merci et bonjour, Madame et Messieurs les juges.

13 Je m'appelle Hong Kimsuon. Je représente les parties civiles

14 constituées dans le dossier 002.

15 Q. Bonjour, Monsieur Chandler.

16 J'ai un certains nombres de questions à vous poser. Je ferai bien

17 sûr de mon mieux pour ne pas répéter les questions posées par le

18 procureur. Il est possible que certaines, toutefois, se

19 ressemblent, et j'apprécie les instructions de la Chambre s'il

20 s'avère que mes questions sont répétitives.

21 [11.16.56]

22 J'aimerais tout d'abord vous poser des questions sur l'histoire

23 du mouvement Issarak, qui a abouti au régime du Kampuchéa

24 démocratique, et ce, avant la création du Parti communiste du

25 Kampuchéa.

56

1 Dans votre livre sur l'histoire... dans votre ouvrage, plutôt, "Une
2 histoire du Cambodge", vous avez parlé du Parti révolutionnaire
3 du peuple khmer et du mouvement Issarak. Quelle est la relation
4 entre le PRPK et le mouvement Issarak entre 1947 et 1948?

5 M. CHANDLER:

6 R. C'est pendant une période dont nous n'avons pas encore parlé.
7 La relation entre le PRPK et le mouvement Issarak, à cette
8 époque... en fait, ou, plutôt, c'est... je ne dirais pas que c'est
9 inexact ce que vous avez dit, mais, en fait, le PRPK n'existait
10 pas à cette époque.

11 Donc, la relation du... de l'Issarak avec différentes factions,
12 certaines qui étaient encouragées par la Thaïlande, d'autres qui
13 étaient tout à fait locales, et d'autres encouragées par le
14 Vietnam et par le Parti communiste chinois.

15 [11.18.35]

16 Le PRPK a été fondé en 1951, a utilisé des éléments qui
17 provenaient de ces trois factions, la faction thaïe, la faction
18 locale et la faction vietnamienne, et a rejeté certaines
19 personnalités de l'Issarak dont l'objectif principal était
20 l'indépendance du Cambodge par... de la France, sans autre
21 programme social... ou autre programme social qui "ont" été
22 élaborés par le PRPK.

23 Les documents l'indiquent clairement, le PRPK a été fondé par et
24 aurait été encouragé dans son existence par les Vietnamiens.

25 "Leur" statut avait été rédigé en vietnamien et traduit en khmer;

1 les dirigeants étaient des Cambodgiens qui parlaient couramment
2 le vietnamien et c'est un Parti qui avait... était le bras
3 politique, notamment dans la guerre contre les Français, au
4 Vietnam et au Laos.

5 [11.19.54]

6 Donc, les non... les Issarak non communistes et ceux qui se
7 rapprochaient le plus possible du mouvement communiste... donc, en
8 45-46, c'était la même chose, c'était pour l'indépendance du
9 Cambodge.

10 Et, par la suite, les tendances se sont... sont devenues plus
11 internationales pour le PRPK. Un des objectifs du PRPK était de
12 rejoindre le Vietnam et le Laos dans une lutte indochinoise
13 contre les Français alors que les autres étaient plus intéressés
14 par le Cambodge qu'une tendance plus internationale.

15 Ils n'étaient pas satisfaits par le programme du PRPK, au fur et
16 à mesure qu'il était élaboré, et ces personnes se sont retrouvées
17 dans d'autres mouvements de résistance qui ont été par la suite
18 absorbés, dans une grande partie, par le régime de Sihanouk.

19 [11.20.56]

20 Donc, je suis désolé de vous autant de détails, mais c'est très
21 important si vous voulez parler des origines du PCK.

22 Q. Je vous remercie.

23 Donc, vous avez parlé du... vous avez parlé du mouvement Issarak
24 qui a mené au Parti communiste du Kampuchéa.

25 La question suivante: ces membres du mouvement Issarak qui sont

58

1 devenus par la suite des hauts dirigeants du PCK...

2 R. Vous me corrigerez, mais je ne crois pas que qui que ce soit
3 qui a été actif dans les factions cambodgiennes ou thaïes du
4 mouvement Issarak aient eu des postes de haut niveau au sein du
5 PCK.

6 Tou Samouth et Son Ngoc Minh étaient des gens du Sud-Vietnam,
7 parmi la minorité qui... du Sud-Vietnam, une minorité khmère du
8 Sud-Vietnam, qui faisaient partie d'un mouvement de résistance
9 pas encore formé "dans" un Parti et finalement ont monté dans les
10 rangs du Parti.

11 [11.22.28]

12 Comme... comme on le sait, Tou Samouth est devenu le secrétaire du
13 Parti jusqu'à ce qu'il soit... enfin, jusqu'à ce qu'il "ait"
14 disparu et... présumément assassiné en 1962. Son Ngoc Minh est
15 demeuré une personnalité... qui a cherché l'asile au Nord-Vietnam
16 et... en 55, et... et était encore membre du Comité central constitué
17 lors du congrès de 1960.

18 Q. Je vous remercie.

19 Autre question: ceux qui étaient membres du mouvement Issarak, je
20 fais ici référence à "Une tragédie de l'histoire du Cambodge",
21 document portant la cote D366/...

22 (Problème techniques)

23 ... D108/50/1.75. En... en khmer: ERN 00701168; en anglais: 00193916
24 (phon.).

25 À cette page, on parle de Dap Chhuon et de Long Bunruot, qui

59

1 s'appelait plus tard Nuon Chea, deux membres du mouvement
2 Issarak. J'aimerais savoir si ces personnes faisaient partie du
3 mouvement Issarak khmer et sont devenues par la suite des hauts
4 dirigeants du Parti communiste du Kampuchéa.

5 R. Dap Chhuon était membre du... de l'Issarak et ensuite a fait
6 défection au gouvernement de Sihanouk, et ensuite a mené une
7 rébellion contre Sihanouk en 59 et a été assassiné à ce
8 moment-là.

9 Cette personne a toujours été anticommuniste, qui avait servi
10 dans l'armée thaïe et qui était dirigeant de la région de Siem
11 Reap.

12 Long Bunruot, qui est un des noms de Nuon Chea, donc, est rentré
13 au Cambodge de la Thaïlande, où il travaillait. Bon, je ne vais
14 pas mettre ma main au feu, mais la date, je pense, c'était vers
15 1949-1950... et qui est venu aider le mouvement de résistance, il
16 était déjà membre du... du Parti communiste thaïlandais.

17 [11.25.57]

18 Mais je pense que son travail était surtout dans le Nord-Ouest,
19 d'où il venait. Donc, je ne crois pas... si, à cette époque là, il
20 suivait la discipline des Vietnamiens. Et son nom ne figure pas
21 dans les documents datant de la... des premières années du
22 mouvement révolutionnaire cambodgien.

23 Mais il n'était pas une des personnes appuyées par le
24 gouvernement... les autorités thaïes, antifrançaises, qui
25 s'assuraient d'appuyer ce... un mouvement en visant à empêcher les

60

1 Français d'avoir de l'influence dans la région, mais il était un
2 patriote cambodgien qui avait passé du temps au Cambodge, qui
3 avait décidé ou qui en était venu à la conclusion que les
4 injustices et les crimes du régime colonial français méritaient
5 d'être vengés par la force.

6 [11.27.12]

7 Donc, peut-être que ses activités sont plus claires dans d'autres
8 documents, mais ce n'est pas très clair.

9 Q. Je vous remercie.

10 Vous parlez... vous avez parlé de l'activisme des membres du
11 mouvement Issarak. J'aimerais savoir, après l'indépendance du
12 Cambodge, en 1954, jusqu'en 1960, vous avez parlé de Tou Samouth
13 qui a disparu par la suite.

14 Pouvez-vous nous parler de la disparition de Tou Samouth, cette
15 année-là?

16 R. C'est une excellente question qui pose un peu problème.

17 Ce que l'on sait avec certitude, c'est que Tou Samouth,
18 secrétaire du Parti communiste... ou, plutôt, du Parti des
19 travailleurs du Cambodge - le nom qu'il avait en 1962 -, donc, a
20 disparu dans l'année... dans le cours de l'année 1962.

21 On tient pour acquis, généralement, et c'est... le consensus veut
22 qu'il a été assassiné ou... ou exécuté par la police de Sihanouk,
23 qui avait une politique fortement anticommuniste. Il semble,
24 encore une fois, on fait... c'est une déduction, mais il semble
25 assez clair que sa position comme secrétaire du Parti des

61

1 travailleurs du Cambodge n'a pas été révélée aux autorités.

2 [11.28.55]

3 Si cela avait été le cas, je pense que des gens comme Saloth Sar

4 et Nuon Chea auraient été surveillés, ce qui n'était pas

5 justement le cas.

6 Ceux qui connaissaient Tou Samouth ont toujours parlé de son

7 intégrité, de son patriotisme et de son dévouement envers le

8 mouvement communiste.

9 Comme bien des membres du leadership khmer rouge, il était membre

10 du Parti communiste indochinois. Nuon Chea était devenu membre au

11 début des années 50 et Pol Pot lui aussi lorsqu'il est rentré de

12 France... donc était membre du Parti communiste indochinois.

13 Par conséquent, surtout pendant la période du... ou certainement

14 pendant la période du Kampuchéa démocratique, les... ces aspects de

15 sa vie ont été effacés, car cela aurait laissé croire que dès le

16 début le mouvement communiste cambodgien... son secrétaire était

17 quelqu'un qui avait une allégeance, au moins un lien avec le

18 Vietnam.

19 [11.30.04]

20 Mais dans... enfin, dans les années 80, alors que des personnes

21 faisaient des recherches sur les Khmers rouges et en discutaient,

22 il y a eu des suggestions que Pol Pot ait eu quelque chose à voir

23 avec la disparition de... mais je trouve ça très peu probable. Il

24 n'y a pas eu de conclusion universitaire, enfin, ou émanant de

25 recherches là-dessus depuis.

62

1 Q. Je vous remercie.

2 J'aimerais que l'on creuse cela plus en détail la disparition de
3 Tou Samouth. Selon les circonstances de l'époque, Nuon Chea et
4 Pol Pot étaient membres du Parti, et à l'époque ces deux
5 personnes étaient très proches de Tou Samouth.

6 Pouvez-vous dire pourquoi Nuon Chea n'a pas été promu au rang de
7 secrétaire et que c'est plutôt Pol Pot... Pol Pot qui l'est devenu.

8 R. Cela demeure encore très mystérieux. Dans son autobiographie,
9 Nuon Chea évoque que cela était pour empêcher cette promotion
10 naturelle. Le fait que cela ne pouvait porter aucun préjudice à
11 une carrière à venir montrait que ce n'était pas important... qu'en
12 fait sa capacité, sa volonté de servir comme adjoint pendant de
13 nombreuses années montre sa loyauté envers le mouvement
14 international communiste et le mouvement communiste cambodgien et
15 que cette loyauté avait préséance sur sa capacité à gérer ou à... à
16 mener le mouvement.

17 Q. Je vous remercie.

18 Entre 1960 et 1970, il y a eu des évolutions importantes au sein
19 du mouvement. Certains dirigeants du Parti communiste du

20 Kampuchéa se sont enfuis et ont pris le maquis. Est-ce que...

21 est-ce que cela s'est passé entre 1960 et 1970, la période de
22 l'ère de Sangkum Reastr Niyum conduite par Sihanouk?

23 Donc, ma question est: quelles étaient les raisons pour... qui ont
24 poussé les dirigeants du PCK à prendre le maquis pendant cette
25 période?

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Le témoin, veuillez attendre.

3 Nous avons une objection de l'avocat national de Khieu Samphan.

4 Me KONG SAM ONN:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 À mon avis, l'avocat de la Partie civile se trompe. Il a dit que

7 les dirigeants du Parti communiste du Kampuchéa... il les a

8 mentionnés sans mentionner les noms de ces personnes. Il est

9 important de savoir à qui il fait référence.

10 [11.34.16]

11 Me HONG KIMSUON:

12 Merci.

13 Je vais corriger mon propos. Bien sûr, il y avait de nombreux
14 membres du mouvement communiste. Je repose la question au témoin.

15 Q. Pourriez-vous dire à la Chambre qui étaient les personnes que

16 l'on estimait être les dirigeants du Parti communiste du

17 Kampuchéa entre 1960 et 1970? Et qui étaient ces dirigeants qui

18 ont pris le maquis à ce moment-là? Est-ce que vous vous rappelez

19 de leurs noms?

20 M. CHANDLER:

21 R. La traduction de la phrase "étaient considérés comme" est

22 trompeuse. Je pense qu'on peut dire "étaient connus comme étant

23 membres du... comme faisant partie des dirigeants à venir du Parti

24 communiste".

25 Sihanouk ne savait pas qu'un parti communiste existait. Il

1 faisait référence à des personnes qu'il appelait des Khmers
2 rouges, mais il ne connaissait pas ces personnes.

3 [11.35.24]

4 Cependant, en février 1963, dans l'un de ses longs discours...

5 Non. Il y a une opposition à son règne qui a été exprimée dans un
6 journal. Il a donc reçu une liste de 34 gauchistes connus à Phnom
7 Penh qu'il pouvait nommer. Il les a nommés dans un discours, et
8 puis, à sa manière, a invité ces 34 personnes à former un
9 gouvernement et à le remplacer.

10 Parmi les personnes citées dans cette liste des 34 personnes, on
11 avait les noms des trois fantômes, de ceux qui sont devenus par
12 la suite les trois fantômes. On trouve également Ieng Sary et Pol
13 Pot, qui enseignaient dans un lycée privé à Phnom Penh et avaient
14 des liens secrets avec le Parti communiste.

15 Ils ont pensé que cette focalisation subite sur eux et sur leurs
16 noms signifiait que Sihanouk savait quelle position ils
17 occupaient au sein du Parti, ce qui n'était pas le cas.

18 Son Sen était également mentionné, et Son Sen a tiré les mêmes
19 conclusions que Pol Pot et Ieng Sary. Auparavant, il n'avait
20 jamais été nommé comme faisant partie des Khmers rouges.

21 [11.37.02]

22 Ces trois personnes se sont enfuies vers l'est du Cambodge, peu
23 de temps après, où ils se sont réfugiés dans une base militaire
24 vietnamienne communiste. Ils ont été rejoints par d'autres cadres
25 qui sont mentionnés dans les annexes de "Frère numéro Un".

65

1 L'année suivante, leurs épouses les ont rejoints.
2 Ce qui est intéressant et qui peut intéresser la Chambre, deux
3 personnes qui n'ont pas pris le maquis sont Khieu Samphan et Nuon
4 Chea.
5 Khieu Samphan, parce qu'il a dû se sentir relativement en
6 sécurité en termes de son avenir à Phnom Penh.
7 Et Nuon Chea parce que son nom ne figure pas parmi les 34
8 mentionnés. Son rôle était encore plus secret que celui de Pol
9 Pot. Il n'enseignait pas et, en tout cas, il n'y avait pas
10 d'indications à l'époque qu'il enseignait dans ces écoles
11 privées. Son nom ne figurait pas sur la liste, il est donc resté.
12 Je pense qu'il a dû convenir avec Pol Pot que ce serait utile
13 pour le Parti qu'il y ait un membre qui ne figurait pas sur la
14 liste qui reste dans la ville pour être chargé des activités du
15 Parti communiste.
16 [11.38.35]
17 Plusieurs dirigeants se sont enfuis, d'autres les ont rejoints,
18 mais les deux qui ne se sont pas enfuis et qui nous intéressent
19 ici sont Khieu Samphan et Nuon Chea. Khieu Samphan s'est enfui
20 par la suite, nous le savons, mais pas avant 1962.
21 M. LE PRÉSIDENT:
22 La défense de Nuon Chea, vous avez la parole.
23 Me PAUW:
24 Merci, Monsieur le Président.
25 Il y a un point que j'aimerais soumettre au professeur Chandler à

66

1 travers la Chambre. Le professeur Chandler est un témoin expert
2 et a besoin de réfléchir. C'est un expert, il doit tirer des
3 conclusions, mais j'aimerais que, s'il mentionne nos clients,
4 qu'il précise lorsqu'il émet des spéculations ou des présomptions
5 et lorsqu'il se base sur des documents.

6 Je viens d'entendre le professeur dire que Nuon Chea ne s'est
7 pas... n'a pas pris le maquis parce qu'il se sentait en sécurité
8 puisqu'il ne figurait pas sur la liste des 34. Je comprends qu'il
9 s'agit de son avis, mais, si le professeur dispose de documents
10 étayant sa conclusion, il est prié de les citer; si ce n'est pas
11 le cas, qu'il soit prié de rappeler que ce ne sont que ses
12 conclusions.

13 Je vous remercie.

14 (Discussion entre les juges)

15 [11.40.52]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Le coavocat des parties civiles est autorisé à poursuivre. Il n'y
18 a pas ici de problème substantiel.

19 Me HONG KIMSUON:

20 Merci, Professeur, de votre réponse complète donnée à ma
21 question, notamment concernant les circonstances des dirigeants
22 du mouvement clandestin de l'époque.

23 Vous avez dit que 34 personnes avaient été identifiées sur cette
24 liste des membres du PCK et que la plupart d'entre eux ont pris
25 le maquis.

67

1 [11.41.36]

2 Q. Donc, ma question suivante: pendant les années 1960, au
3 Cambodge, sous Samdech Sihanouk, y avait-il des persécutions ou
4 d'autres formes d'abus perpétrés à l'encontre de certains groupes
5 dans la société, à l'époque?

6 M. CHANDLER:

7 R. Oui, nous avons parlé de la rébellion de Samlaut qui a été
8 réprimée brutalement, nous avons des preuves d'étudiants et de
9 membres de groupes prochinois à Phnom Penh, promaoïstes et
10 contre-révolutionnaires, qui étaient harcelés, et des exemples de
11 personnes dont la famille avaut été emprisonnée. Duch était en
12 prison à l'époque, il a été raflé et incarcéré.

13 Je voudrais clarifier le début de votre phrase. Je pensais avoir
14 été clair. Ces 34 personnes n'ont jamais été identifiées comme
15 étant membres d'un parti communiste. Ils ont été identifiés comme
16 des gauchistes dangereux, présents au Cambodge, et qui mettaient
17 en danger son régime.

18 [11.43.07]

19 Parmi eux, il y avait des journalistes éminents, des membres de
20 l'Assemblée nationale cambodgienne, dont Khieu Samphan, des
21 personnes connues pour leurs opinions gauchistes. Ils n'étaient
22 pas difficiles à repérer à l'époque: Sihanouk avait des points de
23 vue très prochinois et gauchistes sur la scène internationale,
24 donc de nombreux intellectuels au sein du Cambodge suivaient
25 cette voie. Il y avait beaucoup plus d'intellectuels au Cambodge

68

1 que de membres du PCK.

2 Ce que j'ai dit, c'est que les gens qui ont pris le maquis
3 avaient été nommés comme gauchistes, mais en réalité c'était des
4 membres secrets du Comité central: Son Sen, Ieng Sary et Pol Pot,
5 plus d'autres personnes qui les ont suivis par la suite.

6 Mais Nuon Chea est resté. Cela a été documenté, et je reviens à
7 la question: ceci est documenté dans sa biographie. Il l'a dit,
8 pour répondre au point soulevé par la Défense, il l'a dit
9 lui-même, ce n'est pas une supposition de ma part. Ceci est connu
10 dans le domaine public.

11 Par contre, je ne peux pas me prononcer sur les raisons qui l'ont
12 poussé à rester. On peut supposer qu'il soit resté parce qu'il se
13 sentait en sécurité, mais peut-être que je m'avance trop.

14 [11.44.56]

15 Q. Merci, Professeur.

16 Je voudrais poursuivre sur ce même sujet. Il y a un lien ici.
17 Vous avez mentionné certains noms. Vous avez dit que sur cette
18 liste des 34 personnes seulement certaines personnes étaient
19 membres du Parti.

20 Pendant la période de la résistance armée, à la fin des années
21 60, entre 1967... à 69, notamment lors de la rébellion de Samlaut,
22 à votre avis, est-ce que cette rébellion provenait directement de
23 la population de ces régions ou était incitée par les dirigeants
24 du Parti?

25 R. Je pense l'avoir déjà dit: il y a des indications

69

1 contradictoires, mais, dans l'ensemble, les preuves indiquent que
2 c'était un mouvement spontané avec peu, voire aucune, impulsion
3 des dirigeants du Parti. Ce mouvement a échoué, car a été écrasé
4 par Sihanouk. Par la suite, il est peu probable, donc, que le PCK
5 ait réclamé... ce mouvement qui a échoué.

6 [11.46.32]

7 Mais, je pense qu'on ne peut pas conclure qu'ils étaient
8 responsables de cette rébellion. Quand on prend le contexte de la
9 période historique dont vous parlez, je précise dans mon livre
10 qu'il y avait un malaise qui commençait à se répandre au sein de
11 Phnom Penh, malaise concernant le règne de Sihanouk, concernant
12 la proximité de la guerre du Vietnam, et ils se sentaient attirés
13 par une autre solution aux problèmes du pays qu'ils constataient,
14 les jeunes ne trouvaient pas d'emploi, l'économie était mal en
15 point.

16 Dans ce contexte, il est tout à fait compréhensible qu'une
17 rébellion populaire puisse voir le jour sans être organisée par
18 le Parti communiste. C'est ce qu'il me semble.

19 Q. Merci, Professeur.

20 D'après vos travaux de recherche, entre 1967 et 1970, est-ce
21 qu'il y avait des problèmes de famine? À l'époque, c'était une
22 des argumentations du Parti communiste... lorsque les gens étaient
23 introduits au Parti.

24 [11.48.19]

25 R. Je n'ai rien lu concernant des problèmes de ce genre à

70

1 l'époque.

2 Q. Je vous remercie.

3 Je passerai maintenant à la mise en place de l'Armée
4 révolutionnaire le 18 janvier 1969. Cela avait-il un lien avec le
5 mouvement communiste à l'époque?

6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

7 L'avocat corrige: la date était le 18 janvier 1968 et non pas 69.

8 M. CHANDLER:

9 R. Avec tout le respect que je vous dois, je pense avoir déjà
10 abordé cette question, mais je répète: il y avait un lien étroit.
11 C'était une décision prise par le PCK, décision documentée,
12 inspirée par les premières actions armées du PCK contre les
13 forces du gouvernement. Je pense avoir... en avoir déjà parlé. Je
14 ne tiens pas à me répéter.

15 Me HONG KIMSUON:

16 Q. Merci.

17 Je passe maintenant à 1970 et notamment le coup d'État contre
18 Sihanouk. Il y avait de la résistance au sein du pays à l'époque
19 parmi les pro-Sihanouk. Peu de temps après, le Gouvernement royal
20 uni national du Kampuchéa, le GRUNK, et une autre force de
21 libération ont été créés. Quels étaient les liens entre ces deux
22 groupes, s'il vous plaît?

23 [11.50.39]

24 R. Non, je ne saurais rentrer dans les détails. Je l'ai déjà dit
25 et nous en avons déjà parlé. Des enregistrements d'une

71

1 intervention de Sihanouk qui appelle ses enfants à se révolter
2 auraient été diffusés au Cambodge par les forces vietnamiennes.

3 L'effet de ces diffusions est discuté: certains disent que
4 beaucoup les soutenaient, d'autres, non.

5 Mais la résistance, à ses débuts, se réclamait... comme objectif la
6 restauration au pouvoir de Sihanouk. C'est un pays qui était
7 habitué à avoir un roi depuis la nuit des temps. Du jour au
8 lendemain, il n'était plus là. Il était très apprécié, et
9 notamment dans les campagnes.

10 Le Parti communiste du Kampuchéa avait renouvelé ses liens,
11 remontant aux années 50, avec le Vietnam et, donc, la résistance
12 se disait soutenir... vouloir soutenir Sihanouk, mais, en fait, ils
13 s'organisaient pour prendre le pouvoir eux-mêmes.

14 Q. Merci.

15 Une autre question de suivi: suite au coup d'État du 18 mars
16 1970, qui a renversé le prince Norodom Sihanouk... pensez-vous que
17 c'est ce qui a permis au mouvement pour la libération du Cambodge
18 à gagner un avantage contre le régime précédent?

19 [11.53.08]

20 R. Je pense l'avoir déjà expliqué. À l'époque, ils pensaient que
21 paraître pro-Sihanouk renforcerait leurs appuis, notamment dans
22 les zones rurales. Et ce fut le cas.

23 Mais, surtout, ce qui leur a profité, c'est le fait que Lon Nol,
24 typiquement, avait officieusement déclaré la guerre contre les
25 Vietnamiens. Il a appelé à ce qu'ils quittent le pays en 48

72

1 heures. Ils ne sont pas partis et le mouvement des Khmers rouges
2 les a rejoints. Eux-mêmes mobilisaient de la propagande
3 pro-Sihanouk. Les communistes avaient... ou s'étaient alliés "à"
4 pro-Sihanouk en s'engageant à ne pas tuer ses troupes, par
5 exemple. Donc, le coup d'État a profité au PCK en même temps que
6 d'autres circonstances.

7 Q. Merci.

8 Pourriez-vous dire à la Chambre quel était le terme qui était
9 utilisé à l'époque: "prendre le maquis"?

10 Pensez-vous que les gens comprenaient ce mouvement? Est-ce que
11 les gens comprenaient qu'ils prenaient le maquis pour soutenir
12 Sihanouk ou pour soutenir le mouvement communiste?

13 [11.55.20]

14 R. Il est impossible de le dire. Nous n'avons pas de
15 documentation. Il me semble que beaucoup d'entre eux se sont
16 enfuis en raison de ce changement très radical au sein de leur
17 pays, qu'ils ne comprenaient pas, et donc ils ont écouté et
18 entendu le discours de Sihanouk, qu'ils... et l'ont suivi. Nous ne
19 connaissons pas le nombre de ces personnes, nous ne savons pas
20 combien d'entre eux sont restés dans la résistance pour devenir
21 membres du PCK; certains l'ont fait, mais d'autres ont quitté la
22 résistance dès qu'ils ont compris ces liens politiques.

23 Je n'ai pas de chiffres ni de documents à citer, donc je ne peux
24 pas vous donner une réponse précise.

25 Q. Merci.

73

1 Dans votre livre "Frère numéro Un", le document E3/17, à la page
2 186; ERN en khmer: 00821758; en anglais: 00393007; où vous
3 abordez la discipline de l'Armée communiste, vous écrivez que les
4 troupes communistes étaient plus disciplinées que les troupes de
5 la République khmère, mais que les deux ont volé, violenté et
6 raflé des civils.

7 [11.57.33]

8 Pendant la République khmère, confirmez-vous qu'il y ait eu de
9 nombreux abus perpétrés par les militaires?

10 Je peux vous montrer ce document, si vous le souhaitez.

11 R. Il existe de nombreuses preuves confirmant que l'armée de Lon
12 Nol a été rapidement formée et... rapidement constituée, peu
13 formée, ils ont violenté de nombreuses personnes, ils étaient mal
14 armés, mal dirigés. Sihanouk n'avait jamais organisé une armée
15 suffisamment équipée pour défendre son pays. Ce qui fut fatal
16 pour lui, car aucune armée capable de défendre le pays n'existait
17 lorsqu'il a été confronté aux forces des Vietnamiens du Nord
18 combinées aux forces du Front national uni.

19 Donc, pendant cette période, on avait l'ambassade américaine à
20 Phnom Penh, on avait des rapports qui provenaient du Vietnam;
21 donc, il existe de la documentation. Donc, nous savons que
22 l'adversaire était beaucoup plus discipliné, ne commettait pas
23 d'infractions dans les villages, avait promulgué un code de
24 conduite presque bouddhiste; c'est ce qui a conduit à les rendre
25 populaires.

1 Désolé.

2 Q. Je vous remercie.

3 Je vous en prie. Puis-je poursuivre?

4 [11.59.57]

5 Merci, Professeur.

6 Je poursuis mes questions donc.

7 Hier, 19 juillet 2012, vous avez décrit à la Chambre la réunion
8 du Centre du Parti ou du Comité central qui s'est tenue proche de
9 la montagne de Santuk. Lors de cette réunion, on a décidé de
10 nommer Khieu Samphan, Son Sen et une autre personne dont je ne me
11 rappelle pas le nom.

12 Lors de cette réunion, la décision a été prise d'envoyer Ieng
13 Sary comme envoyé à Beijing pour contacter Sihanouk. Pour quelle
14 raison a-t-on envoyé Ieng Sary pour rencontrer Sihanouk à
15 Beijing?

16 R. La raison principale, je pense, était de s'assurer que
17 Sihanouk fasse encore partie de l'équipe. C'est quelqu'un qui
18 s'exprime ouvertement. Il voulait être observé par Ieng Sary..
19 Non, ils voulaient que Sihanouk soit surveillé par Ieng Sary. La
20 présence de Ieng Sary à Beijing pourrait également servir les
21 liens entre la Chine et le PCK, chose qui est documentée
22 ailleurs.

23 [12.01.54]

24 Il avait deux raisons d'y aller. Je pense que la principale
25 raison était de s'assurer que Sihanouk ne se... ne s'égare pas de

75

1 la voie convenue. Il est... il s'est forcé, même si cela n'avait
2 pas été convenu, de dire en public à l'international ce qui lui
3 semblait utile.

4 Une fois, en parlant à un journaliste, il a dit: "Quand ils en
5 auront terminé avec moi, ils vont me recracher comme un noyau de
6 cerise." Les dirigeants connaissaient le personnage donc, et on
7 pensait qu'il serait utile de l'encadrer et on a estimé que Ieng
8 Sary était la personne la mieux qualifiée de le faire.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci, Maître.

11 Je remercie l'expert. La défense de Ieng Sary demande la parole.

12 Me ANG UDOM:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Je regrette cette interruption. Avant la suspension du déjeuner,
15 j'ai un certain nombre d'observations à faire, rapidement. J'ai
16 également une requête.

17 D'abord, pendant la déposition du professeur Chandler en réponse
18 à notre cher confrère, j'ai pu constater que le professeur lisait
19 ses notes en répondant aux questions posées.

20 Je demande à la Chambre de prier l'expert à soumettre ses notes à
21 la Chambre pour les verser au dossier. J'émetts la même requête
22 que les procureurs, ayant demandé à ce que les notes de M. Nuon
23 Chea soient soumises à la Chambre. Cette requête remonte au 5
24 décembre 2011. Voilà pour ma requête.

25 [12.05.06]

76

1 Deuxièmement, la Chambre n'a autorisé qu'aux experts de répondre
2 aux questions hypothétiques.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Vous faites erreur, me semble-t-il.

5 Vous pouvez vous reprendre. La Chambre n'a jamais décidé que
6 l'expert est en droit de répondre à des questions hypothétiques.

7 Je vous prie de vous référer à la transcription.

8 La Chambre a dit qu'un expert est différent d'un témoin ordinaire
9 et peut émettre des opinions. La Chambre n'a jamais dit que
10 l'expert est en droit de deviner ou de spéculer.

11 S'il s'exprime sans se baser sur ses connaissances ou sur son
12 expérience vécue, dans ce cas-là, il n'est pas un expert en la
13 matière. Sinon, on ne peut pas le convoquer en tant qu'expert. Je
14 vous prie de vous référer à la transcription; la Chambre n'ayant
15 jamais dit cela.

16 [12.06.53]

17 Me ANG UDOM:

18 Je vous remercie, Monsieur le Président.

19 Je présente mes excuses si je me suis fourvoyé. Je m'exprime ici
20 sur la base de ce que j'ai compris; parce que l'expert a employé
21 le mot "je pense".

22 J'en reviens au dernier point de mon intervention, à savoir les
23 questions posées à l'expert. J'ai remarqué que l'on a posé
24 beaucoup de questions orientées à cet expert.

25 La pratique a-t-elle été changée? Peut-on maintenant utiliser des

77

1 questions orientées dans l'interrogatoire d'un expert?

2 Je demande à la Chambre de bien vouloir nous donner des
3 instructions à cet égard afin de bien respecter la pratique.

4 Je vous remercie, Monsieur le Président.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Je vois que la défense de Nuon Chea demande la parole.

7 [12.08.07]

8 Me PAUW:

9 Merci.

10 En fait, j'ai été un peu trop rapide. J'ai vu que l'Accusation
11 voulait répondre et je voudrais simplement, aux fins de la
12 transcription, dire que Nuon Chea voulait suivre l'audience
13 depuis la cellule de détention temporaire cet après-midi, car il
14 a... il souffre de mal de tête, douleurs au dos, et manque de
15 concentration généralisée, donc aimerait pouvoir aller à la
16 cellule de détention temporaire.

17 Je suis désolé, je me suis levé un peu trop vite.

18 M. ABDULHAK:

19 Pouvons-nous répondre, Monsieur le Président, à la défense de
20 Ieng Sary?

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Allez-y.

23 [12.08.45]

24 M. ABDULHAK:

25 Je serai très bref. Donc, sur la question des questions

78

1 orientées, mon confrère devrait connaître un peu la procédure. Le
2 moment de soulever une objection, c'est quand on pose la
3 question.

4 Sur ce qui ensuit des notes de l'expert, nous avons remarqué que
5 le professeur Chandler prend des notes sur les questions qu'on
6 lui pose. On lui pose des questions assez compliquées, on lui
7 pose des questions, plutôt, sur des questions très complexes, il
8 est tout à fait approprié pour lui de prendre quelques notes
9 pendant qu'on lui pose des questions.

10 Et, pour répondre, je ne vois pas en quoi remettre ces notes à la
11 Chambre sera d'utilité tant pour la Chambre que pour les parties.

12 Bien sûr, nous nous en remettons à la Chambre.

13 Ce qui est important, ce sont les ouvrages de... et ses articles
14 qui sont au dossier pénal, ainsi que sa déposition. Je ne vois
15 pas du tout en quoi ses notes manuscrites pourront aider dans
16 cette affaire.

17 Me ANG UDOM:

18 Monsieur le Président, puis-je répliquer?

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Brièvement.

21 [12.10.05]

22 Me ANG UDOM:

23 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

24 Le procureur dit que ces notes ne sont pas utiles, mais nous
25 sommes d'avis, dans la Défense, que ces notes seront tout à fait

1 utiles dans la préparation de notre défense. Et nous demandons de
2 pouvoir avoir accès à la transcription pour notre préparation.

3 (Discussion entre les juges)

4 [12.11.52]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Tout d'abord, la Chambre va se prononcer sur la requête présentée
7 par la défense de Ieng Sary. La Chambre rejette la demande. Il ne
8 s'agit pas d'une requête raisonnable.

9 La Chambre a déjà rappelé aux parties qu'elles doivent se
10 conformer au Code de procédure pénale du Royaume du Cambodge...
11 ainsi que le Règlement intérieur des CETC. Les objections doivent
12 être motivées. Les parties ont été informées très tôt de cette
13 pratique.

14 Quant au sujet, maintenant, des notes prises par M. Chandler, la
15 Chambre est d'avis que ces notes ne servent qu'à aider l'expert à
16 répondre à des questions sur des matières complexes qui lui sont
17 posées par les parties.

18 La demande de verser les notes est rejetée. Les réponses de
19 l'expert seront disponibles dans la transcription.

20 Dernier point: quant à la demande présentée par la défense de
21 Nuon Chea, la Chambre est saisie de la demande de Nuon Chea
22 présentée par sa défense, demande par laquelle l'accusé demande à
23 pouvoir suivre les débats à distance depuis la cellule de
24 détention temporaire en raison de son état de santé. En effet,
25 l'accusé a de la difficulté à demeurer assis et à maintenir sa

80

1 concentration. L'Accusé renonce à son droit de participer

2 directement à l'audience.

3 [12.14.14]

4 La Chambre fait droit à la demande et permet à Nuon Chea de

5 suivre les débats depuis la cellule de détention temporaire pour

6 le reste de la journée. Nuon Chea a expressément renoncé à son

7 droit de participer directement à l'audience dans le prétoire.

8 L'équipe de défense doit remettre le document de renonciation à

9 la Chambre, document qui doit porter la signature de l'accusé ou

10 son empreinte digitale.

11 La Chambre enjoint maintenant les Services techniques d'assurer

12 le lien audiovisuel entre le prétoire et la cellule de détention

13 temporaire pour... assurer que l'accusé puisse suivre les débats.

14 Gardes de sécurité, veuillez accompagner les deux accusés à la

15 cellule de détention temporaire et d'y laisser Nuon Chea pour

16 l'après-midi dans la cellule de détention temporaire, où sont

17 installés des équipements audiovisuels, et conduire Khieu Samphan

18 à 13h30 au prétoire.

19 L'audience est interrompue.

20 (Suspension de l'audience: 12h15)

21 (Reprise de l'audience: 13h32)

22 Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

23 Avant de laisser la parole à la Partie civile, la Chambre

24 souhaite répondre à la demande de la défense de Ieng Sary,

25 demande voulant que les transcriptions des audiences soient

81

1 disponibles le plus tôt possible.

2 La Chambre informe le conseil et les parties que la Chambre n'a
3 pas... ne gère pas la question des transcriptions. C'est la Section
4 de l'administration judiciaire qui s'occupe des transcriptions.
5 Nous savons par expérience que la préparation des transcriptions
6 peut prendre un certain temps, mais je demande à la Section de
7 l'administration judiciaire de préparer les transcriptions le
8 plus tôt possible afin de venir en aide aux parties.

9 La Chambre souhaite aussi rappeler aux parties qu'elles disposent
10 d'assistants pour les aider lors des audiences et peuvent
11 demander l'aide de leurs confrères pour prendre des notes pendant
12 les débats.

13 Je laisse maintenant la parole à la Partie civile.

14 [13.35.05]

15 Me HONG KIMSUON:

16 Merci, Monsieur le Président.

17 Bon après-midi, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les
18 juges.

19 Bonjour, Monsieur Chandler.

20 J'aimerais reprendre là où nous étions avant de prendre la pause
21 déjeuner.

22 Q. J'aimerais vous poser une question par rapport à l'envoi de
23 Ieng Sary à Pékin pour assurer la liaison avec Sihanouk. Était-ce
24 quelque chose qui était prévu par le PCK avant sa prise du
25 pouvoir?

82

1 IS6.2, ERN 002403 (phon.); et en anglais: 00244274 à 00244278.

2 Ce document traite de la mobilisation des forces en juillet 75.

3 Dans ce document figure aussi le nom du prince Norodom Sihanouk.

4 Veuillez consulter l'ERN que je viens de dire.

5 [13.37.28]

6 Laissez-moi citer le document: "Nous pouvons contrôler jusqu'à

7 Sihanouk et son pouvoir est sous notre contrôle. Avant, il était

8 puissant, il avait de l'influence, mais maintenant nous sommes

9 puissants et tout est placé sous notre direction, même le Palais

10 royal. Donc, il n'y aura pas de problème à coordonner et

11 travailler avec lui. Nous savons qu'il peut maintenant travailler

12 avec nous. Nous sommes satisfaits tant qu'il reste avec nous et

13 c'est une occasion en or pour nous de renforcer nos forces, et à

14 l'avenir, s'il s'écarte de nous, il sera écarté."

15 J'aimerais maintenant vous poser des questions à propos de cet

16 extrait que je viens de vous lire. Vous dites que Ieng Sary a été

17 envoyé pour assurer la liaison avec Sihanouk à Pékin. Donc, il

18 semblerait que c'était prévu d'avance, avant qu'il vienne au

19 pouvoir. Est-ce la bonne conclusion à tirer?

20 [13.39.31]

21 M. CHANDLER:

22 R. On peut en tirer cette conclusion. On en a déjà parlé dans le

23 passé. Ils n'avaient aucun intérêt à faire revenir Sihanouk à une

24 position de pouvoir, à aucun moment. Je l'ai déjà dit. Et c'était

25 aussi dans une des notes de bas de page de "Pol Pot Plans the

83

1 Future": en juillet 75, le PCK a eu l'élan nécessaire pour agir
2 contre Sihanouk, car il croyait qu'il ne jouissait plus du
3 soutien qu'il avait avant en Chine.

4 Donc, le rôle... enfin, Sihanouk aurait parlé de... le PCK et Ieng
5 Sary lui-même auraient sans doute décrit son rôle comme un rôle
6 de liaison. Quelles étaient leurs intentions réelles? C'est
7 impossible de le dire et c'est pourquoi je ne souhaite pas
8 m'aventurer là-dessus.

9 Q. Merci.

10 J'aimerais maintenant vous... que l'on parle du GRUNK sous la
11 direction du prince Sihanouk et son... sa relation avec le Comité
12 de libération nationale, dirigé par les Khmers rouges. Donc,
13 avant la libération du Cambodge, en 75, pouvez-vous expliquer à
14 la Cour si les deux camps ne pensaient pas accepter le retour
15 d'un monarque?

16 [13.41.56]

17 R. Eh bien, certainement, ils ne pourraient le dire en public,
18 mais il a bien dû se douter que c'était le destin qui lui était
19 réservé.

20 Q. Merci.

21 Pendant la pause, je rencontrais les victimes du Kampuchéa
22 démocratique, et je demande la permission du Président à pouvoir
23 poser une question générale à l'expert pour régler une certaine
24 confusion.

25 Quand les gens ont pris le maquis à la demande de Norodom

84

1 Sihanouk, cela a mené à beaucoup de morts. J'aimerais savoir,
2 donc, s'agissait-il d'un appel authentique de la part du prince
3 Sihanouk de prendre le maquis ou était-ce une astuce des Khmers
4 rouges?

5 R. Eh bien, les deux. C'était un appel authentique, c'était sa
6 voix. C'est lui qui l'a fait. Je ne sais pas s'il avait
7 l'autorité complète de pouvoir rédiger tout seul le texte de cet
8 appel, mais on n'a pas dit aux Khmers rouges (phon.): "Dis ce que
9 tu veux."

10 Il s'agissait d'une déclaration contre... Je vois pourquoi vous
11 demandez si c'est une astuce, mais ce n'était pas tout à fait le
12 cas. Pour donner un certain crédit aux Khmers rouges, c'était un
13 outil de recrutement. Ils savaient que le prince jouissait encore
14 de popularité dans la campagne, c'est-à-dire dans les zones
15 rurales, et qu'il avait rejoint le Front établi à Pékin de façon
16 secrète. C'était toujours le cas, mais, je l'ai dit ce matin,
17 nous ne savons toujours pas combien de personnes ont entendu cet
18 appel, combien s'y sont conformées, et combien, une fois, avoir
19 pris le maquis, se sont rendus compte que c'était une situation
20 qui leur était désagréable et qui avaient "quitté", combien ont
21 été exécutés?

22 On peut dire que certaines personnes l'ont entendu, certaines
23 personnes ont pris le maquis, etc., mais on ne saurait dire
24 combien et à quel point cet appel a été efficace.

25 [13.44.52]

85

1 Il est évident que... il y a, plutôt, des preuves en 75 que le coup
2 a assez enragé la population cambodgienne pour prendre d'assaut
3 Kampong Cham et assassiner le frère de Lon Nol, qui était
4 considéré comme faisant partie du problème.

5 Donc, il est clair qu'il y avait une colère, mais pendant combien
6 de temps cette colère s'est maintenue et... il est impossible de le
7 dire.

8 [13.45.27]

9 Me HONG KIMSUON:

10 Merci. J'aimerais que l'on s'attarde un peu sur ce sujet.

11 J'aimerais que l'on parle du plan avant la libération de Phnom
12 Penh en 75.

13 Avez-vous étudié la résolution du PCK décidant sur certaines
14 mesures à prendre "suivant" la libération en date du 20 mai... la
15 résolution, c'est-à-dire, en date du 20 mai 1975?

16 On y retrouve aussi une politique relative au GRUNK.

17 Le document dont je vous parle est ici le document IS4.26.

18 Et je demande la permission de la Chambre de pouvoir afficher le
19 document en question à l'écran.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Oui, allez-y.

22 [13.47.01]

23 Me HONG KIMSUON:

24 Je vous remercie.

25 J'aimerais lire cette politique en huit points:

86

1 "Premièrement, évacuer les gens des villes.
2 Deux, abolir les marchés.
3 Trois, abolir le régime de Lon Nol... [L'interprète se reprend:]
4 Abolir la monnaie 'sous' le régime de Lon Nol - les monnaies
5 imprimées...
6 Défroquer les moines et les mettre au travail.
7 Cinq, exécuter les membres du régime de Lon Nol et ses
8 dirigeants.
9 Six, établir des coopératives de haut niveau partout au pays..
10 six, créer des coopératives, donc, de haut niveau, les repas
11 étant pris en commun.
12 Sept, expulser tous les membres de la minorité ethnique
13 vietnamienne.
14 Et, huit, envoyer des troupes aux frontières."
15 [13.48.13]
16 M. LE PRÉSIDENT:
17 La Défense demande la parole.
18 Maître Ang Udom, vous avez la parole.
19 Me ANG UDOM:
20 Monsieur le Président, je n'ai pas une objection, mais je suggère
21 à mon savant confrère, lorsqu'il présente des documents... il faut
22 afficher le document à l'écran et il faudrait clairement donner
23 les références.
24 Me HONG KIMSUON:
25 J'ai noté plus tôt que le document n'est disponible qu'en khmer.

87

1 En khmer: 005... 00315051, et les points 1 à 6 (phon.). Et je n'ai
2 qu'une copie en khmer avec moi.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Peut-on afficher le document à l'écran?

5 (Présentation d'un document)

6 [13.49.49]

7 Nous encourageons les parties à poser des questions concises pour
8 favoriser une réponse plus efficace du témoin.

9 Me HONG KIMSUON:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Q. Je vous ai lu ces politiques en huit points, Monsieur

12 Chandler. Avez-vous des commentaires à faire?

13 M. CHANDLER:

14 R. Non. Non, je les lis en khmer à l'écran. Ce sont des points
15 très clairs et ces politiques ont été, dans presque tous les cas,
16 exécutées.

17 L'on n'avait jamais été clair... jusqu'à quel point on a exécuté
18 les membres du régime de Lon Nol. Les purges se sont ralenties à
19 la fin de 1975.

20 Les autres politiques ont été respectées partout durant le
21 régime.

22 [13.51.01]

23 Et c'est intéressant, ce que vous avez dit, qu'il y avait eu une
24 devise révolutionnaire qui avait été imprimée. Et ils ont rejeté
25 "leur" utilisation, ce qui porte à croire que le rejet de la

88

1 monnaie est peut-être venu plus tard que ces autres points. Et on
2 sait que cette devise, que l'on peut toujours acheter dans les
3 marchés, d'ailleurs, n'a jamais été mise en circulation.

4 Me HONG KIMSUON:

5 Je vois que je manque de temps. Avant de laisser la parole à mes
6 savants confrères, j'aimerais poser ma dernière question...

7 Excusez-moi. J'aimerais, en fait, citer un autre document: E3/17,
8 à l'article 31.

9 ERN, en khmer: 0082...

10 Excusez-moi. Je suis confus. J'aimerais vérifier avec mon
11 confrère le document en question.

12 C'est un document tiré de "S-21": 00191846; ERN, en anglais:
13 00192694.

14 Avec la permission de la présidence, j'aimerais montrer ce
15 document à l'écran.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Allez-y.

18 Veuillez vous assurer que votre micro est allumé.

19 [13.53.54]

20 Me HONG KIMSUON:

21 Merci.

22 Selon ce document, que j'aimerais citer:

23 "Les dirigeants du Kampuchéa démocratique ont porté la majeure
24 partie de leur attention au fonctionnement de S-21.

25 Le secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa, M. Nuon

89

1 Chea, a expliqué à un groupe de... à une délégation danoise en
2 visite officielle au Cambodge en juillet 1978 qu'il fallait
3 protéger l'appareil de leadership à tout prix:
4 'Si l'on peut protéger les dirigeants... Si nous perdons tous nos
5 membres, mais que nous protégeons les dirigeants, nous pouvons
6 reconstruire. Nous pouvons perdre des centaines de membres, mais
7 nous ne pouvons pas nous permettre de perdre deux ou trois
8 dirigeants. Sinon, le Parti ne pourrait aller de l'avant de façon
9 efficace.'"

10 Q. Pouvez-vous expliquer à la Cour si c'était bien l'impression
11 du Parti à l'époque qu'il fallait s'occuper des dirigeants et les
12 protéger, même si le prix à payer... était les membres ordinaires?
13 Et, avec la permission de la Chambre, j'aimerais remettre le
14 document au témoin.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Allez-y.

17 Huissier d'audience, veuillez remettre le document en question à
18 l'expert.

19 (Présentation d'un document)

20 [13.56.03]

21 M. CHANDLER:

22 R. Je suivais le khmer. C'est, en effet, un extrait très célèbre
23 et qui révèle le fonctionnement du Kampuchéa démocratique car
24 cela était remis (phon.) à des étrangers... des gens dignes de
25 confiance.

90

1 Donc, pour répondre à votre question, mon opinion - et c'est bien
2 mon opinion: quand Nuon Chea a dit cela, il était sincère. Il
3 était... il décrivait une politique qui était normale dans le
4 Parti, c'est-à-dire que protéger les dirigeants était de la plus
5 haute importance. Duch l'a lui-même dit. Le but de S-21 était de
6 protéger l'Angkar, c'est-à-dire l'instance dirigeante du Parti.
7 Cette déclaration révèle une politique. Mais c'est plutôt rare
8 car cela a été fait par quelqu'un de connu, membre du Parti, à un
9 étranger aussi "connu". Ce qui est assez exceptionnel.

10 [13.57.26]

11 Me HONG KIMSUON:

12 Merci, Monsieur Chandler.

13 Je dois laisser la parole à ma consœur, et je vous remercie
14 beaucoup d'avoir répondu à mes questions. Vos réponses nous sont
15 d'une grande utilité.

16 Je laisse maintenant la parole à ma consœur.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Allez-y. Conseil international des parties civiles, allez-y.

19 [13.57.53]

20 INTERROGATOIRE

21 PAR Me MARTINEAU:

22 Bonjour, Monsieur le Président.

23 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges.

24 Bonjour à tout le monde.

25 Bonjour aux parties civiles ici présentes.

1 Bonjour, Monsieur l'expert.

2 Je vais vous poser quelques questions, rapidement, d'ailleurs,
3 parce que le temps nous est compté et que mon confrère, Oliver
4 Bahougne, va prendre la relève sur des questions plus précises et
5 plus factuelles.

6 Je voulais tout d'abord revenir sur une question qui a été
7 évoquée, celle du secret. La politique du PCK ou, en tous les
8 cas, des hauts dirigeants a privilégié le secret.

9 Q. Alors, ma première question est celle-ci: si on a pu
10 comprendre que, pendant la période de lutte armée ou de
11 clandestinité, c'est-à-dire avant 75, il y a eu des obligations
12 d'être anonyme, de se cacher, de ne pas se révéler, pourquoi ce
13 culte du secret va-t-il continuer après cette victoire unique et
14 incomparable - d'après les vainqueurs? Pourquoi ont-ils besoin
15 d'utiliser cette façon de procéder?

16 [13.59.38]

17 M. CHANDLER:

18 R. Excellente question. Avec votre permission, j'aimerais la
19 reformuler légèrement. Il n'était pas nécessaire de le faire,
20 mais c'était considéré comme nécessaire par les dirigeants.

21 Et ils pensaient que c'était nécessaire car c'était une politique
22 qui avait fonctionné pendant très longtemps. Il y avait... réussi à
23 garder tous ces hauts dirigeants hors des prisons de Sihanouk
24 pendant longtemps... et ne voyaient aucun avantage à expliquer qui
25 ils étaient, ou, plutôt, un grand avantage à maintenir une

92

1 politique qu'ils considéraient comme tout à fait digne de
2 réussite.

3 Je suis d'accord, c'est... enfin, ça peut être étonnant pour des
4 personnes de l'extérieur, mais c'est mon explication.

5 [14.00.26]

6 Q. Merci, Monsieur.

7 Également, une autre question: on a évoqué... vous avez évoqué
8 hier, avant-hier, à plusieurs reprises, des exemples. Vous avez
9 donné des exemples de cette pratique du secret. Et donc les
10 dirigeants étaient... les décisions des dirigeants étaient
11 entourées de ce secret.

12 Alors, a contrario, vous avez également parlé de la situation du
13 peuple cambodgien, qui, lui, en revanche, était soumis à une
14 obligation de transparence complète, à, effectivement, ne pas
15 avoir de secret pour l'Angkar.

16 Est-ce que vous pouvez nous donner votre opinion? Est-ce qu'il y
17 avait... quelle était la stratégie ou est-ce que c'était toujours
18 la même stratégie? Un mode de gouvernance particulier -
19 particulier au PCK?

20 [14.01.39]

21 R. C'est une question fascinante et difficile "à" répondre car il
22 y a plusieurs aspects "à" mon esprit.

23 Ce qui est important, c'est que les dirigeants du Parti faisaient
24 preuve de transparence entre eux. Les niveaux de transparence
25 s'affaiblissaient en descendant dans les rangs. Tous les leaders

93

1 du Parti ont préparé des biographies à être étudiées par les
2 autres dirigeants du Parti. Donc il y avait ces sessions qui
3 exigeaient de la transparence entre eux.

4 Ensuite, ils exigeaient de la transparence de la part de tout le
5 reste de la population. Et, là, on ne pouvait rien cacher. Les
6 membres du Parti avaient ces séances d'étude, étaient obligés de
7 partager ces informations.

8 Et on faisait confiance aux membres du Parti. On ne faisait pas
9 confiance aux autres membres de la population. On ne leur faisait
10 pas confiance du tout. Donc on exigeait de leur part cette
11 ouverture, cette transparence, pour que le régime puisse étudier
12 ce qu'ils faisaient ou examiner qui ils étaient.

13 [14.02.48]

14 La transparence du Parti était assez élevée. C'est ironique.

15 Nous avons vu le courrier de Hu Nim ce matin. Il savait
16 exactement qui étaient les dirigeants du Parti. Il connaissait
17 leur nom et savait comment leur envoyer des courriers. Mais lui
18 était à l'intérieur. Personne d'autre dans le pays n'aurait pu
19 connaître ces cinq noms - ou, en tout cas, personne en dehors du
20 Parti.

21 [14.03.20]

22 Q. Merci, Monsieur l'expert.

23 Une petite question qui me vient à l'esprit: vous avez prononcé
24 tout à l'heure... vous avez parlé de l'Angkar, instance dirigeante
25 du Parti. Cette création... enfin l'utilisation de cette entité,

1 qui a été mise en place, semble-t-il, dès le 17 avril...
2 Certes, vous venez de le dire, c'était une instance dirigeante,
3 parce que se cachait derrière ce paravent les hauts dignitaires
4 du régime.
5 Est-ce qu'il y avait, en dehors de leur confort ou de leur
6 sécurité, un moyen d'instaurer, d'après ce que vous avez vu, de
7 ce que vous avez lu, une image, une image terrifiante ou
8 inquiétante du pouvoir pour maîtriser la population - quelle
9 qu'elle soit d'ailleurs, que ce soit le Peuple de base ou le
10 Peuple nouveau?
11 [14.04.33]
12 R. Oui, en effet. Les gens ne savaient pas ce qu'était l'Angkar.
13 J'ai effectué des entretiens avec des rescapés du régime qui
14 démontrent que de nombreuses... de nombreux Cambodgiens pensaient
15 que l'Angkar était une personne.
16 Le mot signifie "organisation".
17 De nombreuses personnes pensaient que c'était le nom d'une
18 personne et qu'il y avait une personne, inconnue.
19 Les rescapés avaient tendance à dire qu'"Angkar avait autant
20 d'yeux qu'un ananas." Angkar voyait tout, voyait tout ce qui se
21 passait.
22 Et, d'ailleurs, le régime le disait: "Nous savons qui vous êtes.
23 Nous voyons tout." Je l'ai déjà dit, c'est un peu comme dire:
24 "Cette pièce est remplie d'ennemis."
25 Et les gens qui entendaient ce message ne savaient pas d'où ça

95

1 provenait. Il se peut qu'on parlait de quelqu'un dans le village
2 même, un représentant du Parti, mais les gens ne savaient pas de
3 qui il s'agissait. Ils s'imaginaient qu'il y avait quelqu'un qui
4 tournait autour de leur maison et qui les surveillait.

5 La surveillance, le contrôle... eh bien, au Cambodge, c'est un pays
6 très personnalisé. Donc ils se demandaient: qui est cette
7 personne? Et ils avaient très peur. Les Cambodgiens voulaient
8 savoir: mais qui envoie ce message? Et on ne leur disait pas.
9 C'était un secret. Ce n'est pas quelque chose de naturel pour les
10 Cambodgiens.

11 [14.06.05]

12 Q. Merci. Je vais passer à un autre type de question et revenir
13 sur le Peuple nouveau.

14 Vous avez dit hier aussi - ou avant-hier, je ne sais plus - que
15 le Peuple nouveau était le premier ennemi du régime dès le 17
16 avril parce qu'il symbolisait le... le féodalisme - je vais y
17 arriver, excusez-moi -, l'impérialisme.

18 Est-ce que ce sont les seules raisons d'avoir stigmatisé ce
19 Peuple nouveau d'"ennemi"? Est-ce que vous avez d'autres
20 explications immédiates à nous donner?

21 [14.07.09]

22 R. Oui, je pense que l'explication la plus simple est que, par
23 définition, le Peuple nouveau, dans les villes n'ayant pas encore
24 été évacuées par les Khmers rouges... je l'ai dit hier, plusieurs
25 villes avaient déjà été évacuées: Oudong, entre autres. Donc les

96

1 personnes qui étaient restées en ville étaient, par définition,
2 des personnes n'ayant pas participé à la révolution.

3 Le seul comportement acceptable pour la population cambodgienne
4 était d'y avoir participé. Et donc ces gens étaient en dehors de
5 ce groupe. C'était donc facile de les désigner en tant que
6 "ennemis" ou "kbot" - "traîtres". Donc, le Parti communiste du
7 Kampuchéa les désignait ainsi.

8 [14.07.58]

9 L'autre utilité de cette appellation d'"ennemis" - et je l'ai
10 déjà mentionné -, c'est le fait que les citadins étaient désignés
11 comme étant les principaux ennemis de la population rurale.

12 Et on a raconté à la population rurale que les bombardements
13 américains décollaient de Phnom Penh.

14 Donc les forces qui sont entrées dans Phnom Penh et dans
15 Battambang étaient très en colère car on a excité cette colère.
16 On leur a dit que c'était une ville américaine, occidentale, et
17 une ville qui cherchait à les détruire.

18 Donc le Peuple nouveau était, par définition, les gens n'ayant
19 pas participé à la révolution et donc, dans l'esprit des Khmers
20 rouges, ils faisaient partie des "autres" et donc étaient des
21 ennemis.

22 [14.08.56]

23 Q. Merci. Vous venez d'évoquer Kratié et Oudong. Je vous pose la
24 question... je pense qu'elle est évidente, mais, à cette époque,
25 quand il y a eu ces évacuations, la population, les habitants

97

1 n'ont pas été qualifiés de "Peuple nouveau"?

2 R. Je ne dispose pas d'informations à ce sujet. Je soupçonne
3 qu'ils étaient maltraités, mais la phrase "Peuple nouveau", je
4 pense, n'était pas utilisée avant avril 75.

5 Q. Merci.

6 Est-ce que, lors de... d'après vos recherches, vos connaissances,
7 vous pouvez nous... vous avez eu des détails factuels sur les
8 conditions d'évacuation de Phnom Penh, en particulier?

9 C'est-à-dire comment... quelles ont été les conditions sanitaires,
10 les conditions alimentaires, les conditions... comment la
11 soldatesque jeune a "accueilli", entre guillemets, cette
12 population jetée sur les routes? Est-ce que vous avez des
13 éléments et des détails plus précis sur ces événements... cet
14 événement?

15 [14.10.42]

16 R. Ce qu'indiquent les rescapés de manière régulière, c'est que
17 les conditions étaient affreuses.

18 La période du Nouvel An, lorsque cette victoire a eu lieu, est la
19 période la plus chaude de l'année. Il y a moins d'eau douce. Les
20 températures sont très élevées.

21 Les gens étaient évacués de la ville, peu importe leur âge ou
22 leur état de santé. Ils avaient très peu de biens avec eux et ne
23 savaient pas où ils allaient.

24 Je pense que c'était des conditions très dures, et ces conditions
25 alimentaient les récits du Peuple nouveau rescapé après 1979 et

98

1 qui se rappelaient les conditions de leur évacuation. Il y a tant
2 de témoignages, qui ne se contredisent pas et qui sont
3 indépendants, indiquant que les conditions étaient affreuses.
4 Et ce qui est d'ailleurs cohérent avec la politique du Kampuchéa
5 démocratique, c'est le fait qu'il fallait faire vite. Ça, c'était
6 la bonne manière de faire. Faire doucement, c'était l'ancienne
7 manière. Donc on ne laissait pas aux gens le temps de se
8 préparer.

9 Comme je l'ai dit tout à l'heure, on estimait que ces gens
10 n'avaient aucune valeur en tant qu'êtres humains. Les vainqueurs
11 ne les respectaient pas et ne souhaitaient pas qu'ils rejoignent
12 leurs rangs.

13 [14.12.26]

14 Dans les documents du dossier que j'ai pu lire - pas l'ordonnance
15 de clôture, mais d'autres documents -, on voit que certains
16 officiels regrettent ce qui s'est passé, et certains disent
17 qu'ils le regrettaient à l'époque.

18 Mais ce n'était pas un regret généralisé, et personne n'est
19 intervenu pour dire: "Il faut ralentir ou mettre fin à cette
20 action." C'était extrêmement brutal dès le début.

21 Q. Merci.

22 Est-ce que, en tant qu'historien, vous avez pu retrouver des
23 éléments comparables à cette triste et terrible évacuation dans
24 d'autres événements historiques? Est-ce qu'il y a des
25 comparaisons possibles?

99

1 [14.13.23]

2 R. À nouveau, j'ai mentionné, me semble-t-il, hier ou avant-hier...

3 il y a un précédent historique en Asie du Sud-Est.

4 Dans la transcription de mercredi, on mentionne l'évacuation

5 birmane... Je n'ai pas mentionné cette évacuation, mais j'ai

6 mentionné 1832, l'évacuation thaïe de Phnom Penh lors de

7 l'invasion thaïe du pays.

8 C'était une sorte de tradition au Cambodge.

9 On a aussi des exemples chinois d'évacuation partielle de

10 certaines villes comme projet pilote. Les Chinois souhaitaient

11 désurbaniser, au moment les plus forts du maoïsme... désurbaniser

12 la société chinoise.

13 Et les officiels chinois ont loué l'évacuation de la ville en

14 disant qu'ils auraient bien aimé pouvoir le faire, mais que leur

15 pays était trop compliqué.

16 La désurbanisation de la société, vers la fin de la période

17 maoïste, était un objectif des régimes communistes, mais il n'y a

18 pas d'exemple aussi sévère dans l'histoire.

19 Je ne sais pas pour les Mongols. Alexandre le Grand, est-ce qu'il

20 a évacué des populations? Je ne sais pas.

21 Mais, en tout cas, en Asie du Sud-Est, en Chine, on a des

22 exemples partiels, mais rien "de" cette échelle - pas en Asie.

23 [14.15.00]

24 Q. Merci.

25 Hier, vous avez donné et rappelé - ce que vous écrivez

100

1 d'ailleurs... ce que vous avez écrit dans vos livres -, quelles
2 étaient les, en quelque sorte, les... la qualification que l'on
3 donnait au Peuple nouveau et le traitement qu'il a subi.
4 Très rapidement, je vous rappelle: on a parlé... vous avez parlé en
5 particulier de la déportation en 76 dans le Nord-Ouest, le
6 travail forcé auquel a été soumis le Peuple nouveau. Vous avez...
7 vous avez qualifié leur situation d'"esclaves".
8 Vous avez également rappelé que ce Peuple nouveau n'avait pas le
9 droit de vote au moment de la seule élection législative qui a eu
10 lieu.
11 Vous avez - et vous l'avez rappelé tout à l'heure - également dit
12 que ce Peuple nouveau était, aux yeux des dirigeants,
13 irrécupérable et que leur mort indifférait le régime.
14 Et vous avez dit également quelque chose qui est très marquant,
15 qu'il y avait... en fait, qu'après avoir consommé le Peuple
16 nouveau, eh bien, les dirigeants étaient passés à autre chose,
17 c'est-à-dire à attaquer les cadres.
18 Donc on a... le Peuple nouveau n'a pas été le seul - et vous en
19 avez beaucoup parlé ce matin - à être victime de cette attitude
20 du pouvoir et de cette tendance à le détruire.
21 [14.16.55]
22 Alors, ma question: d'abord, est-ce que...
23 Première question: est-ce qu'il y a eu une volonté de destruction
24 - je ne dis pas de "destruction", on peut détruire et ça tient
25 encore debout... mais de destruction du Peuple nouveau?

101

1 Et, également, à la suite de cette question, c'est: est-ce que
2 l'ensemble des traitements qui ont été infligés à ce Peuple
3 nouveau, ce travail forcé, cette déshumanisation, cette absence
4 de droits... est-ce qu'il y avait une volonté d'isoler ce groupe de
5 population, de le mettre à part, de le qualifier, en quelque
6 sorte, alors qu'ils sont nationaux, de "non Khmers" - en quelque
7 sorte? Est-ce que, d'après toutes les connaissances et toutes les
8 recherches que vous avez pu emmagasiner, est-ce que vous avez ce...
9 est-ce que vous pouvez nous donner votre sentiment sur ce point?

10 [14.18.25]

11 R. C'est un sujet très controversé. Je ne pense pas pouvoir
12 émettre un avis qui "tient" d'autorité sur ce sujet, mais j'ai un
13 avis: le Parti n'avait pas de volonté systématique d'éliminer le
14 Peuple nouveau. Cela aurait conduit à beaucoup plus d'assassinats
15 - 2,5 à 3 millions -, ce qui aurait ruiné le pays.

16 J'enseigne l'histoire du Cambodge depuis des années et je me sers
17 d'une image qui ne parle peut-être pas aux Cambodgiens, mais, si
18 on a vu les films américains, on voit arriver un homme dans un
19 magasin avec un pistolet qui dit: "Si vous faites ce que je vous
20 dis, vous allez survivre" - ou dans une banque, par exemple - et,
21 sinon, on leur tire dessus. Donc les employés suivent les
22 instructions du forcené pour survivre.

23 Et c'est ce que faisait le Parti. Il menaçait les gens avec ce
24 modèle en leur disant qu'ils n'avaient aucune valeur. C'était une
25 mentalité qu'on avait instaurée pendant la guerre civile en

102

1 disant que: "Vos opposants ne sont pas des Khmers. Ils se
2 comportent comme des barbares."
3 En tout cas, il n'y a aucune documentation indiquant qu'il y
4 avait une intention de produire un effet de "génocide", si je
5 peux citer Jean Lacouture.
6 Il y avait d'autres réalités. C'était féroce.
7 [14.20.28]
8 Une autre précision: le travail forcé s'appliquait à tout le
9 monde. Le Peuple de base continuait à travailler bien plus dur
10 qu'avant la révolution.
11 Tout le monde travaillait très dur toute la journée au soleil.
12 C'était un esclavage au niveau national parce que personne
13 n'était rémunéré.
14 Les travaux les plus difficiles dans les... et pénibles dans les
15 régions les plus difficiles du pays ont été confiés au Peuple
16 nouveau parce que le régime se fichait des victimes... d'avoir des
17 victimes dans ce groupe de population.
18 Vous avez, sous l'autorité de Ta Mok, par exemple, un..
19 Bon, on a des preuves de cette mentalité, où on peut faire
20 travailler ces gens beaucoup plus dur, beaucoup plus durement,
21 même si on perd 10 à 20 pour cent des personnes.
22 Il y avait peut-être une poignée de personnes qui étaient une
23 exception, mais la plupart des gens travaillaient beaucoup plus
24 dur qu'avant.
25 [14.21.52]

103

1 Le Kampuchéa démocratique n'utilisait jamais le mot "khmer". Ce
2 mot était associé à Lon Nol et au nationalisme. Ils parlaient du
3 "Kampuchéa" et du "peuple cambodgien." Ils voulaient éviter la
4 caractéristique ethnique du régime de Lon Nol.
5 Cela a changé en 1978, où ils ont commencé à parler de la "race
6 cambodgienne" - c'était encore une évolution... ou ils commençaient
7 à parler des personnes avec des "corps cambodgiens et des têtes
8 vietnamiennes". Mais ils n'ont jamais traité le Peuple nouveau de
9 "non Cambodgien".

10 Lon Nol traitait les communistes de "tamouls", c'est-à-dire
11 Tamouls: les non-croyants, des personnes qui sont immorales. On
12 peut éliminer un non-croyant comme on peut éliminer un ennemi du
13 peuple.

14 [14.22.59]

15 C'est une question très complexe. Je n'ai pas trouvé de preuve
16 documentaire indiquant qu'il y avait une politique systématique
17 venant du haut visant à détruire le Peuple nouveau dans sa
18 totalité.

19 Tant d'entre eux sont morts qu'aux yeux des rescapés ils pensent
20 qu'il y avait une telle politique, sinon ils auraient survécu.

21 Mais, au Cambodge, pendant le Kampuchéa démocratique, il y avait
22 six millions d'histoires. Nous avons entendu beaucoup
23 d'histoires. Beaucoup sont vraies. Beaucoup n'ont jamais été
24 racontées. Donc c'est difficile de dire qu'il y avait une
25 intention.

104

1 [14.23.48]

2 Q. Monsieur l'expert, ce que vous venez de nous dire amène une
3 toute petite question - la dernière: les dirigeants ont fait
4 cette révolution pour que le Peuple de base retrouve sa liberté
5 et... sa liberté, même collective, mais sa liberté; quand on entend
6 ce que vous venez de dire et ce qu'on a pu lire, effectivement,
7 n'y a-t-il pas une trahison vis-à-vis du Peuple de base de la
8 part des dirigeants?

9 [14.24.41]

10 R. C'est une bonne question. Je pense que certains se sont sentis
11 trahis.

12 Lorsqu'ils parlaient de libérer le Peuple de base, il ne
13 s'agissait pas de les libérer des conditions dures de la vie en
14 zone rurale.

15 Il s'agissait de les libérer d'un état dont ils n'étaient pas
16 forcément conscients - ceux qui étaient conscients ont rejoint
17 les Khmers rouges. Donc il s'agissait de les libérer de
18 l'organisation sociale injuste de la société cambodgienne entre
19 les riches et les pauvres.

20 Et on leur disait que: "Vous êtes pauvres. Vous n'avez jamais
21 rien eu, mais maintenant vous allez avoir quelque chose." Non pas
22 des biens, et cetera, mais qu'ils allaient être libérés de
23 l'oppression.

24 Et ils étaient moins opprimés par les nouveaux dirigeants que le
25 Peuple nouveau parce qu'il s'agissait du peuple préféré. Mais on

105

1 ne leur promettait rien de matériel.

2 [14.25.45]

3 On a entendu dire que, dans les zones où il y avait moins de
4 Peuple nouveau et plus de Peuple de base, les gens mangeaient
5 davantage à leur faim. La production se passait mieux.

6 Mais le Peuple de base était libéré du féodalisme - beaucoup
7 d'entre eux ne savaient pas de quoi il s'agissait... donc libéré du
8 féodalisme, libéré de l'oppression des villes. Certains d'entre
9 eux ne connaissaient même pas les villes et ne s'en préoccupaient
10 pas.

11 C'est une question intéressante. Il faudrait leur demander
12 d'ailleurs: "Est-ce que vous avez le sentiment de..."

13 Mais du point de vue matériel? Non. C'est une libération
14 idéologique. On leur donne du pouvoir, mais on ne leur donne rien
15 de matériel, sauf à certains, qu'on a armés. Donc on leur a donné
16 des fusils. Donc, ça, c'était un objet matériel.

17 Sinon, non. Ils n'ont rien eu. Donc on peut dire, de notre point
18 de vue, que, oui, ils ont été trahis.

19 [14.26.53]

20 Me MARTINEAU:

21 Merci, Monsieur l'expert.

22 J'en ai terminé avec mes questions. Je vous remercie beaucoup de
23 nous avoir apporté des éclaircissements importants sur ces points.

24 Merci.

25 Monsieur le Président, mon confrère Olivier Bahougne prend la

106

1 succession des questions. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il
2 serait opportun de suspendre maintenant pour qu'il puisse
3 développer ses questions d'une seule traite?

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Maître, vous avez la parole.

6 [14.27.49]

7 INTERROGATOIRE

8 PAR Me BAHOUGNE:

9 Bonjour, Monsieur le Président, mes respects.

10 Madame, Messieurs les juges, bonjour.

11 Monsieur Chandler, bonjour. Mes confrères.

12 Je suis Olivier Bahougne. J'ai eu le plaisir et l'honneur déjà
13 d'intervenir devant vous.

14 Q. Monsieur Chandler, je voudrais débiter mon... l'ensemble des
15 questions que je vais vous poser par un rappel d'une de vos
16 citations lors de votre première audition, dans le cadre du cas
17 n° 001, dit procès numéro... "Duch".

18 Vous avez cité Milgram - le Pr Milgram - à la suite
19 d'interrogations formulées par mon confrère François Roux.

20 [14.28.38]

21 Lors de votre citation, vous avez marqué un fort intérêt pour
22 l'étude réalisée par le Pr Milgram et, très rapidement, l'avez
23 décrite et indiqué que, finalement, il s'avérait qu'à la suite de
24 cette étude on avait constaté que 70 pour cent des personnes
25 soumises aux tests avaient poursuivi les questionnements jusqu'au

107

1 plus haut voltage.

2 J'ai donc, comme vous, pris connaissance de cette étude.

3 Et il s'avère aujourd'hui qu'il est important de tenir compte du
4 contexte et des conditions ou des éléments constitutifs du
5 contexte de l'obéissance.

6 [14.29.27]

7 En effet, Milgram explique - rapidement - qu'il est important,
8 avant de chercher une explication individuelle à l'obéissance, de
9 tenir compte des éléments de pression exercés sur l'individu qui
10 va obéir.

11 Je vais donc vous présenter une série de questions pour vous
12 demander - en fonction, bien sûr, de l'ensemble de vos études, de
13 votre expérience et de votre sensibilité - si ces éléments sont...
14 peuvent être considérés comme constitutifs du contexte
15 d'obéissance...

16 [14.30.33]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 La défense de Ieng Sary?

19 Maître, vous avez la parole.

20 Me ANG UDOM:

21 Bonjour. Je regrette à nouveau d'interrompre.

22 En ce qui concerne la référence faite au témoignage du dossier
23 001 - le témoignage du professeur... d'un professeur -, je ne
24 connais pas cette référence.

25 Il s'agit de quel témoignage? Où est-ce que cela se trouve dans

108

1 la transcription, à quelle page? Comment est-ce qu'on va utiliser
2 ce paragraphe?

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 L'avocat international de Nuon Chea, vous avez la parole.

5 [14.31.33]

6 Me PAUW:

7 Merci, Monsieur le Président.

8 Je me joins à mon confrère. L'expérience de Milgram est
9 fascinante, mais nous tenons à signaler que l'expertise du Pr
10 Chandler ne se situe pas au niveau... ou dans le domaine de la
11 psychologie ou de ce genre d'expériences psychologiques.

12 J'ignore comment mon confrère formulera ses questions, que
13 j'attends avec intérêt, mais, si ses questions impliquent une
14 expertise quelconque qu'aurait le Pr Chandler dans le domaine de
15 la psychologie ou des expériences psychologiques telles que
16 l'expérience de Milgram, je ferais une objection.

17 Et je voulais le préciser avant que ces questions soient posées à
18 l'expert.

19 [14.32.24]

20 Me BAHUGNE:

21 Je peux répondre à mon confrère cambodgien de l'équipe de Ieng
22 Sary? Bien sûr, le Pr Milgram n'a pas témoigné. C'est une
23 référence donnée par le Pr Chandler lors de la conversation.

24 Mais je vous invite à prendre connaissance, donc, du document.

25 ERN khmer: 00361545; ERN anglais: 00361454.

109

1 Pour la deuxième question qui a été posée: en effet, vous n'avez
2 pas encore connaissance de mes questions, mais vous allez pouvoir
3 les découvrir.

4 Je précise que l'objectif est de déterminer l'existence et le
5 rôle d'éléments constitutifs du contexte d'obéissance.

6 Q. Professeur, vous citez, toujours dans la...

7 [14.34.02]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Maître, avez-vous répondu aux objections qui ont été soulevées?

10 Je ne crois pas. Quelle est votre réponse aux objections

11 soulevées par la défense de Ieng Sary et de Nuon Chea?

12 La défense de Ieng Sary vous a demandé de donner les références
13 du document auquel vous voulez faire référence.

14 Et il y a aussi l'autre objection, celle formulée par la défense
15 de Nuon Chea.

16 Me BAHOUGNE:

17 Concernant l'objection formulée par mon confrère de l'équipe Ieng

18 Sary, j'ai donné les références ERN du transcript... du transcript

19 de l'audition de M. Chandler dans le cadre du procès public n°

20 001 de M. Duch. Ce sont les... carrément les pages qui visent la

21 citation. Et j'ai précisé à mon confrère que bien...

22 [14.35.27]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Et qu'avez-vous à répondre à l'objection de Nuon Chea?

25 L'avocat de la défense de Nuon Chea s'oppose à la substance même

110

1 de votre question, qui fait ici référence à une évaluation
2 psychologique. Et pourtant, l'expert n'a pas été convoqué en tant
3 qu'expert en psychologie.

4 [14.35.50]

5 Me BAHOUGNE:

6 J'ai également répondu puisque, dans son opposition où... mon
7 confrère a dit: "Je n'ai pas encore entendu les questions."
8 Donc je vais poser les questions et il pourra juger si mes
9 questions font appel à des connaissances psychologiques ou alors
10 à des connaissances d'expert d'une personne qui a accumulé un
11 grand savoir, qui a une expérience et une sensibilité.
12 Voilà. Donc je pense avoir répondu... puisque je n'ai pas encore
13 posé la question.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Maintenant, vous pouvez poser vos questions.

16 Me BAHOUGNE:

17 Merci, Monsieur le Président.

18 Q. Professeur, pouvez-vous me dire quel était le niveau
19 d'éducation de la paysannerie cambodgienne en 1975? Ou est-ce
20 qu'il est possible... sur une échelle que l'on qualifierait de
21 "très bon", "bon", "moyen", "faible", "très faible", où vous
22 situeriez, en 75, ce niveau d'éducation, d'alphabétisation?

23 [14.37.29]

24 M. CHANDLER:

25 R. Je ne peux pas vous donner de statistiques précises, mais le

111

1 niveau d'analphabétisme était surtout le plus élevé chez les
2 personnes âgées et les femmes, moins chez les jeunes gens étant
3 allés à l'école.

4 Alors combien, sous la période Sihanouk, étaient allés à l'école?

5 Une bonne partie.

6 J'étais d'ailleurs surpris, dans une certaine mesure, quand je
7 travaillais sur les dossiers de Tuol Sleng, de voir à quel point
8 certaines de ces personnes étaient lettrées, même si elles
9 n'avaient fait que trois années d'école, et pouvaient écrire et
10 même dactylographier, donc, même si elles venaient de classes
11 paysannes.

12 [14.38.11]

13 Le niveau d'éducation, quant à lui, n'était pas très élevé. Ce
14 n'était pas honteux compte tenu des ressources du Cambodge, mais
15 ce n'était pas un pays où il y avait assez d'écoles pour la
16 population en croissance.

17 Et, plus on allait profondément en zone rurale... en fait,

18 certaines régions du pays n'avaient aucune école.

19 En fait, Ta Mok... la sœur de Ta Mok, par exemple, avait été
20 retrouvée en 90, je crois, par des journalistes. Elle a dit
21 qu'elle n'avait jamais vu un Européen avant d'avoir atteint l'âge
22 de 15 ans. C'était quelqu'un qui habitait bien loin de la route
23 principale.

24 Donc, si vous êtes bien loin de la route principale, il n'y a
25 même plus d'école. Donc il y avait zéro éducation dans certains

112

1 endroits car ces personnes étaient plus ou moins inaccessibles.
2 Mais le niveau général était plus élevé que ce auquel on pouvait...
3 enfin, le taux d'alphabétisme était plus élevé que... auquel on
4 pourrait s'attendre "quand" je l'ai vu, par exemple, dans les
5 capacités à écrire des membres du personnel de Tuol Sleng... et
6 alors que quelqu'un disait: "Écoutez, je n'ai fait que trois
7 années à l'école." Et après la... moi, après la troisième année, je
8 ne pouvais pas écrire aussi bien qu'eux.
9 Donc peut-être auront-ils reçu une instruction par la suite? Je
10 ne saurais dire.

11 [14.39.40]

12 Q. Je vous remercie, Professeur.

13 Toujours dans le cadre de votre audition, le cas n° 001...

14 Je précise l'ERN, khmer: 00361546; anglais: 00361456; pour le
15 français: 00361720.

16 Vous indiquez, Professeur: "Les gens qui donnaient des ordres
17 étaient accoutumés à les donner. Ceux qui les recevaient étaient
18 accoutumés à obéir. Il n'y avait pas de culture au Cambodge
19 consistant à remettre en cause des ordres reçus d'une personne
20 incarnant l'autorité. Autrement dit, on ne remettait pas en cause
21 un enseignant..."

22 En se présentant comme intellectuels, Professeur, Khieu Samphan,
23 Ieng Sary ont-ils bénéficié d'une aura particulière?

24 [14.41.20]

25 R. Je ne sais pas si Ieng Sary jouissait d'un statut particulier

113

1 car je n'ai aucune preuve de ce que... enfin, l'effet de ses
2 enseignements sur ses étudiants.
3 Mais quelque chose qui est intéressant, qui rejoint tout à fait
4 votre question: Pol Pot, en tant qu'enseignant dans la même école
5 que Ieng Sary, avait... lui était très estimé par ses étudiants,
6 pas parce qu'il se... parce qu'il ne permettait pas d'être mis en
7 doute, mais plutôt parce qu'il n'était pas... ne harcelait pas ses
8 étudiants. Il était très doux avec ses étudiants.

9 Et un survivant m'a dit: "C'était quelqu'un que j'ai rencontré
10 quand j'avais 14 ans, qui aurait pu être mon ami pour la vie. En
11 passant, il a tué mes parents."

12 [14.42.04]

13 Donc c'est l'impression que donnait cette personne: d'avoir été
14 un enseignant non conventionnel.

15 Khieu Samphan, comme enseignant, je pense que la réputation qu'il
16 avait comme professeur était très bonne. Il avait une excellente
17 réputation de plusieurs façons dans la période
18 prérévolutionnaire, comme enseignant, comme journaliste et comme
19 personne, étrangement, non corrompue de l'Assemblée nationale,
20 comme quelqu'un d'"intégrité", un membre du cabinet
21 consciencieux. Tous ces facteurs lui ont mérité le respect non
22 conventionnel d'un... pas nécessairement le respect que l'on donne
23 à un patron, mais plutôt le respect que l'on réserve à quelqu'un
24 dont... parce que sa conduite était inhabituelle, en fait.

25 [14.42.51]

114

1 Autrement dit, les Cambodgiens reconnaissaient tout de suite
2 quand quelqu'un agissait d'une façon humaine ou intéressée.
3 Mais je maintiens ma phrase: ce n'est pas la majorité des
4 relations d'autorité. En général, c'est assez... cette relation
5 d'autorité était... autoritaire, et on ne laissait pas à quelqu'un
6 le soin de répondre ou de mettre en doute l'autorité.
7 J'ajouterais que, en cambodgien, le mot "obéir", du mot
8 "commander"... donc "obéir" ne veut pas... ce n'est pas comme dans le
9 sens en anglais ou en français. "Obéir" veut dire... de recevoir un
10 ordre, d'être commandé. Ça ne vous donne pas la possibilité de
11 dire "oui" ou "non". On vous a donné un commandement. On vous a
12 dit quoi faire.
13 Et c'est une distinction qui est intéressante à faire.
14 Q. Est-ce que...
15 [14.44.04]
16 M. LE PRÉSIDENT:
17 Oui, merci, Maître.
18 Et merci, Monsieur Chandler.
19 Le moment est venu de prendre la pause.
20 Nous reprendrons à 15 heures.
21 Huissier d'audience, veuillez apporter votre soutien à l'expert
22 pendant la pause et assurer son retour au prétoire à l'heure
23 prévue.
24 (Suspension de l'audience: 14h44)
25 (Reprise de l'audience: 15h01)

115

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

3 Je cède la parole à l'avocat des parties civiles.

4 Maître, veuillez poursuivre vos questions.

5 Me BAHOUGNE:

6 Merci, Monsieur le Président.

7 Je parlerai plus lentement pour permettre aux interprètes

8 d'assurer comme il faut leur travail.

9 Q. Professeur, selon votre expérience et l'ensemble des
10 connaissances que vous avez accumulées, pouvez-vous me dire si
11 l'élimination de toutes les élites, les intellectuels, a
12 contribué à la mise en place de l'institution totale, tel que
13 vous l'avez évoqué dans le cas n° 001?

14 Je donne pour mes confrères l'ERN cambodgien: 00361543; anglais:
15 00361450; français: 00361704.

16 [15.03.18]

17 M. CHANDLER:

18 R. Pourriez-vous lire la citation pour... si c'est quelque chose
19 que j'ai dit dans le dossier 001, je peux le lire pour savoir
20 exactement ce que j'ai dit? Voire... même la version française, je
21 saurais "le" lire.

22 Q. Oui, je ne dispose que de la... que de la version française:

23 "Le pays entier est vite devenu un environnement isolé du monde
24 extérieur."

25 Là, vous parlez de l'institution totale - je précise:

116

1 "Une 'institution totale' est une expression qui est reprise d'un
2 sociologue américain qui s'appelle Erving Goffman. C'est lui qui
3 a employé le terme 'institution totale' comme lieu tel que des
4 prisons, des écoles, des couvents: lieux scellés, isolés du reste
5 du monde, sans contact avec l'extérieur."

6 [15.04.38]

7 R. Je vous remercie.

8 Je pense que ce passage provient de mon livre "S-21." Je faisais
9 référence à S-21 en tant qu'institution totale.

10 En effet, dans mon témoignage, j'ai peut-être élaboré en disant
11 que, au Cambodge, entre avril 1975 et janvier 1979... était devenu
12 une institution totale de par son isolement et de par les
13 politiques autoritaires mises en place par le régime.

14 Au début de votre question, il m'a semblé vous entendre demander
15 si l'élimination des intellectuels avait joué un rôle. Je
16 voudrais vous demander de répéter cette partie de votre question.

17 Cette phrase, "élimination..." Eh bien, beaucoup d'entre eux n'ont
18 pas survécu au régime, mais certains ont survécu. Donc le mot
19 "élimination" me gêne. Qu'avez-vous dit exactement?

20 "Marginalisation" serait un mot...

21 [15.06.01]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Monsieur le témoin, veuillez attendre.

24 Nous avons une objection de la défense de Nuon Chea, qui a
25 désormais la parole.

117

1 Me PAUW:

2 Mon collègue répond à la... va répondre à la question du Pr Chandler
3 et, en même temps, peut-être peut-il nous dire si c'est une
4 terminologie utilisée dans le cadre de S-21 ou dans le cadre du
5 Kampuchéa démocratique?

6 Ce n'est pas clair pour le professeur, et nous aimerions avoir
7 une réponse de la part de notre confrère.

8 [15.06.34]

9 Me BAHOUGNE:

10 Je peux répondre donc aux deux questions.

11 Je commencerai pour mon confrère et, en même temps, cette réponse
12 pourra apporter une précision à M. le Pr Chandler.

13 Sa citation est: "Le pays entier est vite devenu un environnement
14 scellé, isolé du monde... extérieur", pardon.

15 Et, à la ligne 24, vous parlez d'"institution totale".

16 Donc je pose la question au professeur maintenant...

17 Q. C'est vrai que mon terme, "élimination", est un terme général.

18 "Marginalisation" me paraît un euphémisme puisque beaucoup des
19 élites et des intellectuels ont été tués.

20 Donc je dirais: réduits au silence de la... ou, plutôt: réduire au
21 silence l'ensemble des intellectuels, des élites, a permis la
22 mise en place de l'institution totale telle que vous la
23 définissez.

24 [15.08.10]

25 M. CHANDLER:

118

1 R. Je vous remercie de cette précision.

2 En y réfléchissant, effectivement, le mot "persécution" est plus
3 adapté que les mots que j'ai utilisés et correspond aux critères
4 que vous avez mentionnés.

5 Les intellectuels étaient en effet réduits au silence.

6 Je tiens à préciser que la catégorie d'intellectuels au Cambodge
7 à cette époque - "neak cheh dong", les "gens qui savent", les
8 gens qui ont une connaissance - n'étaient pas des diplômés
9 d'université, mais des gens qui avaient été formés en tant que
10 professeurs, par exemple. C'était un petit groupe qui se
11 connaissait et qui savait qu'ils étaient des intellectuels.

12 Ils étaient en effet réduits au silence par le régime, mais, en
13 fait, ce que j'ai dit, c'est... Non, en fait, ils n'étaient pas
14 réduits au silence. Ils étaient réduits à dire et à faire
15 uniquement ce que le régime leur demandait de faire.

16 [15.09.23]

17 On leur disait d'écrire leur biographie, de dire qui ils étaient,
18 de parler de certaines choses.

19 Ils n'étaient pas réduits au silence. Enfin, c'est-à-dire, ils ne
20 pouvaient plus exprimer d'idées contre le régime, certes.

21 Si on interroge des personnes qui se rappellent la libération ou
22 l'oblitération de Phnom Penh le 17 avril... Ce sont des gens avec
23 lesquels j'ai parlé, qui ont suivi des études secondaires.

24 Ils voulaient aider les vainqueurs. Ils ne connaissaient pas le
25 PCK. Ils se disaient: "La guerre est terminée. J'ai fait des

119

1 études secondaires, je peux aider."

2 Cent pour cent de ces personnes ont été rejetées par le Parti, à
3 l'exception de ceux qui en faisaient déjà partie. Il y avait des
4 intellectuels.

5 Je l'ai dit l'autre jour, lorsque le PCK a essayé de former un
6 gouvernement en 1976, ils ont essayé de piocher dans leurs
7 propres rangs des gens compétents dans les domaines nécessaires:
8 affaires étrangères, commerce... Je l'ai dit.

9 [15.10.37]

10 Les intellectuels dans leur ensemble ont été persécutés,
11 marginalisés et maltraités. Ils n'étaient pas respectés.

12 Ceci dérangeait beaucoup de Cambodgiens ordinaires, ainsi que des
13 intellectuels.

14 Les références à l'éducation étaient très négatives alors que,
15 dans les années 60, au Cambodge, on respectait l'éducation.

16 C'était ainsi qu'on pouvait s'améliorer, améliorer son caractère
17 moral, apprendre.

18 Le "CPK" disait que cette éducation était inutile, que la vraie
19 valeur, c'était dans les champs et dans le travail.

20 Et beaucoup de gens étaient choqués, et non seulement les
21 intellectuels. J'imagine une conversation où on dirait: "Ça veut
22 dire que mes enfants ne peuvent pas aller à l'école?" Réponse:
23 "Oui, ils ne vont pas à l'école. C'est un pays nouveau."

24 Cela insultait une tradition cambodgienne. Il y avait un niveau
25 éducatif peu élevé, mais des écoles existaient. Et, lorsque des

120

1 écoles existaient, elles étaient respectées et les professeurs
2 également.

3 [15.11.50]

4 Q. Merci, Professeur. Est-ce que l'on peut parler, puisque vous
5 dites qu'ils n'étaient pas forcément éliminés, mais que,
6 simplement, on leur demandait d'écrire ou de s'exprimer
7 uniquement en fonction de ce que souhaitait l'Angkar... est-ce que
8 l'on peut parler de "contrôle des esprits"? Ou de "contrôle de la
9 pensée", ce serait plus juste peut-être?

10 [15.12.29]

11 R. Je ne pense pas que c'est une phrase qu'aurait utilisée le
12 régime, mais je pense que c'est en effet ce qu'ils essayaient de
13 faire. Toute liberté de pensée...

14 Comme je l'ai dit, il y avait des adolescents agents du Parti,
15 qui tournaient autour des bâtiments pour... et ils, d'ailleurs,
16 parfois, s'exprimaient dans une langue étrangère pour essayer de
17 tromper et d'attirer des gens pour ensuite les arrêter et les
18 démasquer.

19 [15.12.58]

20 Ils étaient en effet réduits au silence.

21 Y avait-il un lavage de cerveau? C'est difficile à dire. Beaucoup
22 de ces personnes ont récupéré par la suite sans résilience, sont
23 encore en vie aujourd'hui et sont devenus des porte-parole, soit
24 des Cambodgiens du pays soit de la diaspora.

25 Mais, en effet, la pensée n'était pas respectée. Ce qui était

121

1 respecté, c'était le dur labeur.

2 Q. Nous venons de voir le niveau d'éducation, l'autorité accordée
3 naturellement et culturellement à l'enseignant, puis la liberté
4 laissée à la pensée.

5 Je voudrais vous soumettre un autre élément contextuel
6 d'obéissance, qui serait la dévalorisation de la victime:
7 avez-vous connaissance de faits ou de discours visant à
8 dévaloriser certaines personnes, certains groupes de personnes et
9 les victimes?

10 [15.14.04]

11 R. Je ne saurais répondre à cette question sans regarder la
12 documentation.

13 Je sais que les aveux de S-21 sont remplis d'annotations
14 critiquant, dévalorisant ces personnes avec des mots comme
15 "inutiles", "ordures"; précisant sur leurs premiers aveux: "Ces
16 aveux sont sans valeur. Vous devriez en avoir honte." Donc les
17 gens sont réduits à néant.

18 Cela s'est produit dans des séances d'étude dans les campagnes,
19 des discours et des accusations portés contre les gens dès que...
20 dès qu'il y avait un litige quelconque, mais...

21 Il y a des survivants qui se rappellent ces séances d'étude où
22 les cadres les montraient du doigt. Il y avait des...

23 [15.15.08]

24 Je ne saurais pas dire s'il y avait des groupes entiers de
25 personnes qui étaient ciblés... ou, plutôt, il y avait des groupes

122

1 ciblés qui pouvaient être attaqués: les Vietnamiens, les anciens
2 gens de Lon Nol, les moines bouddhistes.

3 Donc il y avait des catégories qui étaient constamment critiquées
4 de manière violente en public, en leur présence. Donc ils
5 entendaient la dévalorisation de leur propre groupe. Cela se
6 produisait souvent, oui.

7 [15.15.45]

8 Q. Je vous remercie.

9 Monsieur le Président, je souhaiterais porter à la connaissance
10 une déposition de partie civile faisant référence à une insulte
11 spécifique.

12 Est-ce que je peux donner le numéro pour que... ?

13 Il s'agit de la D22/622. En khmer, l'ERN est le 00499847 jusqu'à
14 00499861.

15 L'anglais et le français ne sont pas disponibles. Ne lisant pas
16 le khmer, j'ai demandé à mes assistants khmers de bien vouloir...
17 et mes confrères de bien vouloir me traduire l'expression.

18 Je ne donne pas le nom de la partie civile.

19 Je précise que je dispose de nombreuses attestations dans ce
20 sens-là, mais je n'en prends qu'une pour économiser le temps.

21 "Les Khmers rouges m'insultaient toujours: 'Vous, 'A Cham' - je
22 n'ai pas réussi à me faire expliquer l'insulte de "A Cham" -,
23 vous ne disposez pas de pays. Il faut donc vous faire
24 disparaître.'"

25 L'insulte résulte "dans" le "A Cham".

123

1 R. Il faudrait que je voie les écrits en khmer. Je ne reconnais
2 pas cette insulte. "A", cela veut dire "son" ou "ne pas avoir".
3 "Cham", je ne sais pas ce que cela veut dire.

4 [15.17.44]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Allez-y, vous pouvez présenter le document au témoin.

7 Maître, veuillez dire à la Chambre si ce document fait partie de
8 la liste de documents versés aux débats?

9 Me BAHOUGNE:

10 Oui, Monsieur le Président. Ces documents ont été communiqués
11 avant... enfin, comme vous nous l'avez demandé.

12 M. CHANDLER:

13 R. On fait référence aux Cham. Vous avez dit "Chum", mais...

14 Le préfixe "A" est souvent traduit en anglais comme le
15 "méprisable". C'est une manière de dévaloriser. Cette traduction
16 est parfois un peu forte. On peut traiter des enfants de "A" et
17 c'est acceptable.

18 Mais "A Cham", cela veut dire les "méprisables Cham", donc, qui
19 sont un groupe à part.

20 Oui, je suis désolé du temps que j'ai pris.

21 [15.19.05]

22 Me BAHOUGNE:

23 Q. (Intervention inaudible: microphone fermé)

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Maître, veuillez allumer votre micro avant de prendre la parole.

124

1 Me BAHOUGNE:

2 Q. Selon votre expérience et tout ce que vous avez pu lire,
3 est-ce que l'abandon des corps, des cadavres, sans aucune
4 sépulture, livrés, comme ça, dans la nature au pillage des bêtes
5 sauvages, du temps, de la pluie et du vent, a constitué pour vous
6 une dévalorisation des victimes?

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Le témoin, veuillez attendre.

9 Il y a une objection de la défense de Nuon Chea, qui a la parole.

10 [15.20.15]

11 Me PAUW:

12 Merci, Monsieur le Président.

13 Je m'oppose à cette question. Cela ne relève pas de l'expertise
14 du Pr Chandler. Il a peut-être un avis en tant qu'être humain,
15 mais il est ici présent en tant qu'historien. Son avis sur ce que
16 constitue la dévalorisation d'une victime n'est pas pertinent
17 dans ce prétoire.

18 Me BAHOUGNE:

19 Monsieur le Président, je pense que mon confrère manque de
20 clairvoyance.

21 Il suffit de prendre connaissance d'un grand nombre de
22 dépositions de témoin, de partie civile pour... et comme l'a fait
23 le Pr Chandler, pour savoir que ces personnes ont été fortement
24 choquées du traitement réservé aux corps, et notamment
25 lorsqu'elles sont tombées sur des charniers ou des corps qui

125

1 flottaient le long du Mékong.

2 [15.21.17]

3 Donc je demande juste au professeur si, selon son expérience et
4 ce qu'il a lu... s'il a eu connaissance de ce type de traitement et
5 comment les personnes ont exprimé...

6 Donc c'est le travail d'un historien que de dire: "Oui, j'ai lu,
7 j'ai vu ça, et les personnes étaient toutes fortement..." - ou pas.
8 Je ne sais pas ce que va répondre le professeur.

9 Donc c'est le travail d'un historien que de dire ça. Mon confrère
10 n'a peut-être pas suffisamment lu de dépositions sur ce sujet-là.

11 (Le conseil de la défense de Nuon Chea, Me Pauw, se lève)

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Maître, je ne vous redonne pas la parole pour répondre.

14 (Discussion entre les juges)

15 [15.22.48]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 L'objection de la défense de M. Nuon Chea est retenue.

18 Il n'est pas approprié de poser cette question au témoin. C'est
19 également une question orientée.

20 Le témoin, veuillez vous abstenir de répondre à la dernière
21 question posée par l'avocat de la Partie civile.

22 La Partie civile, si vous avez d'autres questions, vous pouvez
23 poursuivre.

24 [15.23.27]

25 Me BAHUGNE:

126

1 Je continue, Monsieur le Président.

2 Q. Je cite... Je vous cite à nouveau, Monsieur le professeur.

3 Je donne donc l'ERN khmer - il s'agit de votre audition dans le
4 cas n° 001: 00361539 à 00361540; en anglais: 00361446 à 00361447;
5 français: 00361599-00361700. Je vous cite:

6 "Quand on se rapporte à l'article 4 des statuts - on parle du PCK
7 -, il est intitulé 'La ferme position révolutionnaire dans la
8 décision, la direction et le travail du Parti'.

9 Il est indiqué: 'Il faut posséder la notion et l'attitude de
10 gestion du travail proche des masses au sein du syndicat, de la
11 coopérative et de l'Armée révolutionnaire, et avoir l'initiative
12 de créativité autonome et avoir le dynamisme et l'intensification
13 bouillonnante continuelle.'"

14 Pouvez-vous me dire s'il a existé une chasse ou une purge des
15 éléments considérés comme pas assez actifs, tièdes?

16 [15.25.39]

17 M. CHANDLER:

18 R. Je ne dirais... je n'emploierais pas le terme "purge", qui
19 implique quelque chose de systématique.

20 Des rescapés racontent que les gens étaient durement critiqués
21 pour leur manque d'enthousiasme pour la révolution... ou manque de
22 travail. Le statut appelle à un certain comportement de la part
23 des membres du Parti.

24 Lorsqu'on lit les aveux... et je ne fais pas référence aux aveux,
25 qui sont irrecevables, mais, dans les questions, on suggère que

127

1 les prisonniers n'ont pas été suffisamment actifs dans la
2 révolution. C'est pour cela qu'ils étaient incarcérés.

3 [15.26.24]

4 Donc, si on était membre du Parti et qu'on n'avait pas respecté
5 le statut, là, on avait un problème.

6 Le Peuple de base et les gens dans les campagnes avaient deux,
7 voire trois chances. On leur disait qu'ils étaient sous
8 observation.

9 Donc je n'emploierais pas le terme "purge" pour cette catégorie.

10 Q. Merci, Monsieur le professeur. Pouvez-vous me dire si le
11 système mis en place tendant à développer l'"enthousiasme
12 révolutionnaire" que je viens de citer en vous lisant l'article 4
13 avait des freins?

14 Je m'explique: en exigeant un certain enthousiasme... les cadres
15 exerçaient avec "créativité" - je reprends le mot de l'article 4
16 - les ordres qu'ils recevaient et les consignes, si ce n'était
17 pas des ordres, qu'ils recevaient.

18 Cela, est-ce qu'à un moment donné les dirigeants ont considéré
19 que ça allait trop loin, et ils ont exercé une marche arrière, un
20 frein? Ils ont freiné le dynamisme?

21 [15.28.06]

22 R. C'est une bonne question. Aucune preuve n'a été retrouvée
23 qu'il y a eu, justement, un freinage systématique.

24 Nous avons lu un document hier où le mot "gauchiste" était entre
25 guillemets alors que le mot "droite" est sans guillemets.

128

1 Donc être gauchiste est forcément bon. On ne peut pas être un
2 mauvais gauchiste. C'était pareil en Chine sous Mao. Être un
3 gauchiste excessif était plutôt salué.

4 Donc ce genre d'enthousiasme n'était pas réprimé.

5 Et il y avait effectivement des exemples où on ne donnait pas de
6 deuxième chance, où on passait à des exécutions ad hoc sur la
7 base de décisions prises sur le tas par des cadres, entre
8 guillemets, "enthousiastes".

9 [15.29.18]

10 Ils veulent connaître l'ennemi pour aller chasser l'ennemi.

11 L'idée, c'est que les cadres... il y a une sorte d'autocontrôle que
12 les cadres doivent exercer sur eux-mêmes.

13 Les rescapés racontent que les cadres les plus expérimentés, ou
14 qui avaient travaillé avec les Vietnamiens ou à l'est ou au
15 sud-ouest et au nord, savaient justement exercer une sorte de
16 souplesse pour obtenir les résultats escomptés.

17 Là où on avait de jeunes cadres peu formés, ils, effectivement,
18 faisaient preuve d'excès de gauchisme. Mais je n'ai jamais vu de
19 mention de sanction à leur rencontre.

20 Une interrogation trop "enthousiaste" du prisonnier ayant conduit
21 à la mort du prisonnier était sanctionnée, et le gardien en
22 question était souvent exécuté. Donc, là, en effet, cela s'est
23 produit.

24 [15.30.31]

25 Q. (Début de l'intervention inaudible: microphone fermé)... Je vous

129

1 remercie. Nous avons vu un certain nombre d'éléments constitutifs
2 du contexte d'obéissance. Est-ce que vous pouvez me dire s'il
3 existe un lien avec la commission des crimes qui sont jugés
4 aujourd'hui?

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Professeur, veuillez attendre.

7 Il y a une objection de la part de la défense de Nuon Chea.

8 Me PAUW:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 C'est exactement ce que je craignais en intervenant tout à
11 l'heure.

12 On demande au professeur d'émettre une opinion sur l'usage du mot
13 "obéissance" dans le sens psychologique - mon confrère a été très
14 clair "de" ce sens car il a fait référence aux expériences de
15 Milgram.

16 Ou alors on demande au professeur de donner une opinion juridique
17 sur le concept d'"obéissance"? Il n'est pas expert en la matière
18 non plus.

19 Donc je m'oppose à cette question. On peut poser des questions au
20 professeur concernant son domaine d'expertise.

21 [15.32.19]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 L'avocat national de M. Khieu Samphan, vous avez la parole.

24 Me KONG SAM ONN:

25 Merci beaucoup.

130

1 À travers l'interprétation, j'ai entendu que l'avocat de la
2 Partie civile a demandé à l'expert de démontrer s'il y avait un
3 lien entre les événements de l'époque et le sujet qui est débattu
4 dans ce procès.

5 À mon avis, l'expert n'est pas en mesure et... ne peut pas répondre
6 à cette question, qui est d'ordre juridique.

7 Mais, bien sûr, c'est à la Chambre de décider s'il y a... il existe
8 ce genre de lien ou pas.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 L'avocat de la Partie civile, souhaitez-vous répondre à ces
11 objections?

12 [15.33.18]

13 Me BAHOUGNE:

14 Merci, Monsieur le... pardon, Monsieur le Président.

15 Il est évident que je ne demande pas un avis juridique. Je ne me
16 serais jamais permis cela.

17 Je constate, en ce qui concerne mon confrère de l'équipe de Khieu
18 Samphan, qu'il n'a émis aucune objection à l'ensemble des
19 questions posées pour présenter chacun des éléments qui
20 pourraient être considérés comme constitutifs du contexte
21 d'obéissance.

22 [15.33.55]

23 Ensuite, il ne s'agit pas - et je réponds parallèlement à mon
24 confrère de l'équipe Nuon Chea - d'avoir un avis psychologique ou
25 juridique, mais simplement que le professeur nous dise si

131

1 l'ensemble des éléments évoqués ont existé ensemble à un moment
2 donné.

3 Ça, c'est historique. Il peut nous dire si, de telle à telle
4 époque - c'est-à-dire, nous, ce qui nous intéresse, c'est de 75 à
5 79 plus précisément... et nous dire si tous ces éléments ont existé
6 cumulativement à cette époque.

7 [15.34.50]

8 C'est-à-dire, j'ai interrogé sur le niveau d'éducation. J'ai
9 interrogé sur l'aura des professeurs. J'ai interrogé sur
10 l'élimination ou pas des intellectuels.

11 Et, à chaque fois, il y a eu des réponses, qui ne me donnent pas
12 forcément raison.

13 Maintenant, c'est... nous prenons tous ces éléments et nous
14 cherchons à savoir s'ils ont existé tous ensemble à cette époque,
15 sous une autorité qui demandait un certain enthousiasme et
16 créativité révolutionnaires.

17 C'est juste ce que je veux savoir.

18 (Discussion entre les juges)

19 [15.36.34]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 L'objection de la Défense est retenue.

22 Le professeur n'a pas à répondre à la dernière question posée par
23 l'avocat de la Défense... de la Partie civile [se reprend
24 l'interprète].

25 Vous pouvez passer à une autre question, Maître.

132

1 Me BAHOUGNE:

2 Je vous remercie, Monsieur le Président.

3 Q. Monsieur le professeur, pouvez-vous nous dire si l'élimination
4 des leaders religieux s'assimile à l'élimination des
5 intellectuels ou...?

6 Je reprends l'"élimination des intellectuels": à leur contrôle de
7 pensée - pour me tenir à ce que vous avez répondu tout à l'heure.

8 [15.37.35]

9 M. CHANDLER:

10 R. C'est certain que le fait de retirer des positions de pouvoir
11 d'anciennes figures d'autorité comme, par exemple, des officiers
12 de l'armée, des moines bouddhistes, des intellectuels et des
13 enseignants de façon plus ou moins systématique...

14 Enfin, il y a eu assez d'enseignants qui ont survécu pour fournir
15 toutes sortes de preuves intéressantes sur les Khmers rouges car
16 c'était des gens qui étaient formés, des observateurs formés.

17 Mais les... par exemple, les moines bouddhistes n'avaient plus le
18 droit d'exercer leur pouvoir.

19 Je ne crois pas que ce soit bien différent du type d'athéisme
20 forcé qui accompagne les révolutions. Et, si les Khmers rouges
21 avaient étudié ces révolutions, c'est un aspect qu'ils auraient
22 retenu.

23 [15.38.32]

24 Il faut écarter tous les aspects religieux...

25 Sauf la révolution américaine... ou sauf les Américains, plutôt.

133

1 Vous avez les mots français "étouffer"... de "réduire au silence"
2 ou de...
3 Bon, je passe pour un partisan des Khmers rouges, mais...
4 C'est-à-dire, s'il y avait des voix d'anciennes figures
5 d'autorité dans les villages, on peut faire deux choses: on peut
6 soit les écouter - et, ensuite, tout le monde commence à changer
7 d'idée - ou alors on peut les tuer.
8 Ou la troisième chose, c'est, eh bien, étouffer, les réduire au
9 silence, les envoyer dans les champs, les faire travailler.
10 Et les Khmers rouges, je pense, et compte tenu de leurs
11 ressources, étaient sans doute d'avoir... leur troisième solution
12 était qu'ils... une solution qui pouvait fonctionner.
13 [15.39.37]
14 Bon, qu'ils n'aient pas atteint... qu'ils n'aient pas réussi n'est
15 pas... est évident car de faire tout... forcer tout le monde à faire
16 la même chose et d'empêcher les moines et les intellectuels de
17 pouvoir... enfin, d'exercer leur pouvoir d'anciens... que vous vous
18 retrouvez dans la culture d'obéissance...
19 Je... ça, ça n'est pas répondre à votre question précédente, mais
20 il y avait une culture d'obéissance où d'anciens bouddhistes...
21 d'anciens soldats qui ont obéi à leur capitaine commenceraient à
22 le refaire.
23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:
24 L'interprète signale que trois micros sont allumés.
25 [15.40.41]

134

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 La parole est à la Défense.

3 Me KONG SAM ONN:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 C'est un point que j'aimerais soulever. Je remarque que,

6 lorsqu'il répond à des questions, l'expert regarde le conseil

7 plutôt que de faire face à la Chambre.

8 Et cela n'est pas approprié. J'aimerais que la Chambre rappelle

9 cette façon de faire à l'expert.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 C'est trivial. Il est naturel pour des êtres humains de se parler

12 face à face. Il est parfois difficile de parler sans regarder

13 quelqu'un dans les yeux.

14 Il est très difficile de changer la nature humaine et de forcer

15 quelqu'un à ne pas regarder la personne à qui il parle.

16 [15.41.41]

17 Me BAHUGNE:

18 Je vous remercie, Monsieur le Président.

19 De surcroît, la position de la Partie civile est difficile. Elle

20 se trouve quasiment dans le dos de l'interprète... de M. Chandler.

21 Q. Monsieur Chandler, Duch indique...

22 Je donne le courrier... l'ERN khmer: 00787936 à 00787977; anglais:

23 00791976-00792031; français: 00792695-00792741.

24 C'est un courrier adressé par... non, c'est: "Les leçons tirées de

25 l'expérience de nos ancêtres".

135

1 Il explique que le terme "religion réactionnaire", tel qu'il est
2 visé dans les statuts, désignait le catholicisme.

3 Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, et je pose simultanément une
4 autre question... nous expliquer la différence aux yeux des Khmers
5 rouges entre la religion chrétienne et la religion musulmane?

6 M. CHANDLER:

7 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

8 [15.43.37]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Veuillez attendre, Monsieur Chandler.

11 La Défense demande la parole.

12 Oui, la parole est à... Ieng Sary.

13 Me ANG UDOM:

14 Bon après-midi, Monsieur le Président.

15 Mon savant confrère a donné les ERN, mais n'a pas dit de quel
16 document il s'agit. Il nous est impossible de le retrouver.

17 Par ailleurs, l'on fait ici référence à des questions

18 religieuses. Et je ne crois pas que l'expert ait les

19 connaissances nécessaires en la matière - ou l'expertise

20 nécessaire.

21 [15.44.23]

22 Me BAHUGNE:

23 Document E180.

24 Je peux répondre simultanément à la remarque.

25 Encore une fois, ce n'est pas une appréciation personnelle de

136

1 telle ou telle religion, mais c'est simplement, après avoir pris
2 connaissance de l'ensemble des documents que le Pr Chandler a pu
3 lire - et je suis sûr qu'ils sont extrêmement nombreux -,
4 peut-être a-t-il le moyen de nous donner la vision particulière
5 qu'avaient les Khmers rouges à l'égard de ces deux religions.
6 Ils considéraient l'une comme ceci ou l'autre comme cela. Je...

7 (Discussion entre les juges)

8 [15.45.27]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 M. Chandler n'a pas à répondre à cette question car la réponse à
11 la question ne semble pas contribuer à la manifestation de la
12 vérité.

13 Me BAHOUGNE:

14 Bien, Monsieur le Président.

15 Q. Pourquoi interdire la pratique de l'islam si cette religion
16 n'est pas considérée comme réactionnaire?

17 [15.46.08]

18 M. CHANDLER:

19 R. La façon dont vous aviez posé la première question semblait
20 nécessiter des connaissances de ma part, des connaissances
21 religieuses des Khmers rouges, et je n'en ai pas.

22 Je sais qu'ils établissaient une différence entre la chrétienté
23 et l'islam. C'était en raison de la situation au Cambodge.

24 La foi chrétienne était associée, pour les Cambodgiens... pour les
25 Khmers rouges [se reprend l'interprète], avec les Vietnamiens et...

137

1 qui étaient considérés comme l'ennemi principal du Cambodge,
2 alors que l'islam ou les Cham fonctionnaient comme faisant partie
3 de la société cambodgienne - alors que les Vietnamiens ne
4 l'"étaient" pas.

5 Leur religion était tolérée. Et ce qui enrageait les Khmers
6 rouges vis-à-vis des Cham était leur entêtement à s'accrocher à
7 leur religion, pas tant les caractéristiques de leur foi.

8 En fait, je pense qu'ils ne savaient presque rien de l'islam.

9 Mais, ce que les Khmers rouges voyaient, c'est que ces gens
10 refusaient d'abandonner leur religion, refusaient d'accepter la
11 "nouvelle religion", entre guillemets, celle des Khmers rouges.

12 [15.47.38]

13 Q. Merci, Professeur.

14 La religion était-elle un moyen d'identifier les Cham?

15 R. C'était une de plus... de beaucoup de façons: leur façon de
16 s'habiller, leurs temples, leur langue.

17 Certains étaient des... bon, nouveaux (phon.) Khmers... mais avaient
18 leur propre langue, qui était reliée à l'indonésien et au malais.

19 Ils étaient facilement reconnaissables sur les rues de... dans les
20 rues de Kampot ou de Kampong Cham à l'époque prérévolutionnaire.

21 Et donc d'avoir l'air différent était d'une certaine façon
22 suffisant pour enrager les Khmers rouges, tout comme les citadins
23 avec leur habillement... enfin, leurs vêtements occidentaux.

24 Et les Khmers rouges considéraient que les Cham ne souhaitaient
25 pas coopérer avec le régime, donc...

138

1 [15.48.43]

2 On a vu dans la Constitution une excellente phrase:

3 "Les Cambodgiens sont libres de pratiquer le culte de leur choix,
4 mais toutes les religions réactionnaires sont interdites."

5 Mais il n'y avait pas vraiment de religion que les Khmers rouges
6 ne considéraient pas comme réactionnaires.

7 Donc la scientologie aurait pu être, peut-être, correcte, mais
8 les religions qui existaient au Cambodge à ce moment-là étaient
9 considérées comme réactionnaires.

10 Donc, dans la Constitution, on voit que... on y ajoute une phrase,
11 une liberté de culte qui fait plaisir aux gens à l'étranger, mais
12 il était clair par la suite que... l'on voit que les Khmers rouges
13 n'avaient aucune patience pour les activités religieuses.

14 Et c'était donc une chose qui distinguait les Cham.

15 [15.49.30]

16 Autre chose que l'on a vu dans les documents... semble suggérer que
17 les attaques sur les Cham n'ont pas commencé tout de suite en
18 1975.

19 Et, une des raisons qui l'expliquent donc, une nouvelle fois,
20 c'est que les Cham n'étaient pas considérés comme des ennemis de
21 l'État comme les Vietnamiens.

22 Une autre raison pour laquelle on a commencé la répression, c'est
23 que les Cham, contrairement à d'autres segments de la population,
24 ont commencé à se révolter contre les Khmers rouges à partir de
25 76.

139

1 Et donc les Khmers rouges ont fini par changer d'idée et ont
2 considéré ces gens comme dangereux, et ce qui a mené à leur
3 persécution systématique par la suite - pas pour leurs croyances
4 religieuses, mais leur refus d'accepter de se conformer.

5 [15.50.19]

6 Q. Merci, Professeur.

7 Je voudrais vous donner lecture de la pièce E3/178.

8 En khmer: ERN 00275587 jusqu'à 98; en anglais: 00342708 jusqu'à
9 23; français: 00623304 jusqu'à 21.

10 Il s'agit du compte rendu hebdomadaire de comité de la région 5.

11 "Il y a des éléments du 17-Avril venant de Phnom Penh qui sont
12 des Cham qui ont protesté dans le réfectoire de la coopérative au
13 sujet de leurs croyances et de la nécessité de consommer la
14 nourriture en conformité avec leur religion...

15 Il a relaté l'article 10 de la Constitution pour argumenter son
16 discours.

17 Face à cette situation, nous avons pris des mesures. Et, en
18 particulier, elles constituaient à trouver sa filière et le chef
19 de ce mouvement afin de les nettoyer."

20 [15.51.56]

21 Je reviens sur la question de la consommation et... de la
22 nourriture - manger du porc -, et est-ce que, après la religion,
23 l'obligation de manger ou pas du porc était un moyen d'identifier
24 les Cham et de les nettoyer?

25 Et je vous demanderai de m'expliquer ce que veut dire "nettoyer"

140

1 ceux qui ne veulent pas manger de porc.

2 R. "Boh somat" - "nettoyer" - est la phrase en cambodgien pour
3 "purger".

4 J'ai l'impression, d'après ce que j'ai lu - et j'en ai lu
5 beaucoup là-dessus dans le cadre de mes travaux, même si je ne me
6 "suis" jamais concentré mes recherches là-dessus... c'est que
7 forcer quelqu'un à manger du porc, c'est du sadisme. C'est
8 quelque chose qu'ils pouvaient faire. Ils savaient que cela
9 faisait mal et...

10 Mais je ne crois pas que ça a été utilisé comme un test, un
11 critère - comme, par exemple, la circoncision pendant
12 l'Holocauste -, une façon d'identifier les Cham.

13 Les Cham n'essayaient pas de se cacher. On savait qui ils étaient
14 et que le porc... leur faire manger du porc était une humiliation
15 supplémentaire et un des aspects multiples de ce sadisme
16 quotidien.

17 [15.53.34]

18 Q. Merci, Monsieur le professeur.

19 Je voudrais porter à votre connaissance... parce que vous avez
20 indiqué juste précédemment que les Cham ne se sont pas révoltés
21 avant 75...

22 Document 21.3. Khmer: ERN 00008494; anglais: 00185064 jusqu'à 65;
23 français: 00386260.

24 Il s'agit du Télégramme 15 à l'attention du respecté et bien-aimé
25 camarade Bong Pol:

141

1 "En principe, la zone a enlevé 50000 habitants et les a confiés
2 au Nord. Donc il reste encore plus de 100000 musulmans dans la
3 zone Est. Nous les avons retirés seulement aux points principaux,
4 au bord du fleuve et le long de la frontière, mais pas au
5 district de... pas au district de Tboung Khnu... Khmum - pardon.
6 Cette déportation était le principe de division dont nous avons
7 discuté avec vous, Bong."

8 Ceci est daté du 30 novembre 75.

9 Ma question: s'il n'y a jamais eu de soulèvement, d'opposition de
10 la part des Cham, pourquoi mettre en place leur déportation et
11 leur division?

12 [15.55.45]

13 R. Merci. Écoutez, je me suis "corrigé". Ce document, je ne l'ai
14 pas vu. Il semble être authentique, et cela semble démontrer des
15 pressions exercées sur les Cham.

16 Eh bien... bon, ils l'appellent le Nord-Est, vers Kratié, mais ce
17 n'était pas une région avant 75...

18 Je pense que ce document lui-même montre... enfin, semble ne pas
19 montrer de révolte. Il est possible que je me sois trompé... il n'y
20 avait pas eu de révolte en 75...

21 Mais la raison pour laquelle il fallait diviser les Cham, sans
22 que ce soit clairement exprimé, est... enfin, l'idée de... justement,
23 de les diviser.

24 [15.56.27]

25 Ce sont des communautés autonomes avec des systèmes d'autorité,

142

1 des cohérences dans leur religion, une histoire locale partagée,
2 et, justement, des espèces de "nodules" que voulaient éliminer
3 les Khmers rouges - comme les moines bouddhistes, comme les
4 citadins.

5 Ils représentent une menace implicite simplement en maintenant
6 leur identité collective... et qu'ils voulaient absolument
7 maintenir, résolument, et qu'ils ont maintenu jusqu'à ce qu'ils
8 soient divisés.

9 Donc je retire ce que j'ai dit, qu'il n'y avait pas de révolte
10 avant 76. C'était simplement dans ma mémoire, quelque chose qui
11 restait dans mon esprit.

12 Il y avait eu quelques petits événements, mais cela avait été
13 préoccupant pour le régime. Il est possible que cela soit relié à
14 cette date de novembre. Donc j'aimerais réviser ce que j'ai dit
15 plus tôt.

16 Je ne me souviens pas d'avoir déjà vu ce télégramme.

17 [15.57.27]

18 Q. Merci, Professeur.

19 Je pense que votre attitude et votre réponse doivent conforter la
20 Défense sur votre honnêteté puisque, lorsque vous n'avez pas
21 connaissance, vous le dites.

22 Je viens... reviens sur ce que vous venez de dire concernant une
23 politique de distinction.

24 Je vous ai interrogé sur le fait de manger du porc, le fait de
25 pratiquer la religion.

143

1 Je voudrais vous lire un passage du document D125/75.1.

2 Ça a été communiqué.

3 [15.58.12]

4 Il s'agit d'une dame, d'une partie civile, qui explique qu'en 78
5 un groupe est venu dans son village de la zone Ouest.

6 Alors, elle dit:

7 "Je suis la seule rescapée parce que je me suis déguisée comme
8 d'une autre race.

9 Un jour, à la fin de l'année 78, les Khmers rouges ont assigné
10 des hommes cham, à partir... à partir des adolescents, à la
11 construction d'une maison dans un village lointain. Une vingtaine
12 d'hommes ont quitté notre village pour cette mission.

13 Puis ils sont revenus chez nous et nous ont dit: 'La nouvelle
14 maison est construite. Les Cham, venez habiter dans ce nouveau
15 village.'

16 Sur l'ordre des Khmers rouges, ma mère, ma grand-mère, mes frères
17 et moi-même, nous nous sommes rendus dans la pagode.

18 Je suis arrivé environ à 8 heures du matin. J'ai vu trente
19 familles cham se rassembler pour embarquer dans un bateau. Les
20 membres de ces familles étaient toutes des femmes, à l'exception
21 des très jeunes garçons. J'étais sur le point de monter à bord du
22 bateau avec ma mère lorsqu'un cadre m'a 'séparée'.

23 [15.59.49]

24 J'ai été placée dans un groupe d'une quarantaine de filles
25 célibataires. J'ai vu partir ma mère et tous mes frères et sœurs.

144

1 On nous a ordonné de nous diriger vers le village de Trea."

2 Je passe:

3 "Les cadres nous ont demandé: 'Quelle est votre race?'

4 La première fille a répondu honnêtement qu'elle était cham. Les
5 suivantes ont adopté la même réponse.

6 Ensuite, mon tour est arrivé. J'ai tenté ma chance en mentant.

7 J'ai dit que j'étais khmère. Le cadre, Ho, m'a poussée vers un
8 mur.

9 De ce fait, une dizaine de filles après moi ont également déclaré
10 être khmères. Elles ont été mises de côté avec moi.

11 Un moment plus tard, celles qui avaient répondu qu'elles étaient
12 cham ont été conduites hors de la maison.

13 Je les ai regardées au travers les fissures d'un mur. Elles
14 étaient... Il était un peu tard dans la nuit. Je ne... pouvais encore
15 voir clairement la scène au clair de lune.

16 [16.01.18]

17 J'ai vu un Khmer rouge amener une fille dont les yeux étaient
18 bandés avec une écharpe vers la rive en face de la maison.

19 Ensuite, il lui a tiré la tête vers l'arrière par l'écharpe et
20 lui a coupé la gorge. Bien sûr, toutes les autres filles qui ont
21 déclaré être cham ont également été égorgées."

22 C'était pour répondre à votre remarque sur la distinction dont
23 ont fait l'objet les Cham.

24 Professeur Chandler, à votre avis, est-ce que les Cham ont fait
25 l'objet d'une politique d'extermination?

145

1 [16.02.19]

2 R. C'était un extrait bouleversant - et dégoûtant, d'ailleurs.

3 Mais je vous remercie de me l'avoir lu. Pouvez-vous me donner la

4 date? Quand cet événement a-t-il eu lieu? Vous aviez lu quelque

5 chose avec une date. J'aimerais m'assurer d'avoir bien compris.

6 Q. Oui, il faut juste que je... pardon, il faut juste que je le

7 retrouve.

8 R. (Intervention non interprétée: canal occupé)

9 Q. En 78, à la fin de l'année 78.

10 [16.02.57]

11 R. Cela m'aide à répondre à votre question.

12 Alors, brièvement, vers la fin de 1978, les Khmers rouges avaient

13 très certainement une politique d'extermination des Cham.

14 Vers la fin de 1978, ils avaient une possible... aussi une

15 politique d'élimination des Vietnamiens.

16 D'après leurs déclarations publiques, on a commencé à faire

17 référence au "poutj" - ou à la "race", la race cambodgienne.

18 C'était un mot qu'ils n'utilisaient pas beaucoup avant et qui

19 n'avait absolument rien à voir avec la pensée, la terminologie

20 marxiste-léniniste.

21 Il s'agit d'un terme qui visait à encourager les citoyens

22 cambodgiens à remporter une guerre de la race contre les

23 Vietnamiens et, par extension, pas nécessairement contre les

24 Cham, mais contre toute autre personne au pays qui n'était pas

25 khmère.

146

1 [16.03.46]

2 Donc le point clé ici est 1978. Je pense que le jour 1 ou le jour
3 2, j'ai parlé des différentes phases des purges.

4 Et la dernière phase des purges, les moments les plus fous du
5 régime, alors qu'ils commençaient, je veux dire, à se détruire au
6 centre et à l'extérieur, c'était une espèce de composante
7 raciste.

8 Et donc eux... et cette composante raciste remonte - tout du moins,
9 dans les documents - jusqu'à 75 et 76.

10 [16.04.23]

11 Par exemple, le premier document que vous m'aviez montré où,
12 quand on parle d'une... on fait référence à un Cham par "A Cham",
13 un "méprisable Cham": "Je ne te respecte pas. Tu es moins que
14 moi."

15 Et la religion... et la raison de tuer pour une question raciale,
16 et pas de religion - comme dans le document que vous venez de me
17 lire -, en 78, avait... était, par exemple, les raids contre le
18 Vietnam par les Khmers rouges.

19 L'objectif, comme on l'a vu dans d'autres documents qu'on avait
20 vus dans l'autre dossier, était d'aller tuer des Vietnamiens
21 parce qu'ils étaient vietnamiens. Pas parce qu'ils étaient en
22 guerre avec le Vietnam... avec le Cambodge, mais parce qu'ils
23 étaient vietnamiens.

24 [16.05.02]

25 Donc ce passage très émouvant que vous venez de me lire doit être

147

1 mis dans ce contexte de cette dernière période des Khmers rouges,
2 l'implosion du régime. C'est horrible, mais enfin voilà où cela
3 fait dans... cadre dans le moment historique.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Maître, pourriez-vous dire à la Chambre... combien de temps vous
6 aurez besoin pour terminer vos questions?

7 Me BAHOUGNE:

8 Merci, Monsieur le Président.

9 Je m'efforce de poser deux questions, donc, de terminer avant et
10 quart, avant 15: 16h15. Je vais très vite.

11 [16.06.04]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Je vous remercie, Maître.

14 Huissier d'audience, veuillez en informer l'administration pour
15 organiser le transport du personnel.

16 Maître, vous avez la parole.

17 Me BAHOUGNE:

18 Vraiment, merci, Monsieur le Président.

19 Q. Professeur, je vais aller très vite, vous l'avez compris.

20 Vous avez retenu la date de 78 pour nous indiquer que cela
21 correspondait à l'apogée de la folie.

22 Je vais vous lire un témoignage: document D125/98.

23 ERN khmer: 00218553 jusqu'à 54; anglais: 00242087 jusqu'à 88.

24 [16.07.03]

25 Nous nous situons en 77.

148

1 "Les exécutions ont culminé en 77. La majorité des victimes
2 étaient des Peuple nouveau, mais, en septembre et octobre 77, il
3 y avait beaucoup de Cham qui ont été massacrés dans le monastère
4 de Au Trakuon.
5 Je me rappelle très bien la date... pas très bien la date, mais, en
6 77, le chef de mon unité est venu me dire que des agents secrets
7 au long sabre avaient besoin d'aide, puis a ordonné à mon groupe
8 de quatre personnes d'aller au village de Sambuor Meas.
9 Dans ce village, ils ont arrêté tous les villageois.
10 On m'a confié, à moi et à mes trois autres personnes, de les
11 escorter au monastère de Au Trakuon.
12 On ne ligotait pas ces victimes. Les villageois avaient peur.
13 Certains criaient, mais aucun n'osait prendre la fuite.
14 J'avais pitié d'eux parce que, la majorité des gens, je les
15 connaissais, je pêchais avec eux.
16 À l'arrivée au centre de Au Trakuon, on divisait les villageois.
17 Les femmes étaient poussées dans le temple et on frappait les
18 hommes à coups de barre de fer pour les terrifier. Puis on les a
19 enfermés dans le temple.
20 Je ne voyais pas les actes d'exécution de mes propres yeux. Mais
21 mon ami, nommé Moeun, grimpeur de palmiers à sucre, me disait
22 qu'on avait amené ces villageois pour les exécuter le soir, de 7
23 heures jusqu'à minuit, les enfants inclus.
24 Ces enfants-là ont été fracassés contre les troncs des arbres,
25 puis leurs corps jetés dans la même fosse où se trouvait le corps

149

1 des vieux située à côté du coin à l'est du monastère.

2 [16.09.44]

3 Là-bas, il y avait aussi des femmes prisonnières, mais elles
4 n'étaient pas menottées. Puis Moeun me disait qu'on les avait
5 enfermées même pas pour... une nuit. Ensuite, on les a amenées vers
6 le coin de bambous qui était l'endroit de l'exécution.

7 Personne ne m'a dit les raisons, mais je constatais qu'on prenait
8 des mesures contre ceux... contre les Cham."

9 Nous sommes donc avant 78. C'était l'avant-dernier point.

10 Je voudrais juste maintenant vous interroger, Monsieur, sur la
11 relation particulière qui existe entre... qui existait entre Pol
12 Pot et Khieu Samphan...

13 [16.10.55]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 La défense de Ieng Sary demande la parole.

16 Allez-y, Maître.

17 Me ANG UDOM:

18 Merci, Monsieur le Président.

19 Je sais que le temps passe. Je regrette, mais je voudrais
20 exprimer une objection.

21 Le témoin a déjà dit clairement qu'il n'y avait aucune indication
22 de l'existence de persécutions religieuses à l'encontre du peuple
23 cham.

24 Mon confrère est en train de poser une question d'ordre juridique
25 et non pas historique. Cette question me paraît inappropriée et

150

1 je m'y oppose.

2 Je vous remercie.

3 [16.11.57]

4 Me BAHOUGNE:

5 Je... je ne comprends pas l'objection car je ne vois pas le
6 caractère d'ordre juridique dans ma question. Il faudrait que mon
7 confrère me l'explique.

8 Et je vois surtout que nous arrivons à 16h15 et que je ne pourrai
9 pas aller au bout de mes questions. C'est une façon aussi de
10 faire.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 L'objection est rejetée.

13 Le témoin, veuillez répondre à la dernière question posée par les
14 parties civiles.

15 [16.12.43]

16 M. CHANDLER:

17 R. Le passage qui a été lu indique des actions contre.. prises
18 contre les Cham.

19 J'entends l'année 1977, mais l'absence de mois me préoccupe.

20 Et je n'ai pas non plus "entendu" la zone où ils habitaient. On
21 parle d'un fleuve. Donc je pense que c'est dans la zone Est. Et,
22 si c'est le cas, cela pourrait faire partie de la purge contre
23 l'ensemble des habitants, qui n'ont pas réussi à résister à
24 l'invasion vietnamienne.

25 En tout cas, en l'occurrence, là, ce sont des Cham qui ont été

151

1 tués.

2 À la fin de votre intervention - et c'est peut-être à ce
3 moment-là que la Défense s'est levée -, vous avez mentionné Pol
4 Pot et Khieu Samphan, mais sans donner de contexte.

5 Peut-être n'avez-vous pas terminé votre question? J'ai entendu
6 "Pol Pot", "Khieu Samphan", mais je n'ai pas compris la question.
7 Ce n'était pas clair pour moi.

8 [16.13.37]

9 Me BAHOUGNE:

10 Il y a une confusion. Je précise: concernant le témoignage, je
11 vous ai indiqué septembre et octobre 77. Voilà.

12 Concernant le nom de Pol Pot et Khieu Samphan que vous avez
13 entendu, il s'agit en fait d'évoquer les relations particulières
14 de ces deux personnes.

15 Mais je vais être forcé d'y renoncer puisque, Monsieur le
16 Président, il est et quart. À moins que vous m'autorisiez?

17 [16.14.27]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 L'heure est venue de lever la séance.

20 L'avocat de la Partie civile arrive à la fin du temps qui lui est
21 imparti.

22 Je vois la défense de Ieng Sary qui se lève.

23 Me ANG UDOM:

24 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges, je
25 voudrais redemander à la Chambre de fournir la transcription de

152

1 la déposition de M. Chandler et également de conserver les notes
2 prises par M. Chandler, que ce soit dans le prétoire ou chez lui,
3 puisque, s'il y a un appel concernant les dates, la Chambre aura
4 peut-être à en décider.

5 Et, si la Chambre ne "maintient" pas ces transcriptions et ces
6 notes, nous n'aurions... nous n'aurons pas ce document en cas de
7 discussions. Donc le document devra être en possession de la
8 Chambre.

9 [16.16.00]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 À nouveau, la Chambre rejette cette requête. Nous en avons déjà
12 décidé. La Chambre ne reverra pas sa décision.

13 Les notes manuscrites prises par le témoin correspondant aux
14 questions qu'il a posées sont tout à fait normales. Lorsqu'une
15 personne participe à une réunion ou à ce genre d'audience, les
16 gens ont tendance de noter... de prendre des notes avant de
17 répondre à une question.

18 La défense de Khieu Samphan (sic), vous avez la parole.

19 [16.16.52]

20 Me IANUZZI:

21 Je pense pouvoir vous éclairer.

22 Nous avons reçu un courriel électronique de l'Unité de
23 transcription, qui nous dit que la transcription en khmer sera
24 envoyée à la fin de cette journée et que la version anglaise - et
25 peut-être française - serait envoyée tôt lundi.

153

1 Ils nous ont... ils ont été très disponibles. Nous allons avoir la
2 transcription à la fin de cette journée.

3 Nous avons une requête conjointe. Nous sommes disposés à donner
4 plus de temps à notre confrère de la partie adverse.

5 Nous demandons une journée par équipe. On nous a attribué deux
6 journées... deux jours et demi pour les trois équipes. Nous
7 souhaitons une journée par équipe vu l'ampleur du témoignage du
8 Pr Chandler.

9 Nous souhaitons donc soumettre une requête de disposer d'une
10 journée pour chaque équipe de défense. Cette requête nous paraît
11 raisonnable et je pense que nos confrères n'auront pas
12 d'objection.

13 Merci.

14 [16.17.59]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 La requête est rejetée.

17 Nous avons déjà clairement indiqué que les trois équipes
18 disposeront de deux journées et demie, sauf en cas de
19 perturbation pour des raisons de procédure soulevées par les
20 autres parties.

21 À ce moment-là, on pourrait accorder du temps en compensation.
22 Par exemple, ce matin, l'Accusation a demandé de prolonger de
23 quinze minutes, requête que nous avons acceptée puisque nous
24 avons... nous avons dû régler des questions de procédure avant
25 d'entendre le témoin.

154

1 Cette requête n'est pas admissible sur les motifs que vous
2 élaborez.
3 [16.18.52]
4 Ensuite, ce que j'ai dit tout à l'heure concernant la
5 transcription: la transcription ne relève pas des responsabilités
6 de la Chambre. Ceci est géré par la Section d'administration
7 judiciaire.
8 J'insiste à nouveau sur le fait que les transcriptions ne seront
9 peut-être pas disponibles... tel que vous l'avez dit.
10 Les versions anglaise et française nécessitent entre une et deux
11 journées de temps après la fin de chaque audience. Quant à la
12 transcription en khmer, cette transcription est rendue disponible
13 à la fin de chaque journée d'audience.
14 Si cela vous est utile, vous pouvez vous rapprocher de vos
15 confrères nationaux pour préparer votre contre-interrogatoire du
16 témoin.
17 Le moment est venu de lever la séance. La journée est terminée.
18 Nous reprendrons l'audience lundi matin à 9 heures.
19 Et l'audience commencera avec les questions qui seront posées par
20 les équipes de défense, à commencer par l'équipe de Nuon Chea.
21 Professeur Chandler, votre déposition n'est pas terminée. Nous
22 reprendrons votre déposition lundi prochain.
23 Nous vous invitons donc à vous représenter à la Chambre lundi de
24 la semaine prochaine.
25 Nous vous souhaitons un excellent séjour pendant ce weekend à

155

1 Phnom Penh.

2 Huissier d'audience, veuillez vous assurer du transport et de

3 l'hébergement de M. Chandler et faire en sorte qu'il soit

4 raccompagné au prétoire lundi à 9 heures.

5 Les gardes de sécurité, veuillez raccompagner les accusés au

6 centre de détention et les raccompagner au prétoire lundi avant 9

7 heures.

8 L'audience est levée.

9 (Levée de l'audience: 16h21)

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25